

VILLE D'ANTONY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

8 décembre 2022 à 20h00

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire : Je propose, mes chers collègues, de commencer et je demande à Pauline Galli de faire l'appel.

Il est fait appel des membres présents par Mme Pauline Galli.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND à M MEDAN

M. HUBERT à Mme SANSY

Mme SCHLIENGER à M. SENANT

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN

Mme ENAME à MBEN ABDALLAH

M. GOULETTE à Mme VERET

M. FOYER à Mme LEMMET

Mme AUBERT à M. VOULDOUKIS

M. BENSABAT à Mme RAFIK

Mme GODEFROY à M. COURDESSES

Mme DESBOIS à M. MONGARDIEN

M. le Maire : Nous accueillons, mes chers collègues, un nouveau conseiller qui est aussi un ancien, Bruno Édouard, qui remplace Sylviane Aschehoug qui m'a fait part de sa démission. Bruno Édouard fait un retour au conseil

puisqu'il a participé à un mandat, bon retour dans ce conseil, Monsieur Bruno Édouard.

Vous avez reçu le **compte rendu de la séance du 29 septembre**. Avez-vous des observations ?... Il n'y en a pas, je considère donc qu'**il est approuvé**.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Bonsoir à tous chers collègues, pour commencer je voudrais saluer le passage de relais entre Sylviane Aschehoug et Bruno Édouard, Sylviane Aschehoug s'est investie de manière exceptionnelle dans la vie du groupe municipal Antony Terre Citoyenne et elle continuera à le faire au sein du collectif Antony Terre Citoyenne.

J'ai une remarque d'ordre général sur les intersessions : Au Territoire, on a maintenant au fil de l'eau les actes réglementaires de Vallée Sud Grand Paris, qui sont publiés sur un site dédié, je crois qu'il y a eu une réforme qui s'applique à partir de juillet 2022 et qui va dans ce sens. Actuellement à Antony, nous avons un recueil des actes administratifs produit trimestriellement et qui est fort appréciable, peut-être que s'il paraissait en amont de chaque conseil municipal, cela permettrait d'avoir les actes juste avant et cela pourrait alléger le travail des services parce qu'on envoie de nombreux messages pour avoir des éléments dans les cinq jours qui sont

impartis avant le conseil municipal, donc si l'on pouvait passer à une publication de cette manière-là, je pense qu'on y gagnerait tous.

M. le Maire : Pourquoi pas ? On va voir ça. Je vais en parler à l'administration.

M. MAUGER : Merci.

M. MONGARDIEN : J'ai une remarque concernant la décision numéro 72 relative à la passation du marché des travaux relatifs au parking du centre-ville, décision qui a été prise le 17 novembre 2022. Nous nous étonnons, pour ce type de travaux qui vont tout de même avoir une incidence certaine sur le centre-ville d'Antony et la circulation sur la RD 920, qu'il n'y ait pas eu de consultation citoyenne comme cela a été le cas pour d'autres travaux d'aménagement de la Ville. Cela nous donne l'impression que la municipalité avait décidé de cet aménagement et ce quelle que soit la volonté des Antoniens et des usagers.

Si nous reconnaissons que depuis la suppression du parking rue Mounié imposé par la création et l'aménagement de la place Patrick Devedjian, l'accessibilité de ce parking était devenue plus délicate, ce qui s'est traduit dans les faits par une diminution significative du taux d'occupation de ce parking, nous pensons qu'une consultation aurait pu être engagée avec les riverains et les utilisateurs car nous pensons qu'il existe d'autres alternatives plus intéressantes. Par exemple : pourquoi une sortie de ce parking sur la RD 920 alors que la sortie Gabriel Péri sans grand détour

permettrait une desserte plus facile, et ce dans toutes les directions ? Ce qui permettrait de réduire significativement l'emprise de la rampe d'accès créée sur le parvis existant tout en éliminant le futur flux de sorties de voitures directement sur la RD 920, ce qui réduirait sans en douter des problèmes de circulation.

Nous regrettons donc la décision de la municipalité de s'entêter dans un projet d'aménagement qui est loin de faire l'unanimité sans aucune réelle concertation citoyenne.

M. le Maire : La concertation citoyenne, on l'utilise pour les grandes opérations, pas pour les opérations minuscules et celle-là n'est pas importante. Pour la rue Mounié, on a déjà fait une première consultation et on en fera d'autres, pour le Parc Heller oui, pour une sortie de parking il ne faut quand même pas exagérer ! Par ailleurs le fait de choisir la RD 920 est une vieille idée déjà, d'ailleurs M. Mauger cette idée, nous l'avons puisée dans la gauche ! Oui, la première fois qu'on en a entendu parler et Wissam Nehmé me l'a rappelé hier, la première fois qu'on a entendu parler d'une sortie ou d'une entrée éventuelle du parking sur la RD 920, c'était une idée de Fabien Feuillade que M. Édouard a bien connu dans une vie antérieure, n'est-ce pas M. Edouard ? Et c'était une idée qu'à l'époque on n'avait pas retenue parce qu'on n'était pas encore dans cet esprit-là, mais on y a pensé et on a estimé que c'était, bien que venant de la gauche, une bonne idée. Hé oui, cela peut arriver ! Et donc il nous a paru que c'était

évident d'éviter de faire circuler et de faire faire un grand tour aux voitures pour rentrer dans le parking ; pour rendre ce parking accessible, nous avons choisi effectivement de faire rentrer et sortir sur la RD 920 parce que c'était évident du point de vue de l'organisation. Mais une consultation citoyenne sur tous les petits sujets comme cela, ce n'est pas raisonnable.

M. MAUGER : Je voudrais quand même revenir sur la même question : à mes yeux des changements importants vont globalement concerner le centre-ville. Là on voit passer la création d'une rampe, bientôt il y aura le projet de pacification de la rue Mounié, tout ça c'est un projet d'ensemble, donc vous avez beau morceler cela en différents projets, ce qui nous manque, c'est la vision d'ensemble. Et notamment les études de circulation en amont que vous n'avez pas manqué de faire.

Au précédent conseil municipal vous nous avez affirmé que c'est sur la base de ces études de circulation que vous avez proposé des scénarios, or nous n'avons pas ces études de circulation. Vous retardez le moment où vous allez les communiquer.

M. le Maire : Non, on ne les retarde pas, vous les aurez en temps utile.

M. MAUGER : Mais elles existent. Pourquoi ne pas les communiquer ?

M. le Maire : Non mais attendez, le sujet majeur là-dedans c'est l'avenir de la rue Mounié et des rues adjacentes, ça oui c'est important, c'est vraiment important et là-dessus la population sera consultée et elle a déjà été consultée et elle a déjà répondu d'ailleurs dans un sens très clair ; elle sera

de nouveau consultée et autant qu'il le faudra. Et les études, il nous manque encore quelques éléments pour pouvoir les rendre définitives, il nous manque encore quelques éléments que les services techniques doivent me donner et qu'ils me donneront dans les jours qui viennent, mais vous les aurez, nous les aurons tous et on vous informera bien sûr de ces éléments, il n'y a pas de souci là-dessus. Vous aurez les éléments et vous pourrez bien apprécier les mesures que l'on vous propose.

M. MAUGER : Et l'étude qui porte sur la nouvelle sortie du parking, est-ce qu'on peut l'obtenir ? Les travaux vont commencer de façon imminente.

M. le Maire : Attendez, les études de circulation, elles ne portent pas que sur le parking, c'est une étude de circulation globale sur le centre-ville !

M. MAUGER : C'est pour ça qu'on vous la demande !

M. le Maire : Oui bien sûr, vous pourrez l'avoir sur la sortie de la RD 920, mais vous verrez, c'est un peu plus sérieux et un peu plus vaste que ça ! Ne vous bloquez pas sur un détail !

M. MAUGER : Vous faites de la rétention d'informations.

M. le Maire : Non, vous aurez les informations en temps utile, pour le moment ce n'est pas utile.

M. MAUGER : Mais les travaux commencent !

M. le Maire : Madame Lajeunie ?

Mme LAJEUNIE : Je vais être dans la même lignée que mes collègues...

M. le Maire : que la gauche...

Mme LAJEUNIE : Que la gauche, oui, mais en même temps je suis ravie ... La première personne à m'avoir parlé de la rue Mounié pour moitié en double circulation et pour moitié en rue piétonne, c'était Mme Hagel, donc je suppose que vous lui transmettez et qu'elle sera ravie, c'était en janvier 2020, mais ce n'est pas ça le sujet. Le sujet c'est que oui, la rampe c'est un petit sujet si on saucissonne le projet. Le centre-ville, c'est une entité pleine et entière, on ne peut pas le diviser, on ne peut pas le couper en rondelles, la rue Mounié c'est une chose, la Place du Marché c'est une chose, la rampe c'est une chose, la RD 920 c'est encore autre chose... mais c'est la vie, c'est le centre-ville d'Antony, c'est la vie d'Antony. Et dans ce cas-là, c'est une étude globale. Et on ne vous dit pas : vous avez tort ou vous avez raison, on vous demande les données qui vous ont permis d'arriver à cette conclusion. Il n'y a rien d'agressif sur le sujet, on veut juste une information.

M. le Maire : Oui, vous l'aurez. Vous aurez l'information.

Mme LAJEUNIE : Oui, quand les travaux auront commencé.

M. le Maire : L'étude de la rue Mounié, vous l'aurez largement avant que les travaux commencent.

Mme LAJEUNIE : Non, on vous demande la globalité : la Place du Marché est déjà faite, les travaux de la rampe commencent le 30 janvier si je ne m'abuse, donc les travaux sont déjà commencés M. le Maire !

M. le Maire : Oui, bien sûr. Ecoutez, vous aurez les études de circulation quand les problèmes de circulation seront posés. Pour le moment ils ne sont pas posés encore.

Mme LAJEUNIE : Ah si ! Les problèmes de circulation sont largement posés déjà, je pense que les Antoniens sont déjà au courant.

M. le Maire : Non.

Mme LAJEUNIE : Donc vous ne voulez pas donner les renseignements...

M. le Maire : Voilà... mais vous les aurez quand même ! On passe à la question suivante, arrêtons de déblatérer sur ce sujet ... Madame Chabot ?

Mme CHABOT : Sur la 73, le Roller-Parc qui va ouvrir, on en a parlé en commission, ça ouvre un peu plus tard que l'année dernière ? Ou est-ce que ça ouvre dans la même semaine par rapport à l'année dernière ? Ma question était surtout de savoir : est-ce que c'est une initiative qui va être pérennisée après ou est-ce qu'on va peut-être revenir sur la patinoire ?

M. le Maire : On verra comment on se situera sur le plan de la consommation d'énergie. Pour le moment la question est grave, si elle est aussi grave l'an prochain, on continuera.

Mme CHABOT : Et si la fréquentation est bonne, ça peut être aussi un élément pour dire que l'on continue, même si l'énergie est moins chère ?

M. le Maire : Oui, on verra ce que demandent les habitants.

M. MAUGER : Pour la décision 23, il s'agit du marché de mise en page et de la distribution du bulletin municipal Vivre à Antony qui est déclaré sans

suite pour motif d'intérêt général, est-ce qu'on peut avoir plus de précisions, savoir notamment si vous avez eu des offres acceptables ou pas ? Les Antoniens ont été récemment consultés sur le contenu du BMO, les résultats de cette consultation vous amènent-ils à faire évoluer son contenu ? Est-ce que c'est une des raisons pour lesquelles le marché est déclaré sans suite ? Actuellement sur 50 pages, on a 10 ou 11 pages de publicité et seulement un sixième de page pour l'expression démocratique de chacun des groupes minoritaires, c'est à se demander si le bulletin de la Ville ne tombe pas sous le coup des autocollants Stop-Pub que chacun peut mettre sur sa boîte aux lettres ?

M. le Maire : Je vous laisse la responsabilité de vos commentaires sur le bulletin municipal qui est quand même un document qui est très, très lu par la population, et elle trouve que c'est un document très agréable à lire. C'est ce qu'elle trouve de mieux d'ailleurs actuellement.

M. MAUGER : Et pour ce qui est du marché qui a été déclaré sans suite, quelle est la raison ?

M. le Maire : Motif d'intérêt général.

M. MAUGER : Vous devez préciser, c'est la loi. Vous devez préciser s'il s'agit d'un motif économique, si le besoin a évolué, ou si c'est un motif juridique ou technique.

M. le Maire : L'offre était anormalement basse.

M. MAUGER : Anormalement basse ?

M. le Maire : Oui, j'aurais préféré...

M. MAUGER : Vous avez eu plusieurs offres ?

M. le Maire : J'aurais préféré avoir des offres qui soient plus raisonnables mais elle était anormalement basse et donc on n'a pas profité de l'occasion pour faire baisser le prix, on savait que l'on courait des risques à prendre cette société qui était la seule effectivement à nous présenter une offre, donc on va relancer. On a relancé.

M. MAUGER : Ok, c'est la même société qu'actuellement ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. MAUGER : Merci.

Mme HUARD : Ma question concerne les conventions d'occupation précaire relatives aux locaux gérés par l'EPFIF et qu'il doit, si nous ne nous trompons pas revendre au promoteur Emerige fin 2024, est-ce que vous confirmez ? En fait, la question c'est un certain nombre de sociétés, par exemple une des sociétés qui a un de ces baux précaires était anciennement à la PADAF, cela pose la question de la continuité des activités économiques qui sont menées à la PADAF. Est-ce que là-dessus vous avez des dispositions prises pour que ces activités puissent continuer ?

M. le Maire : Vous savez, l'avenir des locaux précaires c'est de rester précaires. Ce n'est pas de se développer sur la ville. Si des entreprises

veulent se développer sur la ville ; il faudra trouver des locaux définitifs. Pour le moment ce n'est pas le cas, c'est précaire.

Mme HUARD : C'est quand même une centaine d'emplois... une centaine d'emplois !

M. le Maire : Mais s'agissant d'une partie des entreprises qui sont à la PADAF actuellement, un bon nombre vont rester sur Antony. On les a relogées, M. Pégorier s'y est beaucoup attelé avec le directeur du Développement Economique et ils ont réussi à recaser une bonne partie d'entreprises sur Antony.

Mme HUARD : Pour l'instant, aujourd'hui il s'agit encore de baux précaires et de sociétés qui doivent se maintenir dans les locaux.

M. le Maire : Mais les baux à Antonypole sont précaires et resteront toujours précaires et lorsqu'ils ne seront plus précaires, c'est qu'il n'y aura plus de baux. Y a-t-il d'autres questions ? M. Edouard qui fait sa rentrée officielle.

M. EDOUARD : Tout d'abord merci pour vos mots d'accueil. J'espère que vous ne les regretterez pas.

M. le Maire : On vous connaît bien, M. Edouard !

M. EDOUARD : Sur la DIS numéro 17, le piratage téléphonique, il y a un changement d'avocat mais au sein du même conseil, est-ce que le dossier se poursuit favorablement ?

M. le Maire : De votre temps le sujet était déjà présent...

M. EDOUARD : Pas loin en effet...

M. le Maire : Oui et ça risque de continuer sur le mandat suivant.

M. EDOUARD : C'était juste après. Donc là il y a 53.000 €...

M. le Maire : Oui, toujours, ils n'ont toujours pas payé, on verra. Mais on va le gagner. On va le gagner mais pour le moment Orange se bat comme un lion pour ne pas payer.

Mme REMY-LARGEAU : Je reviens sur la 19 à la suite de l'intervention de Mme Chabot : du point de vue écologique on pense que de toute façon c'est sans doute une bonne décision qui gagnerait sans doute à être poursuivie par la suite, avec notamment l'évolution du coût de l'énergie et l'impact que ça peut avoir au niveau écologique. Est-ce que l'on peut avoir quelques précisions sur le dispositif parce que c'est vrai que la patinoire a un caractère assez familial et que le dispositif permettait que chacun puisse s'y retrouver, est-ce que on peut avoir en deux mots un descriptif du Roller-Parc ? Parce que c'est vrai que les dispositifs peuvent être assez différents et suivant le dispositif, le créneau d'âges potentiellement intéressés risque d'être assez limité.

M. le Maire : Ce sera la patinoire sans la glace, mais je donne la parole à Christel.

Mme BERTHIER : Bonsoir à tous. Déjà je rappelle que l'on a eu une commission durant laquelle nous avons exposé tout le projet. Mais je veux bien réitérer : Le Roller-Parc remplace la patinoire. La surface sera un peu

plus petite mais ça remplace un grand espace. Ce Roller-Parc sera une patinoire couverte, donc on pourra l'utiliser tous les jours, et il s'adresse aux petits et grands.

A part cela, les tarifs n'ont pas changé. Et si vous venez avec vos rollers, vous payez moins cher ; il y a toutes les protections utiles pour pouvoir patiner et sur la patinoire, il y avait un espace pour les tout-petits petits, là, sur le Roller-Parc, je ne crois pas mais c'est à vérifier, je ne suis pas encore passée au parc pour voir l'installation.

De toute façon ça ouvre demain et tout autour, vous avez toute la décoration, le manège, le Père Noël qui viendra, en réalité la prestation est identique excepté le fait qu'aujourd'hui c'est un Roller-Parc et ce n'est plus une patinoire.

M. MAUGER : Il y a trois décisions, les 60, 67, 68 qui sont des mises à disposition de locaux dans les écoles pour des associations, est-ce que de façon générale les associations peuvent demander des salles dans les écoles ? Je pose la question parce que régulièrement les salles de Vasarely, Lasson, Beauvallon et ainsi de suite, ne suffisent pas forcément, vu le nombre d'associations très actives sur Antony et on peut s'en féliciter. En commission on a eu trois réponses différentes sur l'ouverture de la nouvelle salle François Molé, je voulais savoir quelle était votre réponse à vous Monsieur le Maire...

M. le Maire : Attendez, vous parlez de François Molé ou des écoles ?

M. MAUGER : Je vous parle des salles de manière générale et du besoin en salles municipales.

M. le Maire : Alors de manière générale, sur les écoles c'est à demander le moins possible. On donne parce que c'est une habitude, il y a un historique, mais de manière générale il vaut mieux ne pas perturber les écoles qui ont besoin d'heures pour le nettoyage de leurs salles. Et puis l'entrée dans l'école elle-même pose problème. Quand ce sont des salles que l'on peut atteindre de l'extérieur, ça va, sans avoir à mettre l'alarme à l'école, mais si ce sont des salles qui sont prévues pour le scolaire, c'est difficile. Par contre la salle François Molé, oui, elle va ouvrir l'an prochain mais il faut que les travaux se fassent.

M. MAUGER : On a entendu parler du mois de janvier ? Est-ce que ça vous paraît possible ou pas ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas possible. En tout cas je n'imagine pas que nos services techniques aillent si vite.

M. MAUGER : Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

M. le Maire : Le plus tôt sera le mieux bien sûr, mais pas le mois prochain, c'est trop tôt. D'autres questions ?

Mme HUARD : Ma question porte sur la DIS 57 qui est un marché de diagnostic amiante par la société Socotec Diagnostic. Ma question était : où y a-t-il de l'amiante et en particulier je pensais à Antonypole puisqu'à Antonypole il y a beaucoup de hangars qui datent sans doute d'un certain

nombre d'années où l'amiante a peut-être été utilisée, cela m'amène à demander si ce sujet amiante sera pris en compte dans l'évaluation environnementale qui doit avoir lieu sur le projet Antonypole ?

M. le Maire : On verra. Il faut demander ça aux gens qui feront l'évaluation. Ce n'est pas nous qui ferons cette évaluation. Demandez-leur.

Mme HUARD : On a parlé effectivement de terrains pollués...

M. le Maire : Demandez-leur ! S'ils ne tiennent pas compte de l'amiante, c'est que ce ne sont pas des pros ! D'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : J'avais une question concernant la DIS 16 au niveau des cours des Marguerites. J'ai eu un peu de mal à trouver le statut de cette association, c'est une association loi 1901 ?

M. le Maire : Les cours des Marguerites ? Oui, c'est une association qui dispense l'enseignement de l'anglais.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, ça je le savais.

M. le Maire : Vous le savez. D'accord. Et alors quel est le problème ?

Mme REMY-LARGEAU : C'est une question parce que je me suis intéressée aux tarifs qui sont pratiqués et par exemple pour les 12 ans, c'est déjà 479 € pour une année, donc on s'interrogeait sur la mise à disposition gratuite du local : est-ce qu'il y avait des contreparties ou pas ?

Première question.

Et deuxième question : il nous semblait que la Ville faisait intervenir cette association au niveau du Noyer Doré ; il y avait une convention, est-ce que c'est toujours d'actualité ?

M. le Maire : Mme Léon, avez-vous la réponse ?

Mme LEON : Oui, c'est une association ancienne sur Antony, enfin ancienne ...plus de 10 ans quand même, que l'on ne subventionne pas, mais sachant qu'une salle, c'est une subvention, tout à fait. Mais on ne subventionne pas en plus. Je crois qu'ils ont quelques salles à Vasarely effectivement, mais ils font aussi des ateliers chez eux. Donc oui, ils ont des adhérents qui payent, cela dépend effectivement de ce qu'ils proposent, mais on n'a jamais eu de problèmes avec eux. Votre question c'était quoi exactement ? On ne les subventionne pas sinon qu'un prêt de salle est une forme de subvention, mais on a leurs comptes, on les suit de près et c'est vrai qu'ils travaillent... Je ne sais pas quel était le problème, qu'est-ce que vous voulez savoir Mme Rémy-Largeau ?

Mme FAURET : En fait, ils n'interviennent pas dans les écoles. Votre question, c'est par rapport au centre Ousmane Sy ? Oui, je crois qu'ils y donnaient des cours.

M. BEN ABDALLAH : Selon la décision d'intersession numéro 52, il y a une autre association qui intervient sur les cours d'anglais. Donc je crois que les cours des Marguerites n'interviennent plus au centre culturel Ousmane Sy, pour répondre à votre question

M. le Maire : On passe aux DIA. Avez-vous des questions sur les DIA ?

M. MAUGER : En commission Urbanisme on a reçu beaucoup de réponses par rapport aux DIA, donc on n'aura pas grand-chose à dire ce soir. Il y en a quand même quelques-unes qui portent sur des chambres de 10 à 20 mètres carrés, j'en ai dénombré 5 ou 6, ce qui pose la question de la destination de ces chambres. On sait qu'il y a eu un incendie malheureux dans le quartier La Fontaine très récemment, la Ville et Coalia je crois, d'après ce qu'on nous a dit, ont pu reloger l'ensemble des personnes touchées par cet incendie, ce qui est une excellente chose, en revanche on peut se poser la question de l'efficacité du permis de louer qui est mis en place. Je pense que les Antoniens ne sont pas au courant de la mise en place de ce permis de louer et on m'a indiqué que le défaut de déclaration pourrait amener à mettre une amende administrative de 5.000 €. Est-ce que c'est le cas ?

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Est-ce que c'est la Ville qui est à l'initiative de ces amendes ?

M. le Maire : C'est le Territoire. La Ville peut demander, j'ai demandé au Territoire d'imposer une amende à ceux qui ont été pris en flagrant délit de ne pas avoir déclaré alors qu'ils auraient dû le faire, et par ailleurs j'ai demandé aussi au Territoire qu'il modifie notre régime, qu'il le durcisse en obligeant non pas seulement à déclarer mais en obligeant à prendre le

régime de l'autorisation préalable de louer. Ce serait réservé aux seuls logements de moins de 18 mètres carrés et donc une chambre de 10 m² serait concernée. Et on irait les visiter avant d'autoriser la location.

M. MAUGER : Alors je me réjouis de ce passage du déclaratif à l'autorisation préalable mais je pense qu'il faudrait que les Antoniens soient informés...

M. le Maire : Mais ils ont été informés. Ceci dit, vous savez, il faut beaucoup, beaucoup parler et beaucoup écrire pour que ça s'imprègne. D'accord ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe à l'ordre du jour.

Et je vous propose de commencer par les vœux de Monsieur Mauger qui a présenté deux vœux pour le compte du groupe qu'il préside.

32 - VŒU RELATIF A L'AVENIR DE LA LIGNE DE METRO

AUTOMATIQUE LEGER ORLY-VAL

M. le Maire : Le premier concerne l'avenir de la ligne de métro automatique Léger Orlyval. Les termes du vœu lui-même nous les partageons mais nous ne partageons pas les considérants, l'explication du vœu qu'il a présenté. Par conséquent nous avons re-rédigé les considérants pour en faire un vœu qui serait donc le vœu présenté par la majorité municipale.

En fait la différence entre les deux vœux, c'est que le vœu de Monsieur Mauger et de son équipe considère que lorsque la ligne Orlyval n'aura plus sa pertinence en tant que transport pour Orly, elle soit conservée en tant que ligne de desserte locale avec la construction de trois gares. C'est ce que nous demandons depuis 2015 et surtout depuis 2017, c'est ce que nous demandons et nous ne sommes pas tout seuls à le demander puisqu'il y a aussi les intercommunalités, il y a aussi les trois départements concernés, et aussi la RATP et l'aéroport, pas seulement Orly, l'aéroport de Paris. Donc c'est quand même pas mal de monde et pas mal de forces en présence qui font cette demande de maintenir Orlyval.

Ceux qui refusent actuellement, ce sont les ingénieurs d'Ile-de-France France Mobilités qui ont certainement un compte à régler avec le projet MATRA initial. En tout cas la RATP, elle, a tout oublié du passé, elle veut garder sa filiale et donc elle soutient à fond notre projet de conserver Orlyval mais sous une forme différente. Donc nous avons tenu à faire rentrer toute l'action qui a été menée pour sauver Orlyval dans les considérants et c'est le vœu que nous avons nous-mêmes rédigé.

Que faisons-nous ? Est-ce qu'on vote d'abord votre vœu ? Enfin quand je dis « on vote », nous, bien sûr, on ne le votera pas ; ou bien est-ce que vous, vous vous ralliez au vœu de la majorité ?

M. MONGARDIEN : M. le Maire, j'ai du mal à comprendre la différence entre les deux vœux.

M. le Maire : Si. Le premier vœu oublie de rappeler les circonstances et fait semblant de penser que la Ville n'a rien fait sur le sujet ; et le deuxième rappelle tout ce que la Ville a fait sur le sujet. Alors maintenant, attendez on peut voter, moi je suis d'accord pour voter notre vœu et refuser ensuite le vôtre. Ce n'est pas un problème.

M. MONGARDIEN : De toute façon Monsieur le Maire, nous on voulait vous rappeler que c'était dans votre programme municipal.

M. le Maire : Oui, c'est dans notre programme municipal et j'ai même oublié de mettre dans les considérants de notre vœu que c'était dans notre programme municipal, voyez ! Je n'ai pas tout mis ! Mais on va le rajouter, comme c'était dans notre programme municipal.

M. EDOUARD : Je ne vais pas vous dire ce que j'avais prévu pour défendre ce vœu, ça se terminait à la fin sur sa rédaction qui n'était pas figée et que s'il était améliorable, il fallait faire une suspension de séance pour trouver quelque chose qui fasse consensus. Je sais pertinemment que depuis 2016 on est parfaitement en phase sur ce sujet, vous dans Vivre à Antony et moi à l'époque dans Agora, cela a été vraiment complètement synchrone et complètement compatible, donc ne cherchez pas à briser ce consensus sur un sujet...

M. le Maire : Non, je ne cherche pas à le briser, au contraire je cherche à le raffermir !

M. EDOUARD : Si vous voulez.

M. MAUGER : On est en tout cas très heureux qu'ayant pris l'initiative d'un tel vœu, vous épousiez vous aussi ce vœu même si vous y glissez des choses un petit peu différentes et l'essentiel, c'est que l'on fasse l'unanimité autour du projet du maintien d'Orlyval.

M. le Maire : D'accord. Non seulement j'épouse le vœu mais je le prends à mon compte, c'est notre vœu commun à tous depuis le départ.

M. MAUGER : Oui, tout à fait.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi le lendemain notre projet, vous l'avez lu, êtes-vous d'accord ? Je vais lire le vœu commun :

« Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant que la liaison Orlyval a été lancée en 1987 entre Antony et l'aéroport d'Orly, qu'elle a été ouverte en 91 dans le cadre d'un partenariat Public/Privé Matra, Air Inter, Lyonnaise des Eaux, Dumez et RATP, qu'elle n'a pas atteint ses objectifs du fait du prix des trajets trop élevés, que la société Orlyval a été mise en liquidation judiciaire en 1992,

- Considérant que la RATP en a repris l'exploitation en 1993 grâce à une subvention régionale et en assurant le remboursement des banques créancières à raison d'un prélèvement forfaitaire d'environ 7 € par aller simple, que l'apurement de cette dette est réalisé depuis cette année,

- Considérant que la ligne 14 du métro du Grand Paris doit être prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly en 2024 avec une fréquence annoncée d'un train toutes les 85 secondes -pas 90, 85 c'est encore pire- aux heures de pointe,

- Considérant toutefois qu'elle conservera son intérêt pour la desserte de l'aéroport d'Orly pour les habitants des villes desservies par la ligne B, la ligne B qui, si elle était privée d'Orlyval, devrait de nouveau recourir au mode routier, ce qui n'irait pas dans le sens du développement durable.

La ligne d'Orly-Val perd de son intérêt pour Paris mais elle le garde pour nous et pour toutes les villes du RER B.

- Considérant que le quartier Descartes qui comprend qui comprend des centaines de logements, un lycée, un collège, une école, est actuellement mal desservi par les seuls Bus Paladin alors que la ligne Orlyval traverse le quartier,

- Considérant que les communes voisines de Wissous, Fresnes et de Rungis sont également mal desservies par les transports publics alors même qu'Orlyval traverse leur territoire,

- Considérant qu'il y a donc une logique de service public à convertir la ligne Orlyval en ligne de desserte locale,

- Considérant que cette solution a été présentée depuis 2015 par les villes d'Antony, de Wissous, de Rungis auprès d'Ile-de-France Mobilités ainsi que par leur intercommunalité,

- *Considérant que cette demande est soutenue par les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne, ainsi que par la RATP et l'Aéroport de Paris,*
 - *Considérant qu'un comité de suivi réunissant toutes ces parties prenantes a été constitué pour réfléchir sur l'avenir d'Orlyval, que la grande majorité de ses membres se sont prononcés clairement pour le maintien du mode ferroviaire avec la construction de trois gares intermédiaires,*
 - *Considérant qu'Ile-de-France Mobilités a évoqué une solution alternative de navettes autonomes mais sans en décrire le mode de fonctionnement ni les services qu'elles seraient susceptibles de rendre aux habitants des communes concernées,*
 - *Considérant que le dernier comité de suivi a été réuni en février 2021, que les concertations auxquelles Ile-de-France Mobilités s'était engagée n'ont pas été entamées,*
 - *Considérant que la Ville d'Antony vient de saisir de cette question Monsieur Grégoire De l'Asteyrie, Vice-Président d'Ile-de-France Mobilités par courrier en date du 25 novembre 2022,*
- Après en avoir délibéré, émet le vœu :*
- *que la ligne Orlyval devienne non plus seulement dédiée aux voyageurs aériens mais à tous les habitants des communes riveraines et voisines,*
 - *que la ligne soit désormais soumise à la tarification régionale commune,*

- que la possibilité de prolonger à terme cette ligne à l'est comme à l'ouest soit examinée,

Demande à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

- que la ligne d'Orlyval conserve son caractère ferroviaire,

- que sa tarification relève du droit commun régional, à savoir à l'exclusion du Pass Navigo,

- que la liaison directe actuelle entre Antony et l'aéroport d'Orly soit modifiée au plus tôt en créant une ou plusieurs gares intermédiaires à déterminer après concertation avec les communes, intercommunalités et les départements concernés,

- que des études de prolongement soient entreprises en concertation avec les communes, intercommunalités et départements concernés. »

Voilà le texte que nous vous proposons. Vous voulez un moment de réflexion ?

M. MAUGER : On vous demande une suspension de séance.

M. le Maire : Oui, c'est d'accord.

(Suspension de séance de quelques minutes)

(Reprise de la séance)

M. le Maire : Nous reprenons la séance.

M. EDOUARD : Oui, nous avons vu effectivement les modifications que vous proposez, certaines nous semblent intéressantes, en particulier le fait que la ligne conserve son intérêt aéroportuaire au départ d'Antony, chose

qui avait effectivement été omise dans la rédaction écrite et que je comptais présenter oralement. Les autres modifications ne nous gênent pas. Donc on peut voter notre vœu avec vos modifications.

M. le Maire : Donc nous allons voter notre vœu commun à tous.

M. EDOUARD : Notre vœu commun. Notez-le bien parce que ce ne sera peut-être pas systématique.

M. le Maire : Non, ça c'est probable. C'est un moment rare. Oui, savourons-le.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité pour le vœu pour Orlyval. J'espère que nous serons suivis. Mais de toute façon nous allons maintenir la pression. Pour le moment, j'ai un texte encore qui vient de sortir, c'est une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours, une copie d'une lettre qui est adressée au Maire de Wissous, qui dit ceci, c'est un sujet annexe mais enfin je vous le livre : *« L'avenir d'Orlyval qui fait l'objet de réflexions depuis plusieurs années, dont le maintien du fonctionnement actuel du mode métro mais également d'autres options telles que la suppression ou la réutilisation par d'autres modes, -donc vous voyez qu'ils n'excluent aucune hypothèse- a été indiqué dans le schéma Ile-de-France Mobilités menant des études pour analyser toutes les hypothèses, rien n'est encore décidé à ce jour »* ... c'est

le texte du directeur général... « *Par la suite des échanges se poursuivront avec tous les partenaires concernés* ».

Enfin il ne veut rien dire, pour le moment. Il répond au Maire de Wissous qui traitait d'un autre sujet.

M. MAUGER : Juste pour être sûr de bien comprendre, c'est une lettre du Directeur général de la RATP ?

M. le Maire : Non, pas de la RATP, la RATP, elle, est pour. C'est le Directeur d'Ile-de-France Mobilités, qui lui est contre, et c'est une lettre adressée au Maire de Wissous qui rappelle que sur Orlyval il n'y a pas de décision jusqu'à ce jour mais qui n'exclut aucune hypothèse. Voilà la situation au 6 décembre. Vous voyez, c'est récent, ça vient d'arriver.

M. EDOUARD : Oui. Pour défendre Orlyval il y a aussi une autre possibilité qui est l'adhésion à une association dans laquelle les maires de Wissous et de Rungis, déjà, c'est eux qui l'ont fondée, ont obtenu des accords de principe de communes moins concernées telles que L'Haÿ-les-Roses, est-ce que vous avez été sollicités ?

M. le Maire : Non, nous n'avons pas été sollicités bizarrement mais nous allons, nous, prendre contact avec eux et prendre contact aussi avec les départements et notamment les Hauts-de-Seine -ça ce n'est pas trop difficile- mais également l'Essonne et le Val-de-Marne, trois départements sur huit qui appuient le projet, c'est quand même une force considérable. Donc on va battre le rappel de toutes les parties prenantes, de la RATP et

Aéroports de Paris également, de façon à avoir une association solide de toutes les forces qui militent pour notre projet ; et il y aura bien sûr Rungis et Wissous naturellement.

On va passer au vœu de M. Mauger et de Mme Huard, et de toute leur équipe, qui est le vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus.

33 - VŒU RELATIF A L'ARRET DE LA PRIVATISATION DES BUS POUR DES TRANSPORTS PUBLICS ACCESSIBLES ET DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS

M. le Maire : Je vous laisse lire votre vœu, Madame Huard.

Mme HUARD : Je ne sais pas si je dois le lire en entier mais je vais au moins exposer le contenu des considérants.

Je crois que tous les usagers font le constat de la dégradation considérable des transports publics dans notre région, c'est une situation qui résulte notamment des choix de la Région Île-de-France concernant Île-de-France Mobilités et elle a des conséquences très dommageables pour tous les usagers, notamment en termes de retards, d'inconfort et j'en passe.

Les raisons en fait de ces choix, c'est de réduire l'offre de transports depuis la pandémie sur 165 lignes de bus, 13 lignes de métro, sur les lignes de RER C, D et E, et les lignes franciliennes H, L et U, en imposant aux usagers des temps d'attente et des conditions de transport insupportables

et aléatoires, et nous pouvons en témoigner puisque nous avons fait signer la pétition « Stop galère » devant les stations RER d'Antony, nous avons reçu un accueil très favorable, pétition qui est d'ailleurs soutenue par un large collectif de forces politiques de gauche, du Conseil Régional, des associations d'usagers et des syndicats également.

C'est aussi le choix de réduire la maintenance qui entraîne des pannes à répétition, je cite un exemple qui s'est passé à Antony : la rupture d'un caténaire à Antony, à Fontaine-Michalon, qui a interrompu totalement le trafic pendant six heures aux heures de pointe le matin.

C'est aussi le retard pour la modernisation du réseau en particulier pour la mise en service de nouvelles rames, pour la mise en place du système NexTeo de gestion du trafic, ou pour la mise en place du trafic alors qu'en parallèle les travaux de la ligne du Charles-De-Gaulle Express qui bénéficie à un public réduit de quelques hommes et femmes d'affaires ont été priorités, ce qui perturbe le trafic du RER B.

C'est aussi le choix de la Présidente de Région, Valérie Pécresse, d'imposer la privatisation alors qu'il n'y a aucune obligation européenne puisque la Région a fait le choix d'une régie publique et de la continuité de l'exploitation par la SNCF et la RATP. Elle a donc préféré choisir le découpage du réseau et la mise en concurrence des opérateurs, ce qui conduit Île-de-France Mobilités à devoir s'endetter massivement pour racheter les bus de la RATP ; et ce qui se traduit par une dégradation du

statut des salariés dont les conditions de travail ont été dégradées en vue de cette mise en concurrence, ce qui en retour entraîne des démissions en nombre et de grandes difficultés pour recruter des conducteurs et pour assurer le service aux usagers.

Enfin la Région décide l'augmentation, maintenant c'est 12 %, du Pass Navigo puisque cette augmentation a été entérinée hier par le Conseil d'Administration et donc les usagers payeront 84,10 € au lieu de 75 € actuellement.

Ce vœu pointe également la nécessité de dispositions législatives pour assurer le financement des transports collectifs et notamment pour autoriser l'augmentation du versement transport des entreprises. Le gouvernement ne propose pas de solution pérenne au-delà d'une aide exceptionnelle qu'il a annoncée de 200 M€, et laisse la charge de ces financements aux collectivités territoriales ainsi qu'aux usagers ainsi qu'à la RATP et la SNCF ; alors même que l'urgence climatique impose de favoriser l'utilisation des transports collectifs par rapport à la voiture, ces choix vont à l'encontre des objectifs. Selon les estimations d'Ile-de-France Mobilités, cela pourrait faire perdre 40.000 abonnés Navigo et 5 % de ventes de tickets suite à ces augmentations.

Ce vœu donc s'adresse à la Présidente de Région Ile-de-France, Valérie Pécresse, et au Parlement, enfin je vous dis les éléments de la demande :

- ne pas mettre en œuvre une telle hausse de tarif du Pass Navigo,

- renforcer les moyens financiers et humains pour rétablir des transports fiables et fréquents,

- suspendre la privatisation des lignes de bus RATP

- prendre également les dispositions législatives nécessaires pour que la RATP et la SNCF puissent poursuivre l'exploitation des lignes actuelles

Et enfin ce vœu exprime sa solidarité avec les usagers et les personnels de transports publics d'Île-de-France Mobilités, c'est pourquoi nous proposons au conseil municipal de l'adopter.

M. le Maire : Ecoutez, je vais vous répondre même si la question est quand même un peu confuse. Vous dites que tout va mal dans le système de transports publics d'Île-de-France, tout va mal et il faut donc améliorer les choses. On ne peut être que d'accord. Mais le problème, c'est l'analyse des raisons pour lesquelles tout va mal. Vous faites un lien, chère collègue, entre le mauvais état avéré que nous constatons aussi du réseau de transports d'Île-de-France et ce que vous appelez « le processus de privatisation en cours des lignes », même si dans votre explication Mme Huard, ceci est beaucoup moins clair que dans le texte du vœu que vous nous avez envoyé. Et donc votre vœu demande à la fois à la Présidente de la Région Île-de-France de ne pas augmenter le prix du Pass Navigo, ça on l'a bien compris, de renforcer néanmoins l'offre de transports mais sans lui donner les moyens de compenser l'absence d'augmentation du Pass Navigo, de suspendre ce que vous appelez « la privatisation des

lignes de bus » qui est assurée au départ par la RATP, enfin tout ça c'est un ensemble de demandes mais qui n'offrent pas de solution à la Présidente.

Le réseau de transports d'Ile-de-France n'est pas au mieux de sa forme, c'est le moins que l'on puisse dire et on le constate chaque jour avec le RER B, mais on peut néanmoins constater que d'autres lignes ne marchent pas beaucoup mieux, c'est la conséquence du sous-investissement chronique auquel est réduit notre état impécunieux et cela n'a rien à voir avec de prétendues privatisations. Quand l'État transfère à d'autres la gestion de ses équipements, leur état s'améliore habituellement. Par exemple : la RN 20 a été transférée au Département. Vous avez vu la différence sur Antony ? La RN 20 d'avant, celle de l'État, était dans un état déplorable et la RD 920 d'aujourd'hui, 70 millions d'investissements, c'est absolument autre chose, ce n'est pas comparable. Les autoroutes privatisées coûtent cher peut-être quand on les utilise mais elles sont en bien meilleur état que celles qui sont gérées par l'État. Le mauvais état du réseau de transports Île-de-France est lié à l'insuffisance des investissements de la gestion publique et pas à la privatisation.

Quant au processus de mise en concurrence des lignes de bus, vous dites que c'est une privatisation, non on ne peut pas l'assimiler à une privatisation. Pour beaucoup en effet ces lignes de bus seront attribuées in fine à des filiales de la SNCF et de la RATP qui sont contrairement à ce

que vous pensez des entreprises publiques. J'ai été moi-même le Directeur Général d'une filiale de la SNCF, je peux vous dire que c'est public. La mise en concurrence systématique des réseaux de transports permet au contraire à la RATP et à la SNCF de prendre le contrôle de services de transports de villes de province auxquels la RATP en tant que telle ne pouvait pas avoir accès puisqu'elle était limitée à l'île de France autrefois et elle est d'ailleurs toujours en tant qu'établissement public limitée à l'Île-de-France. Pour avoir été dans une vie antérieure responsable du service des filiales de la SNCF, j'ai suivi de près l'acquisition systématique par la SNCF de sociétés de transport de bus de province une par une, elle a constitué avec ces sociétés de transport toutes privées une grande entreprise qui maintenant s'appelle Kéolis qui est le bras armé de la SNCF dans les transports de bus, y compris à l'étranger, et qui a été formée d'entreprises précédemment privées. Et donc en fait on assiste, on a assisté mais sans que vous vous en aperceviez pendant 30 ans à la nationalisation de fait de l'ensemble des transports publics en autocars par la SNCF et ensuite par la RATP qui a suivi le même chemin parce que c'est elle qui avait le maximum de moyens et de compétences pour gérer les réseaux de bus.

Alors je demande, compte tenu du lien que vous faites entre la privatisation qui n'en est pas une et le mauvais état du réseau, que vous retiriez votre vœu sinon j'appelle à le rejeter parce qu'il ne pose pas le problème comme

il devrait. Comment est-ce qu'il faudrait poser le problème ? C'est très simple : si vous voulez avoir en Île-de-France un transport de qualité, il faut que l'État accepte une nouvelle phase de décentralisation et qu'il donne aux régions les moyens de réaliser et de financer elles-mêmes le réseau de transports. Et vous verrez, l'Île-de-France qui est la région la plus riche d'Europe pourra effectivement, si elle en avait le droit comme d'autres régions dans d'autres pays, pourra financer un réseau de transports de haute qualité ; mais il faudrait qu'elle en ait le droit, le problème c'est que l'État l'en empêche ; donc décentralisons, laissons la région Île-de-France s'organiser et là vous pourrez, effectivement, réclamer auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France d'avoir un bon réseau de transports, mais aujourd'hui elle a les mains liées, elle ne peut pas faire ce que l'État lui interdit. Donc je vous demande de retirer votre vœu.

Mme CHABOT : Nous aussi nous voterons contre ce vœu car si nous partageons une partie des constats et en particulier celui de la dégradation de la continuité et de la qualité de service des transports franciliens, nous ne rejoignons pas votre analyse sur les causes de cette dégradation. Nombre d'éléments évoqués dans ce texte nous paraissent avoir une approche plus dogmatique qu'une réelle approche de terrain : ainsi vous parlez du remplacement de l'entreprise publique RATP par douze entreprises privées au 1er janvier 2025, comme Monsieur le Maire vient de nous le dire, les opérateurs de transports urbains et interurbains en

région francilienne sont Kéolis et Transdev ; le premier filiale de la SNCF et le second de la Caisse des Dépôts que l'on peut difficilement qualifier d'entreprises privées.

Par ailleurs, si le groupe RATP est mis en concurrence sur son domaine historique, l'entreprise s'est organisée pour conquérir de nouveaux marchés et elle a obtenu de nombreux lots de marchés tenus par d'autres opérateurs, en particulier ceux du réseau Optile, ce qui représente 36 lots au total.

Vous parlez d'absence d'obligations européennes en matière d'ouverture à la concurrence pour les bus mais le rôle de l'Europe en matière de politique structurelle des états membres est traduit par le règlement européen de 2016 touchant à l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des marchés de transport de voyageurs par le chemin de fer et de route.

Vous parlez également d'un transfert de personnels qui se prépare sans aucune garantie des conditions de travail. Cela est inexact car le groupe RATP a pesé largement dans la définition du cadre social territorial, décret d'application de la loi et d'orientation des mobilités publié en avril 2001 qui définit les règles communes applicables à l'ensemble des opérateurs de transports. Le transfert éventuel d'agents RATP vers d'autres opérateurs sera qui plus est assorti de compensations financières qui ont donné lieu à plus de 40 séances de négociations avec les partenaires sociaux entre 2021 et 2022. Effectivement nous avons souligné nous aussi comme

Monsieur le Maire un pêle-mêle qui mêle effectivement la problématique de l'offre des transports, des incidents d'exploitation, de la pénurie de candidats au poste de machinistes, de l'inflation, de l'urgence climatique, et le spectre de la soi-disant privatisation désastreuse du réseau, celui-là même dont pourtant vous pointez toutes les insuffisances alors que l'opérateur actuel est un opérateur public.

Pour nous voici trois des enjeux majeurs qui touchent aux transports publics franciliens à court et moyen terme :

- Sur le plan du transport bus, effectivement le calendrier actuel d'ouverture à la concurrence est de fait trop ambitieux. L'enchaînement des lots ajouté au manque de recul des acteurs dans cette transformation de grande ampleur n'ayant pas permis de sécuriser les transferts potentiels d'exploitation et la continuité des services pour l'utilisateur. Par exemple la reprise d'exploitation par RATP Cap Île-de-France du réseau de bus du plateau de Saclay s'est traduite à l'été 2022 par des difficultés quotidiennes des usagers, en cause la non-identification en amont de matériels roulants défectueux qui représentent 20 % du parc par l'autorité organisatrice Île-de-France Mobilités. L'enjeu est donc de rendre plus pertinentes et de sécuriser les délégations de service public pour garantir la continuité du service lors des mises en concurrence ; il est indispensable d'une part en amont de réaliser une concertation entre l'autorité organisatrice, les collectivités concernées par l'offre de transports et les opérateurs

candidats. Et d'autre part il faut intégrer les retours d'expérience des acteurs. La DSP relative à l'offre du Paladin qui a été remportée par RATP Cap Ile-de-France fait figure d'exemple d'occasion ratée d'ajustement de l'offre aux besoins en particulier des Antoniens, l'exécutif local n'ayant pas été consulté auprès d'Île-de-France Mobilités et Vallée Sud Grand Paris avant de signer les contrats.

Plus globalement, dans un contexte de densification des territoires et d'accélération de la transition écologique dont l'enjeu fondamental est d'optimiser la gouvernance du système dans son ensemble, il faut que les acteurs, Île-de-France Mobilités, l'État, les opérateurs de transports et les élus puissent travailler ensemble et non se renvoyer la balle et les responsabilités des dysfonctionnements. Les décisions politiques doivent être assumées en faveur des transports du quotidien et donc en assurer un réel financement dans un secteur dont le modèle économique est exsangue. L'autorité doit définir une offre adaptée aux demandes des territoires, sécuriser les contrats, piloter le suivi des engagements pris par les opérateurs et assurer une bonne gestion de l'institution.

Et enfin, sans plus tarder il faut absolument que les opérateurs RATP et SNCF soient en situation d'accroître leurs capacités à travailler de concert en premier lieu sur les deux lignes de transport qui sont exploitées conjointement et chez nous la ligne B du RER. Au-delà des difficultés conjoncturelles dont la pénurie de machinistes et de conducteurs de métro,

les décisions et les non-décisions également qui sont prises en matière d'investissement ont des répercussions sur le fonctionnement du réseau sur une décennie entière.

Prenons pour conclure un exemple qui sera familier à tous les Antoniens : celui du RER B que nous avons évoqué dans la tribune du magazine en novembre dernier ; s'ajoutant à la carence de maintenance des infrastructures depuis 20 ans, les investissements de modernisation du RER B qui sont indispensables sont reportés d'année en année et si de nouveaux matériels roulants sont prévus en 2026 qui permettront d'offrir une capacité de transports aux voyageurs de + 35 %, l'amélioration de la gestion des incidents d'exploitation incessants semble dans l'impasse à moyen terme avec une accentuation des difficultés à prévoir dans les deux années à venir, notamment en répercussion des travaux du Charles-de-Gaulle Express au nord de la ligne. Il n'est pas trop tard pour bien faire, rien n'est fatalité pour qui a la volonté, et nous appelons donc, nous, de nos vœux la tenue d'Assises du RER B durant lesquelles les élus locaux, l'autorité organisatrice, les associations d'usagers, les représentants des opérateurs SNCF et RATP et l'État, se réuniront pour sanctuariser les investissements indispensables, le planning associé et les responsabilités dont chacun devra répondre devant les usagers : 850.000 usagers quotidien dont le calvaire ne cesse de s'accroître. Merci.

M. MAUGER : Là je crois que l'on peut constater que si le vœu précédent a obtenu une belle unanimité, celui qui nous occupe maintenant permet de marquer clairement ceux qui parmi nous ont à cœur de défendre le service public et ceux qui croient au « tout concurrentiel ». Ce n'est pas nouveau, déjà au moment de défendre les bureaux de poste de la Ville, nous nous étions sentis bien isolés. Quant à votre analyse du vœu, Monsieur le Maire, vous vous êtes attardé sur la première demande qui était effectivement à la Région de ne pas mettre en œuvre la hausse du Pass Navigo et de renforcer l'offre de transports, mais si vous lisez trois lignes plus bas, la solution est effectivement la demande à l'Etat et à Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains et de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

Maintenant j'en viens peut-être à ce qui nous préoccupe, nous à Antony, et à ce que l'on a pu voir du début de privatisation. On a cité la date de 2025, c'est la date butoir pour privatiser l'ensemble des transports en commun en Île-de-France. Mais ce processus a déjà commencé. Vous avez cité le Paladin, il faut savoir que le Paladin déjà est séparé en deux réseaux : le premier qui réunit... ils réunissent pour l'un et l'autre environ huit lignes pour le Paladin, le premier a effectivement été attribué à RATP Dev, et le deuxième a été attribué au transporteur Transdev. Donc Transdev...

M. le Maire : Il faut trancher entre la RATP et la Caisse des Dépôts, si vous voulez, si vous regardez la privatisation...

M. MAUGER : Si vous permettez que je continue, M. le Maire ? Transdev est un groupe privé qui est détenu à 66 % par la Caisse des dépôts et à 34 % par l'allemand Rethmann. Il n'est pas public, ce sont des capitaux publics qui vont dans une entreprise de droit privé.

M. le Maire : Elle est de droit privé mais elle est publique. Tout ce qui est détenu à plus de 50 % par le public est public.

M. MAUGER : Si vous voulez mais pour ce qui est des statuts...

M. le Maire : Plus de 50 % détenus par le public est public.

M. MAUGER : Pour les filiales, par exemple les agents sont des contractuels, ce ne sont pas des agents publics.

M. le Maire : Mais ça n'a rien à voir.

M. MAUGER : Ce sont des entreprises de droit privé.

M. le Maire : De droit privé oui, mais ce sont des entreprises publiques.

M. MAUGER : On est d'accord, elles sont bien de droit privé.

M. le Maire : Elles sont publiques.

M. MAUGER : Avec des capitaux publics. En ce qui nous concerne on préfère que les capitaux publics aillent au service public plutôt que dans des entreprises privées.

M. le Maire : Vous êtes contre des nationalisations de fait ? Vous êtes contre l'achat par des entreprises publiques d'entreprises privées ?

M. MAUGER : Si ça devient vraiment des entreprises publiques avec un statut d'agent public, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Avec un statut d'agent public non, ce statut va disparaître de toute façon, même à la SNCF vous savez bien, donc ce qui compte c'est la possession par le public ou par le privé. Toutes les entreprises qui sont dans le groupe de la Caisse des Dépôts ou de la RATP sont publiques.

M. MAUGER : Donc vous voulez dire que la privatisation, elle est déjà en cours ?

M. le Maire : C'est une analyse fautive et la solution que nous donnons, nous, c'est de régionaliser les décisions.

M. MAUGER : De fermer les bureaux de poste et de privatiser les transports... On ne partage pas cet objectif.

M. le Maire : C'est que la région Ile-de-France prenne elle-même ses décisions avec des moyens suffisants. Et que l'État arrête de se mêler de la gestion de la région Île-de-France. Donnons les moyens à la Région de faire ... Mais on n'est pas très loin vous et nous, sauf que vous voulez garder la tutelle de l'État et pas nous, c'est tout.

Mme HUARD : Si je peux me permettre d'insister sur un certain nombre de points, aujourd'hui on va demander en fait à Ile-de-France Mobilités de s'endetter de plusieurs milliards pour racheter le réseau, ce qui ne risque pas de résoudre ses problèmes de financement et de faciliter l'entretien de ce réseau qui sera de sa responsabilité puisqu'elle aura racheté le

matériel ; et quand vous parliez des conditions sociales Mme Chabot, je vous rappelle quand même que les salariés se sont vus imposer un temps de travail supplémentaire, ils ont perdu des jours et ce n'est pas étranger au fait que justement ils démissionnent, ils quittent l'entreprise, ils abandonnent leurs postes pour prendre des postes ailleurs, et donc la conséquence de ces choix, c'est bien la dégradation du service pour l'ensemble des usagers ; je rappelle aussi que l'entreprise publique a pour mission l'intérêt général et non pas de privilégier certains intérêts particuliers, quand on parle du Charles de Gaulle Express, en fait on a privilégié une certaine catégorie et certains objectifs au détriment justement de la satisfaction et des besoins de tous, les usagers qui notamment parcourent le RER B du nord au sud en savent quelque chose puisqu'ils sont sans arrêt perturbés par ces travaux qui ne répondent pas à un besoin collectif et général, donc la mise en concurrence alors que le matériel va appartenir à Île-de-France Mobilités ne peut se faire que sur les conditions sociales des salariés et donc au final continuer la dégradation du service.

Vous défendez la privatisation et la mise en concurrence ; l'exemple des transports britanniques est quand même là pour nous rappeler que le découpage du réseau en lots et leur mise en concurrence se sont traduits par une catastrophe opérationnelle au point qu'ils sont obligés de revenir en arrière. Donc c'est ça qui attend avec cette mise en concurrence les

usagers du transport collectif aujourd'hui, quand cette privatisation sera effective à la veille des Jeux Olympiques, on en verra les résultats mais nous pouvons d'avance prédire que ce ne sera pas une amélioration du service. Après, chacun ici peut prendre ses responsabilités et faire ses choix, nous avons fait les nôtres.

M. le Maire : Je propose mes chers collègues, maintenant que tout le monde s'est exprimé, que l'on passe au vote du voeu de M. Mauger.

(Vote à main levée : délibération rejetée par 4 voix Pour, 44 voix Contre, et 1 Abstention.)

M. le Maire : La question est donc tranchée. Nous passons maintenant à l'ordre du jour et je donne la parole à Mme EI MEZOUED pour l'information sur le projet de réouverture de la Bièvre par la Métropole du Grand Paris.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REOUVERTURE DE LA BIEVRE :

Mme EI MEZOUED : La Métropole du Grand Paris a entrepris de rouvrir la Bièvre sur cinq sites des communes d'Antony, L'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly, et Paris. Pour Antony la réouverture concerne le cours de la Bièvre à travers le Parc Heller et elle s'accompagne de la renaturation de son affluent le ru des Godets.

Le bureau d'études mandaté par la Métropole a proposé deux scénarios de réouverture : Un tracé en partie sud puis en partie centrale du Parc

jusque derrière le Château Sarran, puis un deuxième tracé principalement en partie Sud du parc permettant de préserver l'espace dégagé derrière le château, la dernière partie le long du château étant canalisée.

Le deuxième scénario présentait pour la Ville l'intérêt de préserver un espace dégagé dans le parc indispensable pour permettre l'organisation des fêtes comme les concerts de la fête de la musique, des jeux d'enfants ou des pique-niques demandés par les habitants lors de leur consultation, mais malheureusement il impactait fortement le patrimoine arboré. Les services municipaux ont donc étudié un troisième scénario plus protecteur des arbres et qui maintient des espaces ouverts suffisants. La Métropole du Grand Paris nous a fait savoir par lettre de son Président Patrick Ollier en date du 7 novembre dernier qu'elle acceptait ce scénario. Une présentation de ce scénario a été faite aux associations du Quartier Pajeaud le 16 novembre dernier.

La Métropole va donc poursuivre ses études en fonction de ce scénario, parallèlement la Ville a lancé une étude de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Parc Heller et de l'espace naturel des Godets sur la base des souhaits des Antoniens exprimés lors de la consultation. Ce projet sera élaboré de manière concertée avec un comité de suivi citoyen et fera l'objet une fois qu'il sera bien avancé d'une consultation de l'ensemble des Antoniens.

M. le Maire : Qui souhaite s'exprimer ?

Mme CHABOT : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'on a une idée du rétroplanning ? Savoir un peu ... ce sera opérationnel quand ?

Mme EI MEZOUED : Opérationnel ? Vous parlez du début des travaux ? Le début de travaux sera début 2025, et avant 2025 on a toute la phase d'études pendant laquelle on va travailler en concertation avec les Antoniens pour définir le programme d'aménagement.

M. le Maire : Qui souhaite encore s'exprimer ?

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie également pour cette présentation, c'est vrai que le projet de réouverture de la Bièvre nous paraît intéressant dans la mesure où il s'aligne sur de nouveaux objectifs européens de renaturation des rivières et de protection de l'environnement, néanmoins plusieurs points nous interpellent et nous avons plusieurs demandes à formuler. Alors c'est vrai que votre présentation apporte quelques éléments de réponses mais on peut avancer de manière un peu plus concrète.

La première chose est de rappeler que finalement il nous semble que le projet de la Métropole Grand Paris a été présenté sans qu'il y ait eu vraiment de concertation en amont, c'est-à-dire qu'effectivement il a été présenté à des associations de quartier lors d'une réunion en mairie le 16 novembre dernier. Ce projet tel qu'il a été présenté est déjà on va dire presque ficelé, et donc c'est vrai que même si vous dites que des

aménagements ont pu être faits, on a quand même l'impression qu'on est mis devant le fait accompli et qu'il y a peu de choses qui peuvent être vraiment aménagées.

Ce projet est encore aujourd'hui en grande partie très largement inconnu des Antoniens. Nous-mêmes nous n'en avons eu présentation et le projet lui-même ne nous a été communiqué que suite à la commission Urbanisme à notre demande lorsqu'on a demandé d'avoir ce document, et on regrette de ne pas avoir été informés plus tôt, donc il nous semble important en termes de demande d'obtenir rapidement une réunion publique d'information de tous les Antoniens à ce sujet, pas simplement nous conseillers municipaux et quelques associations qui ont été informées.

La deuxième chose, c'est qu'évidemment ce projet impacte directement le réaménagement du Parc Heller. On aimerait en savoir un peu plus sur les résultats de la consultation qui avait eu lieu à ce sujet et surtout de mieux comprendre comment vont s'articuler les deux projets : le projet de la mairie qui nous semble encore un petit peu flou et le projet de réouverture de la Bièvre. Vous nous dites qu'il va y avoir une véritable concertation sur ce projet et nous nous en réjouissons mais c'est vrai qu'on a encore beaucoup d'éléments qui sont fluctuants, notamment la question du coût de ce réaménagement.

Vous avez évoqué également le fait que le troisième scénario, celui que finalement vous avez privilégié et qui vient d'être accepté permettait selon

vous de limiter l'abattage d'arbres et de garder un espace suffisamment important à vos yeux. Qu'en est-il exactement du nombre, enfin pas à un arbre près évidemment mais a-t-on aujourd'hui des informations plus précises sur le nombre d'arbres susceptibles d'être abattus et notamment s'il y a des arbres remarquables qui sont concernés ?

Et puis vous faites allusion aussi au fait qu'il y aura un comité de suivi qui sera mis en place, effectivement ça a été promis et nous aimerions, ainsi que les associations, savoir quand aura lieu la première réunion de ce comité de suivi parce que nous resterons évidemment vigilants à l'évolution de ce projet. Merci

Mme EI MEZOUED : Je vais reprendre votre première remarque à propos du stade de développement de ce projet : Je voudrais simplement vous rassurer sur le fait que ce projet n'est pas encore ficelé et que nous sommes encore à un stade très en amont. Pour tout vous dire la phase d'études ne commencera qu'au printemps 2023, donc nous avons encore le temps de consulter les Antoniens et la consultation aussi se fera tout au long du projet. La première phase de la concertation a été la consultation qui avait été lancée « Ensemble imaginons le Parc Heller » dont les résultats ont été publiés sur le journal de la Ville, donc ils sont disponibles pour tous les Antoniens. Si vous voulez quelques éléments programmatiques issus de la consultation, les Antoniens voulaient des espaces naturels à préserver, ils souhaitaient aussi un parc pour

l'épanouissement de la diversité, des équipements, des aires de jeux, tout a été publié et a été donné à l'ensemble des Antoniens.

Pour la concertation tout au long du projet, on a pensé à différents ateliers de co-conception à chaque phase de l'étude et du projet, qui seront animés notamment par la maîtrise d'œuvre du projet ; ça pourra aussi prendre la forme d'ateliers thématiques sur des thématiques assez ouvertes, les espaces sportifs, la biodiversité, etc. ; et puis plusieurs sessions d'informations et de pédagogie du projet sur site, des balades, et une co-construction phase chantier par la même occasion.

Vous avez parlé des arbres. Alors comme je le disais, la Métropole du Grand Paris a proposé deux scénarios et en fait on a travaillé ensemble avec les équipes de la mairie pour en dégager un troisième qui était celui qui impactait le moins le paysage arboré, en tout cas la diversité et la richesse arborée du Parc Heller. Tout en sachant que l'objectif pour nous c'est de finir avec un bilan positif. Et quand on dit un bilan positif, effectivement les différents scénarios vont impacter certains arbres du parc mais l'objectif c'est d'en replanter beaucoup plus et je crois qu'on était autour de 500 de plus que le nombre d'arbres qu'il y a actuellement au Parc Heller.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions. Et puis une dernière chose sur laquelle j'aimerais vraiment insister : c'est que nous sommes énormément disponibles, Monsieur le Maire et moi, pour répondre à toutes

vos questions et vous fournir tous les documents dont vous avez besoin et moi je regrette que vous n'ayez pas pris cette initiative de venir me voir parce que je suis vraiment disponible et on rencontre pas mal d'Antoniens, pas mal d'associations de quartier, donc n'hésitez pas à me contacter directement pour avoir le maximum d'informations.

M. PARISIS : Juste avant de présenter l'intervention que je voulais faire, pour les arbres il me semble que c'est quand même 140 grands arbres dans votre projet qui sont impactés. Je veux juste vous rappeler qu'un grand arbre, ce sont des centaines d'espèces et peut-être même des milliers d'espèces entre ce qui est souterrain, tout ce qui est aérien, insectes, etc., donc c'est vraiment quelque chose à réfléchir dans ce projet. 140 grands arbres, ce n'est pas rien. Et toute cette masse foliaire on va dire, c'est une préservation d'une qualité arborée qui est irremplaçable. Et des jeunes arbres, ça n'a rien à voir. Quand vous replantez même à la place d'un grand arbre une dizaine de jeunes arbres, avant de retrouver tout ce que peut amener un grand arbre, c'est des années. Donc ça à mon avis c'est quelque chose à prendre en compte, il faut être très vigilant ; à chaque fois qu'on abat un grand arbre c'est une catastrophe. Il y en a eu trois malheureusement sur la départementale que l'on a abattus, j'avais envoyé une lettre à M. le Maire, alors que ces arbres étaient sains, pour des raisons d'aménagement de la voie cyclable, je pense qu'il y avait autre chose à faire en les préservant, on pouvait aménager autrement, et je n'ai

toujours pas compris, Monsieur le Maire. Je n'ai pas eu de réponse à l'époque, les trois grands peupliers à côté du stade Georges Suant. Soyons vigilants Monsieur le Maire, vous nous dites officiellement que vous êtes attentif à ça mais il y a besoin de le mettre en acte.

M. le Maire : Au Parc Heller il y a 3000 arbres...

M. PARISIS : Oui.

M. le Maire : Il y a 3.000 beaux arbres, je ne parle pas des taillis. Sur ces 3.000 arbres, il y en a 140 à peu près qui vont être abattus. A la place il y aura une rivière, alors vous êtes peut-être contre les rivières...

M. PARISIS : Non, vous allez voir dans mon intervention que non...

M. le Maire : Mais entre les rivières et les arbres, il arrive parfois qu'il faille faire un choix, et la Métropole qui est très écologique a fait ce choix de sortir la Bièvre de son cours, de la rendre libre, de refaire une vraie rivière et il fallait pour cela malheureusement abattre 140 arbres mais d'autres arbres seront bien sûr plantés pour compenser et il y a 3.000 arbres qui restent.

M. PARISIS : Ok. Eh bien justement je vais vous parler de la rivière. Mesdames et Messieurs nous aimons commémorer les personnes, les événements, mais moins souvent les rivières. La Bièvre coule ici à Antony depuis des siècles, elle fut couverte sous une précédente mandature, on l'avait contrainte pour construire quelques immeubles...

M. le Maire : Ce n'est pas pour ça, c'est parce qu'elle était pestilentielle. Elle était pestilentielle.

M. PARISIS : Il y a quand même une partie du Parc Heller qui est devenue une zone résidentielle quand même,

M. le Maire : Non la Bièvre, elle était pestilentielle, il fallait la couvrir, alors pas que sur Antony, partout entre Paris et Antony elle a été couverte parce qu'elle était insupportable !

M. PARISIS : A l'époque on n'avait pas les moyens de ... On n'était pas à l'époque dans l'objectif de renaturation comme on l'est aujourd'hui.

M. le Maire : Du tout.

M. PARISIS : Donc aujourd'hui elle est appelée de nouveau à sortir de l'ombre. Moi je dirais : Quel étrange retournement de l'histoire ! On revient à un état... Le ru des godets qui se prolonge sous la forme d'un bief de l'actuel Parc Heller était encore en eau il y a quatre ans, moi quand je suis arrivé sur Antony j'avais le plaisir de faire des balades le long de ce bief qui depuis des siècles lui aussi alimentait des Moulins dont il reste un vestige dans la rue du même nom... Moi je pense que ce projet dont nous parlons ce soir pourrait être encore plus ambitieux. La remise en eau du bief par exemple, qui n'est pas prévue dans ce projet, qui est une promenade très appréciée sous les grands arbres par sa poésie bien vivante pourrait être menée conjointement à la remise en place des moulins à eau. L'eau, cette énergie renouvelable était bien connue dans les anciens temps et un peu

partout en France, aujourd'hui, on remet au goût du jour cette force de vie alliée à la restauration des moulins qui permettent par exemple de moulinier le grain ; une énergie gratuite en l'occurrence. C'est comme le solaire, c'est comme le vent. Nous sommes bien capables de prévoir des millions pour certains projets énergivores, je ne les citerai pas, voilà un projet beaucoup moins onéreux avec une énergie totalement renouvelable.

La Bièvre prend sa source sur le Plateau de Saclay, une vaste étendue maraîchère et céréalière toujours un peu menacée par l'urbanisation à une quinzaine de kilomètres d'Antony. Des espaces de jardinage dans le Parc Heller, oui, pourquoi pas ! C'est mentionné dans le projet, mais encore une fois soyons plus ambitieux ; les communes aujourd'hui se rassemblent pour racheter des terres agricoles et y installer des maraîchers pour alimenter en circuits courts leurs cantines : elles s'appellent Bièvre et la ferme de Gisy, ou encore Les Loges-en-Josas avec sa ferme de maraîchage, nous avions mais nous n'avons plus ces terres sur notre territoire ! Nous pourrions en partenariat avec d'autres communes mieux pourvues financer de tels projets pour approvisionner en circuits courts nos écoles. Nous sommes capables de dépenser des milliards pour faire traverser un métro sur le Plateau de Saclay, il est temps de mettre une partie de cet argent au service d'une terre nourricière.

Mesdames et Messieurs, dans ce monde que certains nous présentent comme désenchanté, soyons les créateurs de projets réjouissants, et je

terminerai ainsi : Monsieur le Maire, je me souviens qu'en début de mandature vous aviez fait référence à vos lectures de Michel Houellebecq que j'avoue n'avoir jamais lu, préférant l'écrivain poète Christian Bobin qui vient de s'éteindre et tout comme un autre grand visionnaire Jean Giono, je dirais : mettons-nous plutôt s'il vous plaît dans le pas de ceux qui chérissent la terre pour des projets de notre territoire.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention et « que notre joie demeure » pour paraphraser un des titres de Jean Giono que je vous conseille de lire.

M. EDOUARD : Je vais vous parler aussi de la rivière : dans ce projet, je vois des zones humides, je vois des banquettes de débordement, ce sont des choses qui me semblent tout à fait pertinentes et séduisantes. J'ai vu que vous estimiez qu'il y avait une possibilité de garder en cas de crue de la Bièvre jusqu'à 15.000 mètres cubes sur site, j'espère que ce n'est pas une estimation « au doigt mouillé » ! Cette capacité de rétention sera utile pour les crues de la Bièvre et donc pour éviter des inondations. « Des » inondations et non pas « les » inondations bien sûr parce que les dernières inondations, ce n'était pas des inondations par crue de la Bièvre, c'était des inondations par ruissellement, notamment sur les hauts de la rue des Rabats ; des inondations, nous en aurons encore à Antony parce que le bassin de rétention dont la construction va commencer en face du conservatoire dans un mois ne sera pas mis en service avant 2024 et le

bassin de rétention qui est prévu depuis 2006 au Moulin de Berny à Fresnes, qui protégerait une bonne partie du territoire Antonien, n'a toujours pas son financement complètement déterminé, donc on ne peut pas seulement faire travailler sur la prévention des inondations, il faut aussi travailler sur la capacité réactive de la Ville quand il y a une inondation.

La Cour des Comptes a sorti récemment un rapport sur les inondations en Île-de-France. Ce rapport cite un chiffre qui m'a alarmé : seulement 60 % des communes d'Île-de-France ont un plan communal de sauvegarde structuré et prêt à être mis en œuvre, je vous ai écrit à ce sujet, j'ai lu la réponse que vous m'avez faite parvenir, nous en reparlerons donc, mais je pense qu'il est important de ne pas rester sur le fait que l'on fait « pour le mieux », il faut effectivement faire pour le mieux mais il faut faire aussi ce qui est prévu par la loi.

M. le Maire : D'autres interventions sur le sujet qui est quand même la Bièvre ?

M. MAUGER : Juste une question si vous permettez : Là on parle de la renaturation de la Bièvre en tant que projet de la Métropole au sein du Parc Heller, mais la Bièvre coule le long de la rue de l'Abreuvoir où il y a éventuellement la possibilité de procéder à une réouverture, est-ce que c'est votre intention ?

M. le Maire : C'est notre intention pour un avenir plus lointain, d'abord le Parc Heller et après on verra, mais on militera pour aller au moins jusqu'à Vasarely.

M. MAUGER : D'accord, très bien.

M. le Maire : Il n'y a plus d'autres interventions, est-ce que Linda tu veux conclure ? Ou bien on passe au vote ?

Mme EI MEZOUED : Je pense que l'on peut passer au vote.... Sauf qu'il n'y a pas de vote.

M. le Maire : Ah non, en fait il n'y a pas de vote ! Vous avez été informés de la réouverture de la Bièvre. Il n'y a pas de vote.

Et la parole est à Pierre Médan pour une autre information où il n'y aura pas de vote non plus, sur la gestion de la dette.

I - FINANCES

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE :

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Effectivement il n'y aura pas de vote et je vais essayer de résumer ce dossier en évoquant les points les plus marquants. Comme il est indiqué dans la deuxième page, l'encours au 31 décembre 2022 sera de 125,7 M€. L'important est de signaler la répartition qui montre que 80 %, à quelques virgules près, de notre endettement, sont à taux fixe et donc ça c'est évidemment quelque chose qui est important surtout dans

le contexte actuel, contexte qui est rappelé en première page, que vous connaissez tous, d'augmentation des taux ces quelques mois. Le taux moyen annuel de cette dette est quand même très faible puisqu'il se situe à 1,11 % et les intérêts payés sont, j'ai arrondi, de 1,7 M€ avec évidemment des produits financiers qui réduisent, qui nous permettent d'avoir dans le budget environ 1,3 M€ en intérêts nets.

Voilà à peu près l'essentiel qui est résumé. Évidemment dans le dossier vous trouvez beaucoup de précisions sur la répartition, sur les différents emprunts, sur leur encours, le taux, etc. Donc évidemment nous sommes à votre disposition pour évoquer éventuellement vos questions mais avant de terminer et de laisser la place aux questions, je voudrais rappeler quand même un point important : cet endettement est le gage de nos investissements aussi. Il est l'envers de la médaille. Il y a de l'endettement parce que nous avons investi. Et si nous n'avions pas d'endettement, nous n'aurions pas de cinéma, nous n'aurions pas de Vasarely, ou nous les aurions eus avec beaucoup plus de retard, « avec retard » disons, et donc nous en aurions profité moins parce que même si nous avons un autofinancement qui nous permet d'avoir une certaine marge de manœuvre importante, eh bien cet autofinancement ne suffit pas malgré tout pour le programme d'investissements que nous avons, qui est relativement élevé, ambitieux on pourrait dire, depuis déjà pas mal d'années.

Donc il faut regarder ce rapport sur la dette à mon avis en pensant toujours, en ayant toujours à l'esprit ce qu'il permet de faire. Et contrairement à l'État, nous finançons nos investissements avec de l'endettement mais nous ne finançons pas nos dépenses de fonctionnement. Merci.

Mme HUARD : Merci Monsieur Médan pour cette présentation et merci pour les explications que nous avons eues en commission. Je voudrais faire plusieurs remarques pour notre groupe : d'abord ce rapport traduit la sortie d'une partie des emprunts toxiques à taux variables grâce aussi aux aides d'État via le fonds de soutien aux emprunts structurés, et je rappelle que ces emprunts avaient été dénoncés à l'époque par nos prédécesseurs de la minorité de gauche et que maintenant nous nous félicitons que leur clairvoyance ait été reconnue, alors il en reste quand même encore près de 9 M€ et il y a quand même des incertitudes sur l'évolution des taux compte tenu de la situation économique, et nous souhaiterions avoir des tests de sensibilité plus précis sur certains de ces emprunts, notamment sur le 11 080 que je ne trouve pas.

Par contre nous avons également d'autres motifs d'inquiétude puisque la dette progresse de 7 %. Elle est, vous l'avez dit, à 125 M€, elle était de 116 M€ en 2021 ; alors vous indiquez avec un certain optimisme que le dynamisme des recettes communales notamment fiscales suffira à couvrir le financement des nouveaux emprunts, je pense que vous faites allusion aussi aux taxes sur les transactions immobilières, cependant le marché

aujourd'hui se ralentit notamment du fait de l'augmentation du coût du crédit, ce qui peut diminuer ces recettes, et en parallèle le montant de l'annuité de la dette qui inclut le remboursement en capital et les intérêts augmente également régulièrement depuis les dernières années. En 2021 ce montant dépassait légèrement la capacité d'autofinancement de la commune, je crois que c'était de 0,5 M€, et avec la baisse de l'autofinancement que vous prévoyez, c'est dans la délibération suivante, en 2022, l'épargne nette de la commune devrait être négative de 2 M€ sauf erreur, compte tenu d'un montant de remboursement d'emprunts de 14,8 M€. Est-ce que cela signifie que la Ville devrait s'endetter pour rembourser sa dette aujourd'hui ? Ce qui est une situation peu saine. Et dans ce contexte, comment comptez-vous financer le programme d'investissements que vous avez annoncé ? Sauf erreur le budget 2022 prévoyait un volume d'emprunts additionnels de 38 M€.

Alors je dirais qu'effectivement le gouvernement ne vous y aide pas puisqu'il poursuit sa réduction drastique de l'autonomie financière et fiscale des collectivités en supprimant la taxe d'habitation puis la CVAE, il réduit les dotations globales de fonctionnement en ne les revalorisant pas à hauteur de l'inflation ; les subventions à l'investissement du plan de relance ne bénéficient pas à la commune, et le Fonds vert qui est annoncé sera insuffisant pour faire face aux investissements requis pour la transition écologique au plan national. En parallèle, le gouvernement incite les

collectivités à se désendetter. Et pour couronner le tout, malgré l'opposition majoritaire des maires de France, il fait adopter en force son budget avec le 49.3.

Cependant l'exercice d'autosatisfaction sur la gestion de la Ville que nous avons eu lors du conseil municipal du mois de juin ne nous a pas convaincus, donc nous aimerions aussi que sans renoncer aux investissements qui sont nécessaires, la Ville fasse preuve de sobriété dans ses projets. Merci de votre écoute.

M. MONGARDIEN : J'ai deux remarques à faire sur cette information : Premièrement nous constatons que la dette de la Ville passe de 117 M€ à 126 M€, et ce malgré le fait que 10 M€ de travaux initialement prévus en 2022 ont été décalés. Cette hausse de la dette combinée avec la baisse prévisible et substantielle de notre capacité d'autofinancement va mathématiquement se traduire par un allongement significatif de notre capacité de désengagement qui a été à une époque pas si lointaine autour de 8 années et qui l'année prochaine risque d'approcher les 12 ans.

Deuxièmement, concernant le décalage de ces 10 M€ de travaux : vous allez me dire comme d'habitude, je le sais, que c'est habituel, cela se produit chaque année et la raison bien souvent avancée est la charge des services. Eh bien justement, si chaque année la charge de service est trop forte, il suffit de réduire dans le budget primitif les ambitions des travaux car il serait alors possible de procéder à un arbitrage réfléchi sur les travaux

à prioriser et pas simplement subir les aléas d'un plan de charge. En effet dans les 10 M€ de travaux, il y a des travaux promis depuis longtemps aux Antoniens et Antoniennes qui vont de nouveau être repoussés, comme par exemple les travaux de voirie tant attendus de la rue Lavoisier depuis 2020 et qui auraient dû être priorisés à moins que vous ne nous disiez que ces travaux ne paraissent pas prioritaires et les riverains se feront donc un avis, ce qui semble malheureusement le cas car on a déjà évoqué la décision d'intersession sur les travaux du parking du centre mais rien dans ce conseil municipal n'évoque le lancement des travaux de la rue Lavoisier.

M. le Maire : Si, rue Lavoisier les travaux vont commencer en janvier. Il faut que vous dormiez tranquilles, on va la commencer en janvier et on va la finir dans l'année, ça va se faire, simplement les services techniques ont pris du retard, ça c'est clair. Par rapport à ce qu'ils avaient annoncé lors de la réunion de concertation avec les habitants de la rue, il y a du retard, ce sont des choses malheureusement assez fréquentes, mais ils n'ont pas non plus tous les moyens qu'ils souhaiteraient avoir, dont le nombre d'ingénieurs et malheureusement nous ne sommes pas les seuls à manquer d'ingénieurs, on manque de chauffeurs de bus mais on manque aussi d'ingénieurs.

M. MEDAN : En réponse à votre intervention Madame Huard, on n'a pas de souci sur le 11 080, actuellement ce n'est vraiment pas un emprunt sur lequel on a besoin de faire des tests. Cela ne nous empêchera pas si des

opportunités se présentent éventuellement de procéder à une renégociation parce qu'effectivement on ne sait jamais, dans deux ans, trois ans on ne sait pas ce qui peut arriver, mais ce n'est vraiment pas à l'heure actuelle un emprunt qui nous fait faire du souci.

Le second point que je voulais aborder en réponse, parce qu'à chaque fois il faut que vous reveniez sur ce qu'ont dit vos prédécesseurs, je commence à en avoir un peu assez mais je ne peux pas non plus vous laisser dire tout et n'importe quoi : vos prédécesseurs ont fait pendant des années peur aux Antoniens sur les emprunts structurés et si on les avait écoutés au moment où ils nous faisaient leurs remarques, on aurait dû payer de fortes indemnités de remboursement, or on a gardé notre calme et on les a remboursés non pas à chaud mais dans de bien meilleures conditions ; c'est un premier point, donc encore une fois la gestion de la dette a conduit depuis des années à une diversification des emprunts, des catégories d'emprunts, des types d'emprunts, cette diversification elle est très fréquente pour toutes les personnes qui gèrent des produits financiers, qui s'occupent des finances, parce qu'elle est évidemment le synonyme de la limitation des risques. Quand on met, vous connaissez l'adage « tous ses œufs dans le même panier », comme ont fait certains, certains hôpitaux, certaines communes, gérées par la gauche d'ailleurs ... mais il y en a d'autres, avec des montants bien plus élevés ... mais ce n'était pas notre cas. Nous, nous avons une répartition très équilibrée, et en plus de cela,

n'oublions pas quand même et c'est là-dessus que je voulais finir, que pendant des années, ces emprunts structurés nous ont fait gagner beaucoup d'argent par rapport à des taux fixes qui étaient nettement supérieurs. Alors ce n'est pas parce que sur une certaine période on a payé des charges d'intérêts relativement élevées, c'est vrai on ne l'a jamais nié, il ne faut pas que cette période relativement courte nous fasse oublier toute la période bien plus longue où nous avons été gagnants sur ces emprunts structurés. Donc ce serait bien si on pouvait arrêter de revenir là-dessus parce que cela m'éviterait à moi de répéter ce que je répète depuis déjà pas mal de temps et j'ai j'impression que vous n'avez encore pas compris. Donc c'est un peu gênant.

Maintenant, encore une fois, le fait d'emprunter, même lorsque l'on n'a pas un autofinancement qui permet de couvrir les remboursements d'emprunts, ce n'est pas forcément grave. Et si je vous propose de réfléchir en faisant un scénario du type : nous sommes dans une ville qui a des projets d'investissements mais qui a un tout petit autofinancement, alors cela voudrait dire que cette Ville ne devrait pas s'endetter ! Il faut savoir un petit peu là encore rester calme, notre autofinancement, il y a de grandes chances M. Mongardien vous avez tout à fait raison, qu'on le voit baisser l'an prochain, je pense que le contexte économique conduira quasiment toutes les villes à connaître à peu près la même situation et je pense donc que notre durée de remboursement, qui mathématiquement va s'allonger,

je ne vais pas vous expliquer le contraire évidemment, ce n'est pas forcément grave parce que nous sommes dans un contexte où quasiment toutes les villes vont voir leur durée s'allonger.

Alors maintenant, nous restons avec une « chance », c'est d'avoir quand même, même à la baisse, un autofinancement relativement élevé et surtout d'avoir pendant des années maîtrisé nos dépenses de gestion, nos dépenses courantes, il faut être très attentifs dans le budget à ne pas laisser filer les dépenses de fonctionnement pour les nouveaux bâtiments, etc., et ça, c'est un acquis que nous conserverons et je pense que ce qui se passe est conjoncturel et que nous reprendrons vite la main dès que ce sera possible.

M. le Maire : M. Mongardien est très soucieux de notre avenir et Mme Huard aussi, je vous sens vraiment très anxieux. Pour vous rassurer, les emprunts futurs vont augmenter, les taux des emprunts futurs vont augmenter mais le prochain emprunt que nous allons encaisser a été souscrit il y a déjà plus d'un an à un taux de 0,85 %, et il n'est pas encore compté dans notre endettement ; quand on l'aura dans notre endettement il fera baisser encore notre taux moyen qui est de 1,11 et qui n'a jamais été aussi bas de toute l'histoire de la Ville ; on n'a jamais payé aussi peu d'intérêts, 1,7 M€ ce n'est quand même pas beaucoup. Ça commencera à réaugmenter un tout petit peu quand on encaissera les emprunts suivants, mais le prochain emprunt sera à 2,50 %, ce sera un emprunt indexé,

maintenant il n'y a plus d'emprunts à taux fixe, le prochain emprunt sera un emprunt indexé sur le livret A, un emprunt « pépère » comme les sociétés d'HLM, sur le livret A, c'est ce qu'il y a de plus sécurisé pour l'avenir puisque les banques ne prêtent plus aujourd'hui à taux fixe ; je pense que quand la situation sera stabilisée, elles recommenceront mais pour le moment il n'y a plus d'emprunts à taux fixe. Par contre on a souscrit un emprunt à taux variable mais la variable étant le taux du livret de Caisse d'épargne, ce sera du 2 % plus une marge de 0,50, donc 2,50 %, avec une inflation à 6 ou 7% c'est quand même une bonne affaire. Donc je tiens à vous rassurer.

Effectivement l'avenir, c'est que le gaz va coûter cher et malheureusement ça risque de durer, l'électricité va coûter cher et ce sera cher pour tout le monde, pas seulement pour Antony, mais nous sommes bien placés par rapport à d'autres, en tout cas par rapport à la majorité des autres, pour tenir bon dans cette situation difficile ; voilà je tenais à vous rassurer pour que vous dormiez tous tranquilles.

Donc on ne vote pas et nous passons maintenant à l'ordre du jour qui appelle cette fois-ci un vote, nous commençons par la décision modificative de crédit N° 1.

M. MEDAN : Je profite de ce passage pour répondre à une question qui avait été posée par Mme Huard sur le taux d'intérêt de la ligne de trésorerie, on est un peu entre la DM et la dette, la ligne de trésorerie

ouverte à la Caisse d'Epargne c'est 1,75 % et ce taux est basé sur l'Euribor une semaine avec une marge.

Je répondrai à la deuxième question un petit peu plus tard lorsqu'on abordera les non-valeurs.

1 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2022

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Concernant la décision modificative, en décembre c'est un grand classique, vous avez pu voir dans le dossier qui fait quand même pas mal de pages, qui est complet, tous les éléments aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans les recettes et dans les dépenses de ce qui change, vu l'ordre du jour mais de toute façon même s'il avait été court, je ne l'aurais pas fait, je ne vais pas vous faire la liste de toutes ces modifications, ce serait assez rébarbatif, je vais prendre quelques exemples histoire d'illustrer malgré tout la situation.

On a des éléments qui n'étaient pas prévus qui augmentent en dépenses, d'autres qui n'étaient pas prévus en recettes qui augmentent en recettes ou qui peuvent baisser en recettes comme pour le cinéma, etc. On a la revalorisation du point d'indice, elle a eu lieu en juillet 2022. Elle n'était pas prévue, donc cela fait partie des éléments qui sont intégrés à cette DM et qui correspondent à des montants parfois importants puisqu'ici, sur les six

mois, cette revalorisation de 3,5 points a conduit quand même à avoir plusieurs centaines de milliers d'euros à mettre au budget. C'est ce que nous faisons.

De la même façon, ce qui n'était pas prévu parce qu'on ne sait jamais exactement le montant du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, le FSRIF qui de temps en temps, est surprenant, rarement à la baisse même si c'est arrivé une fois, mais rarement à la baisse, eh bien ici il faut que l'on mette 180.000 € de plus sur ce Fonds de Solidarité. Et ça aussi on ne pouvait pas le prévoir lors du budget. Et enfin histoire de chatouiller un peu la majorité gouvernementale, la dotation de soutien à l'investissement local, on a demandé et on n'a rien eu, ce qui fait que l'on a 1,5 M€ en moins, 1,5 M€ qui n'ont pas été versés et qui nous manquent évidemment, on aurait bien aimé les avoir.

Voilà, c'était quelques exemples qui ont été choisis presque au hasard, vous vous en doutez... je vous remercie.

M. EDOUARD : Effectivement, il s'agit d'une épreuve imposée en décembre, il faut régulariser en fin d'exercice l'exécution réelle du budget primitif, et évidemment 2022 a été une année où il y a eu pas mal d'événements pas prévus : la crise sanitaire qui s'est installée dans la durée, et maintenant une crise énergétique, alimentaire, industrielle, les prix de détail augmentent, les secteurs économiques ne trouvent plus à embaucher, c'est incontestable. Cependant votre rapport donne dans

l'ensemble une impression d'exécution subie plus que volontariste et suivie ou pilotée. Vous vous félicitez presque que l'augmentation somme toute modérée du point d'indice à mi-2022 ait été contenue au plan financier par des vacances de postes. Côté investissements vous décalez à l'an prochain 10 M€, mais c'est comme d'habitude, il n'y a rien d'exceptionnel. Certes on peut relever dans cette DM des traces d'actions salutaires mais peu nombreuses, par exemple les effets finaux du fonctionnement du centre de vaccination dont nous avons pu avoir le bilan en commission. Merci.

Sur les impacts de la reprise en régie des activités de Sports Loisirs Antony, là aussi il y a une trace mais nous n'avons pas eu tout à fait le bilan. Nous aurions bien préféré avoir une DM affichant de réelles nouvelles dépenses de solidarité avec une augmentation par exemple de subventions aux associations de secours à la population et une augmentation de la dotation au CCAS par exemple. Nous en reparlerons donc au DOB, mais une délibération suivante fixant les tarifs municipaux ne nous rassure pas.

Par cohérence avec le vote du budget primitif, nous voterons contre cette résolution.

M. le Maire : Le contraire m'aurait étonné, M. Edouard, franchement ! Y a-t-il d'autres questions ?

M. MEDAN : Je souhaite juste dire une chose : quand je dis que le point d'indice a augmenté et que c'est une dépense non prévue, je ne m'en plains pas, vous laissez croire quelque chose...

M. EDOUARD : Non, pas du tout.

M. MEDAN : Bon, ok, parce que c'est très bien au contraire que le point d'indice ait augmenté vu qu'il n'avait pas bougé depuis des années pour toute la fonction publique. Donc on est bien d'accord. Alors, j'avais peut-être mal compris.

M. EDOUARD : Probablement ! Comme quoi on a des points communs, vous n'êtes pas compris sur la dette, vous ne me comprenez pas sur le budget.

M. le Maire : Madame Genest ?

Mme GENEST : Je me permets d'intervenir sur le sujet du point d'indice : Il y a un principe de réalité que sont les mesures gouvernementales qui sont imposées à la Ville, en 2022 il y a 1,6 M€ d'impact sur la masse salariale, ce sont des mesures que l'on ne peut pas anticiper, en tout cas que l'on enregistre et l'on ne se réjouit en rien d'avoir des vacances de postes puisqu'on les subit, on met tout en œuvre pour pouvoir recruter au maximum ; donc c'est un équilibre qui est compliqué à avoir, en tout cas les vacances de postes ne sont pas une variable d'ajustement pour nous par rapport aux mesures gouvernementales qui nous sont imposées. Ce

sont des éléments factuels et on essaye de faire au mieux pour que les recrutements se fassent.

M. MEDAN : Merci. Alors nous allons procéder au vote en étant très respectueux de la réglementation sur le vote. Je vais vous demander de voter pour le premier chapitre et ensuite on mettra « même vote » pour tout le reste.

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre, section d'investissement et section de fonctionnement.)

(Délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention)

2- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023 :

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Effectivement à chaque fois, comme nous décidons du budget au mois de mars, il est nécessaire d'ouvrir les crédits et de veiller à ce que l'on puisse effectuer des opérations sur les emprunts, ce qui explique que d'un côté on a 14,9 M€ pour les opérations que vous avez énumérées dans le rapport ; et pour l'enveloppe éventuelle de renégociation de la dette, c'est 15 M€. Ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

Mme HUARD : C'est une explication de vote : nous prenons acte de l'engagement de ces crédits mais nous nous abstenons sur ce vote puisqu'ils correspondent à vos priorités, nous pouvons notamment relever la poursuite de l'équipement vidéosurveillance pour un premier montant de 400.000 € sans que, encore une fois, l'efficacité de ces dispositifs ne soit prouvée ; en regard nous voyons seulement 50.000 € pour les travaux d'accessibilité de voirie, 50.000 € pour des études d'accessibilité, l'obligation d'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public date de 2005, l'agenda d'accessibilité de la Ville doit être réalisé en 2024 et compte tenu du décalage de certains chantiers comme celui de la reconstruction du poste de police qui a été enfin lancé, nous nous inquiétons de la réalisation de cet agenda.

Nous voyons aussi 100.000 € d'études pour Antonypole, 110.000 € pour l'enfouissement des lignes de haute tension sans que la concertation que vous aviez promise sur ce projet ne soit effectivement mise en place ; et pour mémoire nous attendons toujours d'ailleurs d'avoir accès au plan-guide 3D de cet aménagement dont vous aviez fait la publicité dans la presse.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

3 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Là encore un grand classique, il faut permettre aux associations de fonctionner, donc on va permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget, le montant de ces acomptes s'élève à 1.534.650 €, et de la même façon, il est demandé au conseil municipal d'adopter les projets de conventions puisque vous le savez, ça n'a pas changé depuis des années, il faut une convention pour toute subvention supérieure à 23.000 €. Donc voilà les deux objets de ce rapport.

M. le Maire : Mme Rafik ne participe pas au vote.

Mme REMY-LARGEAU : Parmi les bénéficiaires de cet acompte figure notamment le CCAS à hauteur de 900.000 €. Cela représente une augmentation de 12,5 % par rapport à l'année dernière, enfin cette année, en tout cas pour 2023 par rapport à 2022, et donc notre question est la suivante : est-ce que ce versement augure d'une augmentation du budget du CCAS comme on l'avait demandé l'année dernière ? A priori oui puisqu'il est précisé dans l'article 2 que le montant qui sera versé sera au moins égal à cet acompte ? Nous espérons que ce sera le cas mais également que ce budget pourra être augmenté encore car les besoins

sont nombreux, de plus en plus nombreux ; alors je sais qu'à chaque fois il nous est répondu que s'il y a des besoins, ils seront satisfaits, n'est-ce pas Monsieur Colin et Monsieur le Maire ? Nous aurons l'occasion de nous rencontrer prochainement pour le CA du CCAS mais ce qui continue à nous chagriner, c'est le fait qu'il faut toujours que ce soit présenté sous la forme d'une demande : « il faut qu'il y ait la demande pour qu'il y ait une réponse » sans que par ailleurs il y ait davantage de communication justement sur le fait que l'on peut demander ces aides, et par exemple le BMO pourrait s'en faire l'écho plutôt que de remplir ses pages avec des publicités que pour le coup on retrouve à chaque édition, notamment celle qui est au dos. Donc comment faire mieux connaître cette possibilité d'aide et comment par là-même lutter contre le non-recours qui reste quand même une problématique pour beaucoup d'aides en général ?

M. le Maire : Vous êtes au conseil du CCAS ? Lors du conseil du CCAS vous pourrez vous exprimer.

Mme REMY-LARGEAU : Mais je n'y manquerai pas, je m'exprime d'ailleurs.

M. le Maire : On va passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme Rafik, sortie de la salle.)

M. le Maire : Donc tout le monde approuve ces versements d'acomptes.

4 - ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES

IRRECOUVRABLES :

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs et en créances irrécouvrables les états relatifs aux taxes et aux produits communaux. Vous avez les tableaux qui indiquent année par année les montants en question, les montants des produits admis en non-valeur et je vais profiter de ce rapport pour répondre à une question de Mme Huard qui demandait en fait des explications, de mémoire, sur pourquoi d'une année sur l'autre ce n'était pas stable, à peu près, c'était votre question : alors effectivement ce n'est pas stable d'une année sur l'autre parce qu'il y a trois éléments importants qui expliquent l'impossibilité d'une stabilité réelle ; il peut y avoir des montants proches mais ça ne peut pas être stable tout simplement parce que d'une part les motifs de non-recouvrement sont relativement nombreux, ils sont précisés d'ailleurs dans le document, il y a une parenthèse où l'on parle d'insolvabilité, de date prescrite, liquidation, clôture, etc., donc il y a des motifs de recouvrement qui sont nombreux, c'est difficile de pouvoir les anticiper ; et ensuite vous avez un état d'avancement du recouvrement par le Trésor Public qui n'avance pas toujours à la même vitesse sans doute selon les personnes qui s'en occupent, etc. Je vous dis franchement je n'en sais rien, c'est une hypothèse qui me semble logique, en fonction des personnes qui travaillent

sur les dossiers ; et puis enfin la troisième raison, c'est qu'il est possible aussi que selon les années le choix du Trésor Public s'oriente vers telles ou telles catégories de créances, cela peut être une année les activités, les études dirigées, ou alors la restauration... Donc vous voyez, cette combinaison de facteurs fait qu'il est quasiment impossible pour nous à l'avance et même à mon avis pour le Trésor Public de savoir ce qu'il va se passer l'année suivante.

J'espère que j'ai répondu avec précision à votre question.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2023

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le rapport est épais mais c'est parce qu'il y a aussi les tarifs de l'an dernier. Là encore, conformément à ce qui a été institué depuis plusieurs années, on actualise les tarifs et on les soumet au conseil municipal. Il ne vous a pas échappé que nous avons une inflation qui est quand même relativement forte. On a fixé certains tarifs avec des augmentations qui vont en gros de 6 à 12 % avec une moyenne sans doute qui est plus à 8, 9, 10 sur les éléments qui sont donnés sur les 16 lignes

du tableau, il se trouve quand même que si l'on regarde avec attention, il y a certaines lignes qui augmentent, d'autres qui augmentent partiellement, d'autres qui sont inchangées comme pour les médiathèques, et donc ce n'est pas une augmentation systématique, ce n'est pas une augmentation qui s'explique seulement par l'inflation, cela peut être aussi une augmentation qui est souhaitée à cause d'une étude qui a été faite pour se rapprocher un petit peu plus d'une tarification homogène dans notre département. Cela peut aussi être un souhait de rattrapage.

Evidemment je ne vais pas prendre ce document dans son intégralité, je vous laisse éventuellement, si vous en avez, poser des questions et je me ferai aider par mes collègues.

M. le Maire : M. Edouard, je propose de discuter tarif par tarif et d'en discuter uniquement au moment du vote, avant de voter bien sûr, sinon on va se mélanger. Il y a 16 tarifs. On va les voter un par un et vous direz ce que vous en pensez à chaque fois.

Donc on va commencer par le droit de voirie par exemple et on finira par le cinéma.

M. EDOUARD : M. le Maire, non je pense que ce n'est pas une bonne solution, M. Médan a fait un exposé liminaire, moi je compte...

M. le Maire : Vous voulez faire un exposé ? Oui faites votre exposé et après, si vous voulez dire ce que vous pensez de chaque tarif en particulier, il y a 16 tarifs, on ne peut pas tout mélanger...

M. EDOUARD : Non, je vais vous dire ce que l'on pense de cette délibération.

M. le Maire : D'accord, allez-y, faites votre exposé liminaire.

M. EDOUARD : Merci M. le Maire. Une précision pour les personnes qui nous suivent sur internet, vous êtes bien au Conseil Municipal d'Antony, vous n'êtes pas sur Salto à regarder la saison 5 de la série 10 %.

10 %, c'est en effet le barème unique d'augmentation des tarifs d'activités non soumises au taux d'effort. En fait ce n'est pas tout à fait exact, parfois c'est plus, parfois c'est une moyenne, j'y reviendrai. Ce qui apparaît dans cette délibération tarifaire, c'est en effet une hausse injuste et excessive pour les Antoniens, une hausse infondée même de votre point de vue commercial, une hausse que je n'hésiterai pas à qualifier de « perverse ». Cette hausse est injuste car excessive. Vous appliquez 10 % à une population qui souffre de l'augmentation des prix de détails et dont les salaires et les retraites ne suivent pas ce rythme. L'inflation n'est pas de 10 %, vous l'avez dit, elle n'est que de 6 à 7 % ; vous anticipez donc, vous vous constituez un matelas de protection sur le dos des usagers mais les Antoniens ne sont pas vos banquiers, Monsieur le Maire ! Je ne vais pas anticiper sur le DOB mais vous vous refusez d'ores et déjà à augmenter la taxe foncière, c'est votre édito du Vivre à Antony de ce mois, taxe foncière qui touche les propriétaires, a priori les moins fragiles des Antoniens, et vous préférez augmenter avec brutalité les tarifs qui touchent tous les

usagers, et au premier plan les familles modestes. Vous n'avez d'ailleurs même pas le courage d'assumer complètement cette vilénie ! En effet sur le tableau de bord, on lit 10 % ou 10 % en moyenne mais c'est parfois bien plus. Ainsi pour les équipements sportifs, ce n'est pas 10 % en moyenne mais 10 % minimum, souvent 12 % et ponctuellement jusqu'à 75 % ! Sur les activités musicales de Vasarely, ce n'est pas 10 %, c'est 10 à 20 %. Les activités héritées de Sports Loisirs Antony, qui porte maintenant le doux nom de « Sports pour Tous » mais c'est une dénomination usurpée puisque vous n'appliquez même pas la tarification plus juste au taux d'effort, c'est ce que nous retrouvons dans cette délibération.

Deuxième point : Cette hausse est infondée de votre point de vue commercial, je parle de votre « benchmark » sans citer le nom ; c'est particulièrement le cas pour le cinéma. Là aussi vous affichez des hausses importantes, et quant en commission on vous le reproche, Mme Rolland nous renvoie au tarif supérieur du Pathé de Massy ! Mais diantre, ne vous comparez pas au Grand Rex, ni au MK2 ! Regardez plutôt autour de vous les cinémas municipaux de la Vallée de la Bièvre : pour une entrée à 8 € désormais à Antony, vous avez 6,50 € à la Pléiade à Cachan, 5,20 € au Jean Vilar à Arcueil, et même 4,20 € à la Tournelle à L'Haÿ-les-Roses !

Enfin cette hausse est perverse. Prenons encore le cinéma : vous calculez un prix moyen en tenant compte de tous les tarifs disponibles, tarifs pleins, réduits, abonnements, pompiers... que sais-je encore ... vous affichez une

augmentation sur ce tarif moyen calculée par vous de 11 %, pas 10 %, mais en pratique personne n'achète son entrée à ce tarif moyen virtuel. Ceux qui sont abonnés, ceux qui ont les disponibilités financières pour acheter 10 places d'un coup et sans la possibilité de les utiliser d'un coup, il faut les utiliser deux par deux, ceux-là subissent une hausse de 7 %, chanceux ! Mais celui qui paiera sa place à l'unité subit une augmentation de 14 % : le double ! Et alors ceux qui sont au chômage ou au RSA, auront-ils des tarifs 2023 maintenus ? Ah non, l'augmentation est de 17 % ! Je sais que vous allez me servir la même soupe selon laquelle ceux qui sont vraiment dans le besoin peuvent demander poliment au CCAS mais bon...
... Mais relisez Paul VI qui disait : « La justice est la première voie de la charité ». D'ailleurs j'allais oublier un tarif à propos de Paul VI : ce n'est même pas de la perversité mais de la mesquinerie qui est à la manœuvre : la fourniture d'un duplicata de livret de famille sera désormais facturée 10 € ! Quand est-ce qu'on demande un duplicata du livret de famille, quand est-ce qu'on en a besoin sinon après un divorce ? Cela ne vous suffit plus de faire payer les pauvres, vous taxez maintenant les divorcés, bravo !

M. le Maire : Autres interventions... intelligentes ?

M. MONGARDIEN : J'ai aussi deux remarques à faire sur cette délibération : la première, c'est qu'on constate que vous appliquez un taux que vous annoncez moyen de 10 % ; on nous a expliqué que cette

augmentation intègre la hausse liée à l'inflation actuelle et le rattrapage que l'on appliquait les années précédentes mais nous pensons que cette hausse aurait pu être décalée ou sensiblement réduite pour aider les Antoniens dans cette période difficile.

On constate aussi une baisse de la fréquentation de 30 % du cinéma qui n'a pas encore récupéré la fréquentation d'avant Covid ; dans ces conditions, est-il pertinent effectivement d'augmenter son prix de 10 % ? Ce n'est pas la meilleure façon d'assurer un retour du public, au contraire. Nous serions plutôt en faveur d'un tarif encore plus intéressant sur le tarif réduit. Aujourd'hui il y a une différence très faible entre le tarif normal et le tarif réduit, et effectivement, ce tarif réduit s'adresse aux jeunes et ceux qui ne font pas partie du 11, et les jeunes d'aujourd'hui seront les spectateurs de demain pour le cinéma.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions liminaires ? Je pense que nous pouvons passer au vote maintenant, tarif par tarif, il y en a 16, et même 17 puisqu'il y a 2 délibérations pour le n° 1.

- Donc sur la délibération 1-01 : modification du zonage, modifications des zones d'application zonage et création de nouveaux tarifs, modifications diverses.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 1- 02 : tarifs de voirie à usage commercial :

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 2 : Droits de voirie hors usage commercial, augmentation de 1 %...

M. le Maire : Si vous votez contre, vous êtes en faveur des promoteurs, vous défendez les intérêts des promoteurs, cela m'étonne de votre part, Monsieur Edouard ? Au moins abstenez-vous.

M. EDOUARD : Même vote.

M. le Maire : Même vote ? Donc là vous votez en faveur des promoteurs.

M. EDOUARD : Avancez !

M. le Maire : Non, là vous êtes en faveur des promoteurs alors ?

M. EDOUARD : Je me suis exprimé.

M. le Maire : Oui, très bien. Nous notons que vous votez en faveur des promoteurs, et ceci sera répété et amplifié...

M. EDOUARD : Et déformé.

M. le Maire : Reprenons notre vote pour les droits de voirie hors usage commercial.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 3 : Les équipements sportifs...

M. le Maire : Alors les équipements sportifs, ce ne sont pas les familles modestes qui vont les payer, ce sont les villes extérieures ou les associations extérieures également. Les clubs Antoniens ne payent pas les installations sportives, elles sont gratuites pour eux, et donc il faut bien avoir ça en tête quand on vote. Là vous votez pour les villes extérieures, les comités départementaux extérieurs qui vont devoir payer effectivement plus cher : Qui est contre cette augmentation pour les extérieurs ? 5. C'est logique, les Antoniens devront payer pour les villes qui ne payent pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

• Délibération 4 : Les manifestations sportives : installation d'une tarification pour les licenciés, pour le semi-marathon, une tarification plus dissuasive pour les inscriptions de dernière minute. Augmentation en moyenne de 10 % pour les autres tarifs.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

• Délibération 5 : Sports pour Tous.

M. MAUGER : J'ai une question sur cette grille Sports pour Tous : je n'ai pas retrouvé dans la délibération un tarif dont on avait parlé en commission qui était celui des frais d'annulation. Est-ce qu'ils ont été retirés ou est-ce qu'ils sont dans la délibération ?

M. REYNIER : Je ne peux pas vous répondre là-dessus, on en a discuté en commission mais effectivement, je n'ai pas la réponse.

M. le Maire : Donc pour le Sport pour Tous, qui est contre pour la hausse de 10 % sur les tarifs ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

• Délibération 6 : Location de stands et d'emplacements de commerces non sédentaires : suppression du tarif du soir et + 10 % pour les Foodtrucks.

M. le Maire : Qui défend les foodtrucks ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Merci pour les finances de la Ville mais malheureusement pour les Foodtrucks ...

• Délibération 7 : Les tarifs liés à l'état civil et aux cimetières, instauration d'un tarif pour le renouvellement des livrets de famille + 10 % sur les tarifs existants.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

• Délibération 8 : Sur le stationnement. Instauration d'une gratuité de 20 minutes en zone verte, d'1 heure 30 sur le parking de la Croix de Berny et + 10 % sur l'ensemble des tarifs hors abonnement.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

- Délibération 9 : Tarifs sur les salles municipales.

M. le Maire : Alors qui paye les salles municipales ? Certainement pas les associations, elles ont la salle gratuite. C'est une spécificité Antonienne que toutes les associations aient des salles gratuites.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 10 : Activité musicale de l'espace Vasarely.
Augmentation de 10 %

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 11 : Les Tarifs de l'Espace Jeunes : + 10 % en moyenne

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 12 : Participation des visiteurs dans les centres de vacances : + 10 % également.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 13 : Les Activités liées à l'animation. Création de l'animation du spectacle de Noël, prise en compte de l'augmentation de

l'énergie pour les stands avec électricité, les autres tarifs restent inchangés

:

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

- Délibération 14 : les Activités liées à l'animation musicale et culturelle. Création d'un tarif de vente d'ouvrages à la Maison des Arts + 13 % en moyenne pour les ateliers du Parc Bourdeau et les animations à venir et pas de décision pour les autres tarifs.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

- Délibération 15 : Ludothèque...

M. le Maire : La Ludothèque qui a un tarif tout à fait symbolique. Création d'un tarif pour certaines structures utilisatrices. Autres tarifs inchangés. Là il n'y a pas d'augmentation. Là vous votez Contre ? Vous ne votez pas ?

M. MAUGER : On vote pour quoi ?

M. le Maire : La création d'un tarif pour certaines structures extérieures.

M. MAUGER : Il y a la création d'un tarif ou bien cela reste inchangé ?

M. le Maire : Il y a un tarif, c'est expliqué, il faut lire ; on vote pour le tarif de certaines structures extérieures. C'est un tarif nouveau.

M. MAUGER : On attend de savoir quel est l'objet du vote.

M. MEDAN : Sur le point 15, il y a l'article premier qui maintient des tarifs à compter du 1er janvier 2023, donc il y a le maintien d'un certain nombre de tarifs (adhésion individuelle annuelle pour les 12 ans, pour tous âges, etc.), et l'article 2 fixe les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2023 : adhésion des structures collectives hors structures municipales et écoles Antoniennes : 50 € ; adhésion des structures collectives, toujours hors structures municipales et écoles non Antoniennes : 100 €. En fait je pense que c'est ça la nouveauté.

M. le Maire : C'est un tarif nouveau pour des structures qui pourraient venir profiter de la ludothèque.

M. MAUGER : Merci pour l'information.

M. le Maire : Et donc vous votez contre ? Non, vous ne votez pas contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Donc unanimité sur ce tarif, je vous remercie.

- Délibération 16 : Tarifs pour le cinéma : + 10 % en moyenne.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre.)

- Pour la Médiathèque...

M. le Maire : il n'y a pas de changement...

- Et pour le Poney Club, il y a eu une délibération déjà le 30 juin dernier et il n'y a pas de modification pour le moment.

Nous en avons terminé avec les tarifs.

6 - APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES ACTIVITES DU CHÂTEAU SARRAN - MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN en remplacement de Mme Isabelle ROLLAND)

M. MEDAN : Ce dossier est géré par Isabelle Rolland mais en son absence, je vais présenter le dossier. Il y a une offre en direction des adhérents du château Sarran pour permettre des ensembles orchestraux dans le cadre des activités musicales.

Ce qu'il faut retenir, je ne lis pas tout, j'indique sur l'article premier en fait un élément important : c'est que les usagers déjà inscrits aux activités musicales, eux, auront la gratuité, et les usagers non déjà inscrits seront soumis au barème du taux d'effort sur ce qui correspond à ce qu'ils choisissent. C'est assez complexe, il y a des cours individuels, des cours collectifs, il y a des cours de 30 minutes, des cours d'une heure, des cours de 1 heure 30, etc., vous pouvez trouver tous ces barèmes sur le site de la Ville si vous souhaitez plus d'informations. Merci.

M. EDOUARD : On l'a vu en commission, c'était parfaitement clair et on est favorable à cette mesure, avec un bémol pas forcément pour cette

année mais avec possibilité peut-être de l'appliquer quand même, même si la délibération est celle-là ... En tant qu'ancien dirigeant d'un orchestre je peux vous dire que parfois sur une représentation, un orchestre a parfois besoin ou a envie d'avoir un danseur, d'avoir un chanteur, d'avoir un acteur, l'OHVA par exemple sur son dernier concert avait une partie avec un acteur ; là on peut avoir la même chose donc au lieu de « usagers déjà inscrits à une activité musicale » moi j'aurais écrit « usagers déjà inscrits à une activité artistique ». Mais ce n'est pas grave, allons-y.

M. MEDAN : Je vous propose de redire ça à Isabelle Roland pour l'an prochain peut-être, qui pourra revoir cela avec vous.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité donc, merci pour votre vote.

7 - REMISE GRACIEUSE POUR UN COMPTABLE PUBLIC RETRAITE ANCIEN RESPONSABLE DE LA TRESORERIE MUNICIPALE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Effectivement, en fait il s'agit de Jean Claude Rongier qui est un comptable public retraité qui était responsable de la Trésorerie Municipale d'Antony et cette personne a sollicité une remise gracieuse du

ministère de l'Economie qui requiert un avis du conseil municipal avant de prendre la décision. Donc il ne s'agit pas pour Antony de verser cette somme mais simplement de dire si Antony est d'accord avec la demande de Monsieur Rongier. La Ville d'Antony émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse car la gestion de Monsieur Rongier est intervenue dans un contexte particulièrement compliqué, marqué par des insuffisances reconnues des deux prédécesseuses de ce monsieur, des problèmes d'effectifs, des retards de gestion, donc on a considéré qu'on ne pouvait pas lui imputer ce qui lui est reproché par la Chambre Régionale des Comptes, et il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable. Merci.

Mme CHABOT : Nous allons nous abstenir parce que nous n'avons pas tous les éléments pour pouvoir nous prononcer, donc nous prenons une position jésuitique, ni pour ni contre.

M. le Maire : Oui alors là, j'insiste. J'ai bien vécu cette période-là où la Trésorerie a été à un moment très, très mal gérée, les fonctionnaires comme parfois étaient vraiment insuffisants et Monsieur Rongier, lui, a rétabli la situation pendant le peu d'années où il est resté, il a bien rétabli la situation, on a travaillé avec lui pour rétablir la situation et franchement il n'est pas responsable des erreurs que la Chambre Régionale des Comptes lui a imputées, il a fait ce qu'il a pu et je trouverais anormal qu'il nous rembourse. C'est à nous qu'il doit les 14.000 € mais je trouverais

anormal qu'il rembourse ces 14.000 € alors qu'il n'est pas responsable. C'est pour ça que nous proposerons de répondre favorablement à sa demande d'exonération.

M. MAUGER : Nous, on va voter pour la délibération. C'est vrai qu'il est responsable sur ses propres deniers et peut-être que le signal envoyé serait plus lisible si on avait l'unanimité sur cette délibération

M. le Maire : Oui, franchement je pense aussi. Non franchement, faites-moi confiance. Je pense vraiment que le pauvre Jean-Claude Rongier paye pour d'autres et ce serait dommage.

M. MONGARDIEN : Nous allons donc voter pour cette délibération.

M. le Maire : Merci M. Mongardien et Mme Chabot. Merci beaucoup pour lui.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - TRAVAUX – CONTRATS

8 - APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET RTE POUR LA REALISATION D'ETUDES APPROFONDIES DANS LA PERSPECTIVE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION CHEVILLY-VILLEJUST

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Alors presque tout est dans le titre qui est très long, c'est un nouvel épisode sur les études pour l'enfouissement des lignes à haute tension qui sont nécessaires pour le développement du projet d'Antonypole.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : C'est effectivement un nouvel épisode ; au conseil municipal de mars nous vous avons interrogés sur le possible retrait de Massy de cette opération, ce retrait se confirme donc aujourd'hui. Nous vous avons demandé également quel était le plan de financement pour un projet dont le coût est passé de 24 M€ en 2020 à 41 M€ aujourd'hui, avec un délai qui a été décalé de 2026 à 2028. À l'époque la Ville, c'est ce que vous nous aviez répondu, devait redemander des financements de la Région, du Territoire, de Vallée Sud Grand Paris et du Département sur la base de ce nouveau montant. Il me semble que ces financements ne sont toujours pas connus ; Mme Précetti nous a indiqué en commission que la Ville doit s'engager à financer l'intégralité du montant du projet et demander ensuite les financements.

Vous nous aviez également indiqué que les financements seraient permis pour la construction de logements, nous vous avons demandé le plan de financement du projet à Antonypole sur lequel nous n'avons pas de réponse. Nous n'avons donc aucune visibilité sur les moyens de financer les engagements financiers de ce projet, la délibération porte sur des

études anticipées de réalisation qui resteront à la charge de la Ville si le projet ne se faisait pas, et en conséquence du retrait de Massy la Ville doit assumer à peu près l'intégralité de ce coût, 729.000 € donc, avant même de connaître le coût définitif du projet que RTE doit définir dans sa proposition technique et financière.

Donc au vu des incertitudes de ce dossier vis-à-vis des engagements financiers que cela représente pour la Ville, nous ne souhaitons pas, nous voterons même contre cette délibération, avec deux questions complémentaires : Est-ce que la Métropole du Grand Paris participe au financement de l'étude comme cela avait été indiqué en 2020 à hauteur de 300.000 € ? Et petite question technique : A quelle profondeur se fait l'enfouissement de la ligne ?

M. le Maire : 1,50 mètre. Ce n'est pas profond. Quand on marche sur le trottoir on marche à 1,50 m au-dessus des lignes à haute tension. Vous ne le saviez pas ? Faites attention ! Vous pourriez avoir des ondes qui remontent, mais ça ne chauffe pas. Cela ne chauffe pas les trottoirs, dommage !

Dans tout ça, il n'y a rien de changé par rapport à ce que l'on a voté en juin dernier. Il n'y a rien de changé, en effet Massy à l'époque pensait encore y participer mais nous, on avait quand même des doutes sur leur capacité à financer de tels travaux. Maintenant ils se retirent et nous, nous restons avec notre projet qui était le projet initial, donc il n'y a pas de coûts

nouveaux du fait du retrait de Massy. L'étude que l'on a commencée ne portait que sur Antony, pas sur Massy. Massy paiera ce qu'elle avait demandé de faire et là, elle paiera pour rien puisqu'elle n'aura rien en échange. Quant au coût, on le saura en février prochain car nous allons voter certainement le 09 février prochain le budget d'enfouissement de la ligne qui nous sera communiqué, mais pour le moment ils ne nous a pas été communiqué.

M. HOBEIKA : En principe on n'est pas contre les études, au contraire on est pour, mais est-ce que l'on pourrait savoir quelles sont les raisons qui ont poussé Massy à ne pas participer à ce financement puisqu'on sait très bien que l'on va subir quand même dans les études la possibilité future que Massy enfouisse son réseau chez elle. Donc est-ce qu'on pourrait savoir vraiment quelles sont les conditions ? Parce que lorsque Massy sort, on doit tenir compte que dans le futur, ils vont faire une étude RTE en tenant compte quand même que la zone de Massy sera enfouie quelque part dans quelques années, sinon pourquoi ils se sont retirés ?

M. le Maire : Massy s'est retirée parce qu'ils n'ont pas de projet d'aménagement qui puisse financer ces sommes qui sont maintenant très importantes. Nous, nous avons le projet Antonypole qui est un projet qui va créer lorsqu'il se réalisera, beaucoup de valeurs - Pas tout de suite, ça va prendre du temps - et par conséquent nous, nous n'avons pas trop d'inquiétude sur le financement global du projet ; en plus nous allons,

j'espère, bénéficier de subventions revalorisées compte tenu du prix réel des investissements. Nous n'avons pas de subvention de la Région, en tout cas pas pour le moment. La Région n'a pas prévu de subvention mais nous avons la certitude de recevoir celle du Département des Hauts de Seine qui serait de l'ordre de 15 à 20 %, et également du Territoire qui a déjà, lui, voté pour le projet de Clamart et du Plessis-Robinson, et qui sera aussi de 20 %.

Donc nous sommes déjà quasiment sûrs d'avoir des subventions de la part de nos deux plus proches collectivités, nous avons aussi une subvention de 300.000 € de la Métropole, et je pense que si l'on insiste un peu, on pourra avoir plus. Mais cela dit, ce qui nous permet d'être certains de pouvoir financer le projet, c'est la réalisation de l'aménagement d'Antonypole. On part de pas grand-chose et on arrivera, si tout va bien, à un nouveau quartier avec une gare. Il est rare qu'avec une gare on n'arrive pas à bâtir un quartier. En tout cas le Préfet de Région y compte beaucoup. C'est un projet qui est très suivi par l'État, très suivi par le préfet de Région, par le préfet des Hauts-de-Seine aussi bien sûr, très suivi par l'ensemble des autorités administratives parce que c'est le plus gros projet pratiquement de tout le sud de l'Île-de-France. C'est un projet de près de 4.000 logements, c'est quand même important, donc c'est très suivi et tout le monde a intérêt à ce que l'on réussisse. Voilà ce que je voulais vous dire, M. Hobeika.

M. HOBEIKA : Grand Paris ne participe pas ? Parce qu'elle a intérêt quand même, non ?

M. le Maire : Non, la société du Grand Paris construit un réseau, elle participe à l'opération parce que c'est grâce à elle qu'on peut mener ce projet, que l'on peut aménager un nouveau quartier, c'est grâce à elle, grâce à la gare, mais non, elle ne participe pas. Mais la Métropole du Grand Paris oui, j'espère qu'elle va financer au-delà des 300.000 € déjà obtenus. Donc je ne suis pas inquiet franchement. Cela paraît évident. Mais par contre Massy devait payer près de 20 M€ sans avoir de projet. Investir 20 millions d'euros pour un projet encore inconnu et qui se réalisera dans 20 ou 30 ans, c'est trop loin. C'est trop loin pour trouver des banquiers. Jamais ils ne seraient en mesure de le faire... Et donc c'est pour cela que le Maire de Massy a renoncé. Je vous propose de voter pour cette délibération, pour la lettre d'engagement.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

9 - ADOPTION D'UN AVENANT N° 7 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY ET ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A BUT NON LUCRATIF CONCLUE DANS LE CADRE

D'UN CONTRAT PASSERELLE A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ESPACES

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

M. le Maire : C'est la société Espaces avec laquelle nous avons contracté depuis 8 ans et donc Monsieur Pégurier va nous proposer un amendement.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHABOT : Nous en avons parlé en commission et nous allons voter pour mais on voulait le redire publiquement : on salue cette belle démarche d'insertion et l'implication de tous les personnels dans ce qui est un beau parcours, et on l'espère un succès. Donc merci.

Mme REMY-LARGEAU : Dans la suite de la réflexion de Mme Chabot, notre groupe aussi avait voté pour la convention et va voter pour cet amendement tout en insistant sur le fait qu'il ne faut effectivement pas perdre de vue l'objectif d'insertion, l'objectif est bien de favoriser l'accès à un emploi durable et non pas à une solution provisoire. Donc nous saluons aussi cette perspective.

M. le Maire : Il y a deux votes. L'un pour l'avenant numéro 7, c'est-à-dire pour le renforcement du dispositif d'insertion avec une subvention nouvelle de 15.000 € à la charge de la Ville ; l'autre pour la mise à disposition d'un agent en fin de formation au profit de la Ville.

(Vote à main levée pour la première délibération : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée pour la deuxième délibération : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci à tous.

III - VALLEE SUD GRAND PARIS

10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXTENSION DE LA COMPETENCE « VOIRIE » ET « ECLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE POSE ET DEPOSE DES MOTIFS D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE » DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Vallée Sud Grand Paris a décidé au dernier conseil territorial d'étendre sa compétence voirie à toutes les Villes qui le souhaiteraient et en l'occurrence ont accepté récemment, enfin ont demandé le rattachement à cette compétence voirie Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff. On demande conformément au règlement aux autres Villes de donner leur avis sur cette extension à Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff. Je vous propose de donner un avis favorable même si nous-mêmes nous ne demandons pas du tout le rattachement de notre voirie et de notre éclairage public à VSGP. Nous voulons en garder la maîtrise.

Mme REMY-LARGEAU : Vous avez répondu très brièvement mais si vous pouviez développer un petit peu pourquoi ce choix de la Ville d'Antony par rapport aux voiries et par rapport à l'éclairage.

Et en ce qui concerne l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore et aussi la pose et dépose d'illuminations à la fin d'année, puisque la Ville va garder cette compétence, quelles sont les mesures que vous envisagez et qui seraient différentes de ce qui est envisagé par les autres villes et qui justifie que vous disiez non ?

M. le Maire : Première réponse : D'abord nous voulons garder la maîtrise de notre voirie et de notre éclairage public. Pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'on veut garder la maîtrise, on veut par exemple quand il y a un trou, par exemple il y avait un trou l'autre jour sur l'avenue Léon Blum, ce trou, plusieurs personnes l'ont vu, moi-même parce que j'y passe tous les jours, deux fois par jour, si je m'aperçois qu'il y a un trou, je demande immédiatement à la voirie de boucher le trou. Et ceci, on le fait régulièrement depuis de longues années, et pas seulement quand je passe sur la chaussée mais quand on me dit qu'il y a un trou, je dis « on bouche le trou » et je veille à ce que le trou soit bouché. Si c'est VSGP qui a la compétence voirie, il faudra demander à VSGP et ça risque d'être beaucoup plus long et cela, les Antoniens, la population en général, sont très sensibles au fait que l'intervention soit très rapide. De même pour

l'éclairage public. Quand une lampe ne marche pas, il vaut mieux intervenir rapidement pour qu'elle marche.

Ça, c'est le principe de base, on veut garder la maîtrise. Alors pourquoi certaines villes ne gardent pas la maîtrise ? Parce qu'elles n'en ont pas les moyens tout simplement. Des villes qui ont un très fort retard, qui ont beaucoup de rues à réparer... nous, on a vécu ça dans le passé. En 2003 quand je suis arrivé à ce poste de responsabilité, nos rues étaient en très mauvais état, y compris la mienne. On a beaucoup investi à l'époque, dans les années 2003/2012 dans les voiries, on a reconstruit beaucoup de rues, beaucoup de rues sont maintenant en très bon état. L'éclairage public aussi, et par conséquent si l'on transmettait la voirie et l'éclairage à VSGP il n'y aurait plus beaucoup de travaux à faire ; par contre dans les villes qui ont demandé leur rattachement, il y a beaucoup, beaucoup de travaux à faire. Les villes ont choisi de perdre leur souveraineté mais d'avoir au moins l'assurance que les travaux seront faits, et même s'ils sont faits avec du retard ils seront faits sans qu'elles aient à payer. Alors voilà la raison de la demande d'extension à leurs villes de cette compétence.

Alors maintenant, ce que l'on va faire sur l'éclairage public puisqu'on le garde, nous avons décidé, enfin nous allons décider, parce que ce n'est pas encore inscrit au budget, que tout le programme de rénovation, de passage aux Led de notre éclairage public soit terminé en 2023. Donc on double ou on triple les crédits prévus en 2023 pour que ce soit terminé

avant la fin de l'année. Il n'y aura plus une seule lampe classique, tout sera en LED et par conséquent la consommation d'énergie sera très fortement réduite et pas seulement l'énergie en l'occurrence mais également les dépenses de maintenance, car les LED tombent en panne très rarement. La maintenance est très faible, donc c'est là que l'on fait énormément d'économies, c'est sur la maintenance. Sur l'énergie aussi mais c'est surtout sur la maintenance. Cela permet de réduire beaucoup les dépenses d'éclairage public de passer aux LED. Voilà ce que l'on va faire. En ce qui concerne le mode d'éclairage, nous allons intensifier le nuancement. Déjà, depuis 15 ans, on éclaire. on éclaire beaucoup moins au plus profond de la nuit. On va anticiper un peu le passage au nuancement à 20h30 ou 21h, on commencera beaucoup plus tôt, ce qui permettra quelques économies par rapport à ce que l'on a aujourd'hui, mais de toute façon l'économie est forcément limitée parce que déjà avec des LED à plein régime, on ne fait pas beaucoup d'économies...

M. MONGARDIEN : Nous, nous avons un problème pour prononcer notre vote sur cette délibération car vous nous demandez de voter en une fois pour trois articles bien différents sur lesquels nous avons une position différente.

M. le Maire : C'est-à-dire ?

M. MONGARDIEN : Il y a trois articles. On les vote tous les trois d'un seul coup alors que nous ne sommes pas pour tout.

M. le Maire : Ah oui, voirie et éclairage public ?

M. MONGARDIEN : Et puis le premier article consiste à reconnaître la délibération de Vallée Sud Grand Paris, et le deuxième dit que la mairie d'Antony refuse de déléguer cette activité-là, donc nous avons besoin de voter article par article.

M. le Maire : Mais là, on ne peut pas. Il faut voter sur l'extension, comme Vallée Sud Grand Paris a décidé d'étendre à trois villes, il faut d'abord voter pour ça. Maintenant si vous voulez discuter de notre politique, c'est autre chose, mais le sujet est l'extension de la compétence voirie de Vallée Sud à Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff. Est-ce que vous êtes pour ou contre cette extension ?

M. MONGARDIEN : Sur ce point-là on est d'accord.

M. le Maire : Dans ce cas-là, on vote, c'est ça le sujet, c'est l'extension à Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff. Nous, on n'a pas demandé cette extension, ce n'est pour Antony, c'est à Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff. Donc on vote là-dessus. Vous voulez qu'Antony le demande ? Mais non, on ne demandera pas.

M. MONGARDIEN : Donc on a un point de désaccord.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas le sujet. M. Mongardien, vous pouvez avoir un avis différent mais là, il s'agit d'une décision prise par Vallée Sud Grand Paris d'étendre à trois villes. Tant que je serai contre, Vallée Sud ne

fera rien pour Antony. Il faut nous renverser si vous voulez arriver à faire valoir votre position !

M. MONGARDIEN : Donc ce n'est même pas une délibération du conseil municipal. Pourquoi alors l'article 2 ?

M. le Maire : On nous demande de donner un avis, un avis sur une décision qui a été prise par VSGP. C'est un avis. Ne tenez pas compte de l'article 2 où l'on parle de compétence transférée, d'accord mais...

Le sujet c'est l'avis. Il faut que l'on puisse donner un avis. Je ne sais pas pourquoi ils mettent trois articles alors que c'est un avis. Il faut donner votre avis.

Si la Ville voulait transférer et donner la compétence sur sa voirie à VSGP, nous serions sur la liste des villes qui demandent ce transfert de compétence. Voilà. Là on vote un texte qui est proposé par Vallée Sud Grand Paris. C'est tout.

M. HOBEIKA : Pour qu'on arrive à se comprendre, c'est Vallée Sud qui nous demande de voter mais ça ne nous concerne pas.

Et deuxièmement, on ne veut pas céder notre voirie et notre gestion électrique à Vallée Sud. Je ne vois pas où est le problème.

M. le Maire : La question ne se pose même pas. Ce qui est posé ce soir, c'est : est-ce qu'on accepte que Sceaux, Bourg-la-Reine et Malakoff puissent bénéficier de la compétence voirie du Territoire ? Est-ce que vous

voulez les bloquer ou pas ? Nous, on propose de ne pas les bloquer. C'est tout.

M. MONGARDIEN : Nous, on ne prend pas part au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 Abstentions et 3 ne prenant pas part au vote.)

**11 - ZAC JEAN ZAY : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION A PASSER AVEC VALLEE SUD GRAND PARIS POUR
LE FINANCEMENT ET LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS
(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

M. Eric ARJONA : Je poursuis dans la thématique souterraine parce que tout à l'heure c'était l'enfouissement des lignes à haute tension et que là c'est une histoire de parking.

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : J'ai deux points : Merci pour l'exposé. Comme vous l'avez dit, il s'agit des équipements publics du futur quartier Jean Zay dont la Ville est maître d'ouvrage. Cette zone d'aménagement concertée est pilotée par Vallée Sud Aménagement, les équipements publics dont il est question sont une crèche, une école, une médiathèque et un parking. Rappelons que la résidence universitaire abritait déjà une crèche, une école, une bibliothèque mais aussi un centre de santé, un gymnase, une salle de spectacle et j'en passe.

Mais revenons à cette délibération qui concerne en fait le parking : d'un côté la crèche et l'école seront achevées en septembre 2023 mais n'ouvriront qu'un an plus tard, de l'autre côté les travaux du parking seraient impactés par les chantiers des promoteurs, d'où un surcoût de 1,8 M€ du parking que Vallée Sud va essayer de récupérer auprès des promoteurs. Il faut dire, M. le Maire, que vous ne vous êtes pas ménagé pour la réussite commerciale de ces opérateurs. On vous a vu participer pendant 30 minutes à la vidéo promotionnelle lors du lancement commercial par ces promoteurs pour la vente de ces appartements à 8 ou 9.000 € du mètre carré, donc beaucoup trop chers pour répondre à la demande des Antoniens, puis tout récemment, selon le site de Vallée Sud Aménagement, il y a un mois et demi vous assuriez le service après-vente en participant à un cocktail avec ces mêmes promoteurs et quelques-uns des futurs habitants du quartier. J'espère qu'effectivement Vallée Sud pourra récupérer les 1,8 M€ auprès de ces promoteurs.

M. le Maire : Ils sont déjà récupérés, cela fait déjà un moment. Cela fait un moment ! Ça fait depuis 3 - 4 ans déjà...

M. MAUGER : Ce n'est pas ce que l'on nous a dit en commission, on nous a dit qu'on espérait que Vallée Sud puisse récupérer les 1,8 M€ auprès des promoteurs.

M. le Maire : Bien sûr. Les promoteurs se sont déjà engagés à plus que ça. Donc le sujet c'est ça. C'est formel.

M. MAUGER : Et nous voterons pour.

M. le Maire : Très bien. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 bis - AUTORISATION DONNEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIER URBAIN DEDIE AU STATIONNEMENT DES VELOS SUR DES TERRAINS SITUES SUR LE DOMAINE PUBLIC AUX NIVEAUX INFERIEUR ET SUPERIEUR DES ABORDS DE LA GARE RER « LES BACONNETS »

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Le sujet est assez rapidement décrit, juste un petit mot sur le contexte. Je pense que les bénéfices des modes alternatifs ne sont plus à prouver, ils sont peu énergivores, peu coûteux, bons pour la planète, bons pour la santé, c'est pourquoi notre Ville poursuit et développe sa politique en faveur du vélo par de nombreux aménagements sur les voiries, des pistes cyclables, le double sens cyclable que vous connaissez maintenant, les réductions de vitesse qui sont également très importantes en particulier aux abords des gares pour faciliter l'Intermodalité. Mais on a encore de la marge de progression : un tiers des Franciliens actifs utilisent

leur voiture pour faire moins de 2 km, et cette progression, elle pourra se faciliter en particulier par la marche ou le vélo mais en particulier en permettant de se garer en toute sécurité en particulier aux abords des gares. Et puis surtout de retrouver son vélo le soir quand on rentre du travail.

La Ville travaille en collaboration avec le Territoire, vous voyez que Vallée Sud Grand Paris est citée dans cette délibération, elle travaille en collaboration avec le Territoire à l'implantation de ces consignes sécurisées. On aura très prochainement celle de la gare d'Antony qui est réalisée, qui n'attend plus que son branchement électrique et qui ouvrira mi-janvier 2023, celle de la Croix de Berny qui ouvrira à la mise en service du tramway T10, et il est ici proposé de poursuivre avec deux consignes à la gare des Baconnets, en effet clairement la topographie de cette gare mérite d'avoir deux abris, un en haut, un en bas, pour 60 places en tout. 60 places à l'intérieur et 60 places également en extérieur.

Et donc il est demandé au conseil d'autoriser Vallée Sud à déposer une demande de permis pour l'installation de ce mobilier sur un espace public qui appartient à la Ville.

M. EDOUARD : Je souscris au fait de pouvoir se garer en toute sécurité aux abords des gares, il faudrait pouvoir aussi circuler en toute sécurité sur les trottoirs où Vallée Sud Grand Paris a admis de manière un peu sauvage des garages à vélo, pas des consignes à vélo mais des garages à vélo en

libre accès, parce qu'ils ont failli éborgner un ancien conseiller municipal, plus ancien que moi mais vous le connaissez bien Monsieur le Maire dont le chapeau a souffert à cette occasion. Vallée Sud Grand Paris n'a mis que trois semaines à peu près pour rétablir la situation mais là on était liés à Vallée Sud Grand Paris et il aurait fallu faire quelque chose quand même !

Mme PRECETTI : On a réagi tout de suite déjà en signalant la difficulté et le risque, et puis très vite l'entreprise va intervenir pour pouvoir rétablir la situation qui effectivement est une erreur de mise en œuvre qui nous a été signalée par des citoyens attentifs.

M. EDOUARD : Sur cette délibération on est d'accord avec ce que vous venez de dire, Mme Précetti. Un point de précision : effectivement on est très heureux qu'il y ait ce genre de consignes à vélo à la gare des Baconnets parce que le quartier mérite autant qu'ailleurs des équipements dans ce domaine et dans les autres, bien sûr ce genre d'équipement ne se suffit pas à lui-même, donc il faut des circulations cyclables de bonne qualité, établies selon un plan logique. On voit que cela se dessine, il faut aussi que chaque type de mobilité respecte et la signalisation et les autres usagers de l'espace public, et ça, je pense qu'on a encore un peu de progression à faire d'un point de vue culturel.

Mme PRECETTI : Beaucoup de civisme sûrement et vous pouvez voir en ce moment sur les panneaux d'affichage de la Ville une campagne qui

permet de rappeler les bons usages et le respect les uns des autres et les différents moyens de se déplacer dans une ville.

M. PARISIS : Je voulais juste revenir sur ce que j'ai un petit peu évoqué tout à l'heure quand même, sur ce qui s'est passé en début d'année sur la rue Georges Suant : le vélo, oui c'est extraordinaire, aujourd'hui il y a un réel effort d'aménagement dans la Ville pour pouvoir circuler en vélo, je voulais quand même vous rappeler que sur la rue Georges Suant il y a un trottoir, il y avait des arbres, il y en a toujours heureusement mais il y avait trois grands peupliers. Moi j'ai eu le bilan sanitaire : sur les trois qui ont été abattus, il y en a deux qui étaient sains ; et cela avait été demandé par l'association Antony à Vélo, effectivement les racines déformaient la chaussée et il y avait des risques de sécurité, il y avait en plus une haie, une haie assez importante, mais il y avait vraiment tous les moyens de préserver ces arbres et de satisfaire les usagers du vélo et les piétons. On a préféré, on a choisi d'abattre ces arbres peupliers, Monsieur le Maire vous avez signé l'arrêté d'abattage.

Donc soyons vigilants, le vélo oui mais il y a vraiment des solutions. On peut à la fois avoir les vélos et les arbres. Je voulais resouligner cela.

Mme PRECETTI : Je vais vous répondre là-dessus parce que comme vous, je n'avais pas trouvé que l'abattage de ces arbres était la solution, il y avait peut-être d'autres solutions.... dans ces arbres il y en avait peut-être qui n'étaient pas sains mais en tout cas comme vous j'ai regretté que

ce soit cette solution qui ait été choisie, mais ce n'est en rien la Ville puisque c'est une voie départementale et c'est le Département qui a pris cette initiative ; et dès que l'on a vu qu'ils commençaient à abattre ces arbres, on leur a demandé de cesser et de trouver d'autres solutions pour remettre en état cette piste.

M. PARISIS : Alors pas tout à fait quand même. Monsieur le Maire, vous avez signé l'arrêté...

M. le Maire : En vérité, ce n'est pas moi qui ai signé, effectivement c'est le Département, alors je suis au Département aussi mais pas à la voirie.

Mme HUARD : Une observation sur les itinéraires vélo : On constate que quand il y a des chantiers, il n'y a jamais de voie cyclable de contournement des travaux, c'est-à-dire que les piétons ont leur voie sécurisée en général, mais le vélo doit s'arrêter ou alors il est pris en écharpe entre la barrière de chantier et les voitures qui continuent leur course. Donc si l'on veut aussi développer le vélo, la question de la sécurité de la circulation est importante et comme il y a beaucoup de chantiers, il serait peut-être nécessaire de mettre des voies de contournement des chantiers pour les vélos, et que ce soit aussi les voitures qui ralentissent, c'est aussi une question de priorité.

Une observation aussi sur les conflits d'usage, par exemple les voies cyclables mixtes, on peut réduire les conflits d'usage en faisant des voies pour les piétons et des voies pour les cyclistes. Au Parc Heller, on a quand

même maintenant des conflits d'usage sur la voie verte entre les familles et les enfants qui se promènent et des cyclistes qui roulent relativement à vive allure pour se rendre au travail et pour en revenir. Donc c'est aussi une question d'infrastructures adaptées pour chaque modalité.

Mme PRECETTI : Je crois que là, on s'éloigne du sujet. Il s'agit là de stationnement vélo, ceci dit je partage votre point de vue sur les chantiers, je pense que de plus en plus ce n'était pas dans l'ADN des chantiers de faire attention à d'autres modes que de préserver la route et le trottoir pour les piétons, on leur demande de travailler différemment, il y a des progrès à faire et sur les conflits d'usage, ce sont des choses qu'il faut travailler également. Plus on aura différents modes, mieux ce sera, mais quand vous dites qu'il faut trouver des axes pour chacun, je ne suis pas certaine que ce soit la bonne solution partout parce qu'on n'en a pas les moyens, les voiries et les rues ne sont pas extensibles à loisir pour faire pour chaque usage quelque chose de particulier. Donc il faut aussi apprendre à partager.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Une délibération classique qui prévoit un certain nombre de créations de postes, qui prévoit l'ouverture d'autres postes à des contractuels si l'on n'arrive pas à recruter des fonctionnaires. C'est une délibération technique. Merci beaucoup

M. MAUGER : On est un petit peu perdus parce qu'il me semblait qu'il y avait le Rapport Social Unique qui venait avant ?

M. le Maire : Ah oui, c'est vrai... mais on traite d'abord le tableau des effectifs.

Mme GENEST : Ne vous impatientez pas sur le Rapport Social Unique, je le présenterai.

M. le Maire : Oui, et elle va le lire in extenso, vous allez voir.

M. MAUGER : Sur le tableau des effectifs vous ouvrez 30 postes d'adjoint d'animation principal deuxième classe pour titulariser les animateurs référents et nous vous félicitons. Les associations de parents d'élèves réclament depuis longtemps la sortie de la précarité des animateurs, ces ouvertures marquent une étape très importante qu'il faudra poursuivre. Au 31 décembre de l'année dernière il y avait 461 vacataires qui étaient rémunérés par la Ville, équivalant à 155 temps plein et 878 lettres contrat sur l'ensemble de l'année. Nous saluons l'effort que vous entamez, pour vous encourager nous allons voter pour cette délibération pour une fois.

Nous notons aussi la création d'un poste de collaborateur ou collaboratrice de Cabinet à compter du 1er janvier 2023. La particularité des

collaborateurs par rapport aux autres agents de la Ville consiste en un rôle essentiellement politique ; en juin 2020, au début du mandat, vous aviez déjà fait voter une délibération pour monter à deux le nombre de collaborateurs de Cabinet pour créer un poste. Aujourd'hui il s'agit de créer ce deuxième poste si nous avons bien compris. Nous nous demandons dans quel but ? En 2020 vous nous aviez essentiellement répondu que c'était votre affaire, aurons-nous plus de réponse ce soir ?

Par ailleurs vous voulez recruter un agent contractuel non permanent pour un poste d'ingénieur territorial sur contrat de projet pour mener à bien le projet de réaménagement du Parc Heller dont on a parlé tout à l'heure, vous aviez déjà procédé à un tel recrutement l'année dernière mais la personne recrutée n'est pas restée. Vu le nombre de fois où vous nous dites que vous manquez d'ingénieurs et vous l'avez encore dit tout à l'heure pour faire avancer vos projets d'urbanisme, on se demande pourquoi est-ce que vous voulez recruter un ingénieur non permanent.

Sur l'année, en commission vous nous avez indiqué 135 départs d'agents pour 102 entrées, donc un déficit d'entrées par rapport aux départs de 25 %. Au Salon des Maires, un analyste d'Indeed, un moteur de recherche d'emploi auquel vous nous avez dit avoir recours pour publier vos annonces indiquait d'une part, sans grande surprise pour nous, que la rémunération reste la principale raison pour accepter un poste, et que d'autre part les projections d'ici 2030 sur les départs en fin de carrière sont

alarmantes dans un certain nombre de métiers. Selon ces projections, malgré des besoins stables en nombre de postes, chez les agents de catégorie B et assimilés, les jeunes ne remplaceront qu'un tiers des départs en fin de carrière, le turnover dont vous vous êtes si bien accommodé jusqu'ici risque de se retourner contre vous en termes de qualité de services bien sûr, mais également en termes de difficultés de recrutement qui vont aller croissantes. La précarisation à laquelle vous avez procédé dans certaines filières va se retourner contre vous si vous ne changez pas radicalement de stratégie de recrutement. Nous voulons croire que vous en avez pris conscience.

Mme GENEST : Alors il y a plusieurs points dans votre intervention : le premier point est la création des postes en périscolaire ; effectivement c'est un effort considérable de la Ville et nous faisons cet effort parce que nous considérons que c'est un sujet crucial, donc nous prenons acte de votre satisfaction sur ce point.

En ce qui concerne le poste au Cabinet du Maire, clairement pour une Ville de cette taille nous avons la possibilité d'aller jusqu'à trois postes de collaborateurs de Cabinet, c'est un deuxième poste que nous créons et c'est totalement à la discrétion de Monsieur le Maire ; on peut aller jusqu'à trois et donc pour l'instant on est très en-dessous de ce nombre, c'est une question de choix du Maire et donc nous assumons parfaitement cette création.

En ce qui concerne l'ingénieur sur le contrat de projet : effectivement l'ingénieur recruté n'est pas resté comme je vous l'ai dit en commission, mais « ingénieur » ça recouvre plein de sujets différents, donc pour ce sujet-là nous avons choisi de prendre un contrat de projet parce que cela correspond au projet tel qu'il a été défini, donc nous allons recruter à nouveau un contrat de projet. Ce n'est pas parce que nous avons des besoins d'ingénieurs dans d'autres secteurs que sur certains secteurs les contrats de projets ne sont pas adaptés, ça reste très lié à la qualité et au contenu des projets, et donc il n'y a pas d'amalgame à faire sur ce type. Je sais que vous n'êtes pas très favorables à ce type de contrat de projet, nous considérons, nous, que c'est une opportunité et que c'est un choix pour la Ville qui est tout fait pertinent et ça dépend bien sûr des projets qui sont concernés.

Vous notez effectivement le fait que nous avons eu plus de départs que de recrutements, alors le vrai sujet aujourd'hui, bien sûr ce sont des tensions sur le recrutement mais c'est surtout des tensions mais qui ne sont pas que des tensions sur la collectivité d'Antony sur la fidélisation des collaborateurs, nous avons beaucoup de départs et vous l'avez souligné, qui sont des départs à la retraite que nous sommes en train d'anticiper, et aujourd'hui notre turnover est en train de se réduire. Du coup nous avons un bon rythme de recrutements, et donc il n'y a pas d'inquiétude par rapport à cela. Nous sommes encore effectivement comme beaucoup de

collectivités en tension sur un certain nombre de recrutements mais nous ne jouons pas avec ces vacances de postes et nous mettons tout en œuvre pour recruter les postes qui nous manquent et pour anticiper les départs à la retraite qui sont effectivement un sujet qui va être un sujet commun à l'ensemble des collectivités mais aussi pour l'ensemble de l'activité du secteur privé puisque nous allons avoir la génération des baby boomers qui vont arriver à la retraite, sujet sur lequel il faut que l'on soit très vigilants en termes de recrutements, vigilants en termes de maintien de niveaux de compétences au sein de la collectivité, et ça c'est un point important, et donc nous serons très vigilants sur ces sujets-là. Merci.

M. le Maire : On passe au vote ? Plus personne n'intervient, c'est un sujet important.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Claire va maintenant pouvoir passer au rapport que tout le monde attend avec une impatience qu'on ne dissimule plus, le **Rapport social unique**.

Mme GENEST : Juste pour que vous ayez un rappel du contexte réglementaire, nous ne présentons pas ici le Rapport Social Unique qui est une production à partir d'un certain nombre de datas données par la ville au CIG qui nous fournit un rapport que j'ai eu le plaisir de vous

communiquer, M. Mauger et votre équipe, et dont vous avez vu un peu la difficulté d'exploitation parce qu'il y a beaucoup de tableaux, et donc je ne souhaite pas que nous rentrions dans un débat très technique ; si vous avez des questions je propose de faire éventuellement une session spécifique avec des réponses spécifiques si tant est qu'il y ait des questions par rapport à cela.

Donc le sujet n'est pas de présenter le Rapport Social Unique qui est en fait le petit frère du bilan social, c'est la nouvelle version du bilan social ; c'est plutôt de vous informer du vote de ce rapport en CT, en Comité Technique, la présentation et le vote ont eu lieu et nous avons obtenu une majorité avec un vote contre, donc c'est la communication de ce vote que je me dois de faire en conseil municipal.

Afin d'être dans la plus grande transparence par rapport à vous et la plus grande communication, je vous propose de faire très rapidement et sans rentrer dans les détails, encore une fois ce sont des sujets techniques et je suis parfaitement à votre disposition pour organiser une commission RH spéciale sur le RSU si vous le souhaitez, mais je vais donner juste quelques chiffres qui vont permettre un peu de prendre la mesure du sujet social au sein de la collectivité.

Les données que je vais vous communiquer et que vous avez dans le RSU, ce sont des données au 31 décembre 2021, vous voyez, on a déjà un retard, un décalage d'un an, et entretemps, comme vous le savez, il y a eu

des éléments majeurs et notamment la loi sur le temps de travail qui a changé un certain nombre de choses, à ce moment-là nous avons 1.488 agents qui étaient employés par la collectivité au 31 décembre avec 825 fonctionnaires, 140 contractuels et 523 contractuels non permanents.

Par rapport aux chiffres que vous avez donnés sur les 878 sur lesquels nous avons des temps de travail qui peuvent être très, très limités, quelques heures par semaine voire par mois, les 523 contractuels intègrent à peu près 450 contractuels vacataires, et pour cela c'est vraiment la paye de décembre qui déclenche en fait la reconnaissance, donc cela donne une vision assez tronquée du sujet puisque ce n'est pas une vision annuelle, c'est une vision à date au 31 décembre selon la paye de décembre 2021.

Donc on a 14 % des contractuels permanents qui sont en CDI, sur les caractéristiques des permanents nous avons 73 % de catégorie C, 11 % de catégorie B et 16 % de catégorie A ; avec une répartition hommes/femmes, je vais vous épargner cette répartition mais globalement on a 63 % de femmes vs 37 % d'hommes, donc le ratio est assez en faveur des femmes. Pour les fonctionnaires 55 % de femmes et 45 % d'hommes sur les contractuels et l'ensemble fait 62 /38 donc avec une répartition qui est un peu plus orientée sur des agents féminins.

Sur la pyramide des âges, bien sûr vous savez qu'effectivement cette pyramide évolue et vous savez dans quel sens elle évolue. Les agents de

la collectivité ont en moyenne 47 ans et donc avec quelques différences en fonction des différentes strates d'agents mais il faut retenir ça, 47 ans. Et en équivalents temps plein rémunéré, ce que l'on appelle les ETP, il ne s'agit pas de calculer le nombre de personnes mais le nombre d'équivalents temps plein : de 1.488 personnes on passe à 1.104 agents ETP avec 2 millions d'heures travaillées rémunérées en 2021.

Voilà pour les chiffres.

Sur les mouvements, en 2021 on a eu 131 arrivées d'agents permanents et 117 départs, donc on avait un solde ... sur les chiffres que je vous ai donnés en commission, ce sont des chiffres qui ne sont pas finalisés puisque l'année n'est pas terminée, donc ce n'est pas comparable parce que là on est sur une année pleine, et du coup on a vu en 2021 qu'on avait augmenté le nombre d'agents puisqu'on était à 948 au 31 décembre 2020 vs 988 au 31 décembre 2021 ; je pense qu'on a eu un effet d'une année 2020 un petit peu atypique, et donc on a eu une reprise, une remontée de l'effectif sur l'année 2021 avec un certain nombre de variations et quelques causes de départs.

Alors je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder ou si vous avez pu regarder les causes de départs qui sont compilées par le CIG, c'est un petit peu mélangé puisqu'on mélange les départs à la retraite et les congés formation indemnisés, dans les congés formation indemnisés les gens partent mais ils reviennent. Généralement on ne les perd pas tous. Du coup

on ne mélange pas tout, les départs à la retraite représentent quand même un quart des départs : 24 % ; les démissions : 21 % ; mutations : 14 ; mises en disponibilité : 6 % ; je ne commente pas ce congé formation parce que je ne le trouve pas pertinent, avec des recrutements directs qui sont pour 32 %, des remplacements contractuels : 29 % ; des mutations : 7 %, ce sont des chiffres que vous avez pu retrouver.

Rapidement peut-être sur les absences, on a un taux d'absentéisme global qui est à 10,91 % sur l'année 2021, la moyenne des collectivités est de 11 %, donc on est strictement dans la moyenne. A l'époque on avait encore un certain nombre de dispositions qui ont été supprimées par la nouvelle augmentation du temps de travail ; et donc on a aussi 36 % des agents qui ont été absents et qui ont eu un jour de carence prélevé. Comme vous le savez aujourd'hui, les jours de carence sont maintenus mais ils ne sont pas applicables au cas Covid, c'est une disposition qui est encore différente.

Les accidents de travail sont assez limités, en tout cas ceux que l'on a eus étaient très peu importants. Et sur le sujet du handicap qui est un sujet très important, qui nous tient vraiment à cœur, nous avons 51 travailleurs handicapés et employés sur des emplois permanents avec donc un taux qui n'est pas totalement à la hauteur des 6 % que l'on devrait avoir mais qui est proche des 6 % et qui en tout cas s'en rapproche, et donc maintenant on est dans un trend qui est plutôt positif.

Enfin sur la partie formation, 62 % des agents permanents ont suivi une formation en 2021 d'au moins 1 jour, toutes les catégories sont plutôt bien représentées. Globalement c'est le CNFPT qui nous fournit nos dépenses de formations pour quasiment 90 % et nous avons consacré 366.000 € à la formation 2021. Alors je tiens à dire que sont des frais pédagogiques et ce ne sont pas, je considère qu'ils manquent dans cette estimation, les frais de rémunération des agents parce que quand un agent est en formation, il est également payé par la collectivité, et donc l'effort de formation qu'une collectivité fait, c'est à la fois les frais pédagogiques mais aussi les rémunérations qui sont versées pendant ce temps-là ; donc cela fait que nous avons 1.621 jours de formation qui ont été suivis par les agents sur emplois permanents en 2021.

Je ne vais pas rentrer dans plus de chiffres, ce sont beaucoup de chiffres avec déjà un an d'écart, ce qui donne en tout cas une vision globale mais qui aujourd'hui est déjà un peu moins intéressante, la loi sur le temps de travail est passée entre-temps puisqu'elle était applicable au 1er janvier 2022, et donc si vous avez des questions spécifiques, nous consacrerons une commission plus technique sur ces chiffres qui viennent du RSU. Merci beaucoup.

Mme HUARD : Nous vous remercions pour cette présentation et pour la transmission des données, parce que notre côté cela nous permet aussi de regarder ces données et de poser des questions, en voilà quelques-

unes mais nous sommes tout à fait preneurs d'une réunion de la commission RH portant sur ce sujet.

Quelques questions que nous ont suggérées ces données : On ne voit qu'une seule femme parmi les emplois fonctionnels de directions, donc est-ce qu'il y a des actions pour rééquilibrer cette situation ?

Au niveau de la police municipale, on a vu qu'elle comportait maintenant 8 agents, c'est un progrès, 5 sont encore à recruter selon l'objectif de 13 qui avait été fixé ; Est-ce que ce recrutement progresse également ?

Sur l'aspect des contractuels, vous avez cité le nombre de contractuels en CDI, on a regardé plus précisément ceux qui ont plus de six ans d'ancienneté et qui devraient pouvoir avoir accès à un CDI et on constate que 20 sur 36 contractuels de plus de six ans d'ancienneté sont en CDI, notamment dans la filière technique d'ailleurs où il y a seulement 8 CDI sur 17 personnes qui ont plus de six ans d'ancienneté ; quand on voit le turnover de la population, évidemment on se dit que la sécurisation de l'emploi est peut-être une façon de réduire ce turnover au niveau des contractuels puisqu'on constate également que plus de la moitié ont moins de trois ans d'ancienneté, donc cela interroge sur la politique de la Ville pour fidéliser ses salariés.

Au niveau des écarts salariaux qui figurent aussi dans ce fichier, on a pu constater que des écarts salariaux souvent importants se trouvent dans

presque toutes les catégories A, B ou C en défaveur des femmes et on souhaiterait effectivement avoir des explications sur ces écarts.

Et quant aux conditions de travail, il y a eu effectivement des choses mises en place en 2022, fin 2021 le RSU ne signalait pas de mise en place du télétravail, ni par exemple de démarche de prévention des troubles musculosquelettiques qui touchent souvent des populations féminisées de bureau, donc pouvez-vous nous rappeler les actions qui ont été menées par la Ville sur ce sujet-là.

Vous avez évoqué le handicap que l'on avait également remarqué. Sur le taux de salariés handicapés, une question à se poser : certains ont-ils déclaré un handicap suite à leur activité professionnelle, ce qui serait effectivement un sujet à regarder ?

Et dernier élément : on constate un ratio de frais de personnel sur frais de fonctionnement qui est de 50 % qui est toujours très inférieur lorsque l'on se compare aux autres Villes de la même importance, très inférieur au ratio constaté dans ces autres villes qui était de 62 % en 2020, donc là aussi on souhaiterait pouvoir avoir des explications sur cet écart.

Mme GENEST : Il y a beaucoup de questions ; je vais me permettre de faire une réponse assez succincte sur certains points qui me paraissent assez intéressants à souligner.

Sur les emplois fonctionnels, qu'il n'y ait qu'une seule femme aujourd'hui, nous recrutons des compétences et nous ne sommes pas à recruter

spécifiquement un homme ou une femme sur ce type d'emplois, nous recrutons des gens qui sont compétents et on constate les candidatures sans discrimination et je pense que c'est comme cela qu'il faut agir ; nous cherchons des compétences sur des sujets et non pas à avoir des ratios spécifiquement sur ce type d'emplois.

En ce qui concerne la politique de fidélisation : sur la politique de fidélisation de la Ville, elle est quand même très volontariste. On a passé une augmentation très significative du Rifseep, rappelez-vous, on a mis en place un CIA, donc une valorisation individuelle des compétences, on a fait de gros efforts financiers pour les agents de la collectivité, on était en avance de phase sur la mise en place de la mutuelle, on a mis comme vous le rappeliez en place le télétravail, il y a eu énormément de choses et il y a énormément de choses qui sont faites encore sur ce que l'on appelle la « marque employeur », donc la capacité de la Ville à être attractive. Aujourd'hui on voit que l'on arrive à recruter, il faut que l'on arrive aussi à fidéliser et pour cela on a aussi toute une démarche de QVT, de Qualité de Vie au Travail qui est mise en place. On a mis en place tout un travail d'analyse des ressentis des collaborateurs à travers des ateliers, et donc on travaille à la fois sur des sujets QVT directement, c'est-à-dire bien-être au travail, cadre de travail, la manière dont on se rend à son travail puisqu'on a mis en place un forfait Mobilité, et aussi sur les sujets du management puisque c'est un point important de fidélisation, et donc des

sujets de formation managériale sont mis en place au niveau de la collectivité, tout cela dans le but d'améliorer notre taux de fidélisation de nos salariés, dans le but d'être toujours aussi attractifs et plus attractifs pour réaliser nos recrutements.

Sur les écarts salariaux hommes/femmes, alors là, vu la manière dont nous sommes encadrés dans les recrutements à la fois sur la grille de rémunérations des fonctionnaires et sur le Rifseep, nous rémunérons sur des emplois et donc il n'y a aucune discrimination qui peut être notée entre les hommes et les femmes et là je m'inscris en faux par rapport à cela parce que pour le coup, sur ce secteur-là, sur le secteur des collectivités locales, il est très difficile d'identifier des éventuelles pénalisations pour les femmes par rapport à des rémunérations. Il s'agit simplement de regarder aussi le temps de travail qu'elles ont, elles peuvent avoir des temps partiels et puis les postes qu'elles occupent, c'est plutôt cela qu'il faut regarder.

Le ratio des frais de personnel : si certaines collectivités sont à 62 %, très bien, nous on a effectivement un ratio qui est un peu plus bas. Vous savez que l'on subit aussi effectivement cette vacance de postes mais on va tous de toute façon augmenter les ratios avec l'augmentation du point d'indice, je rappelle que les mesures gouvernementales en 2022 ont pesé pour 1.600.000 € sur la collectivité d'Antony, donc on a effectivement une forte augmentation ; alors on a une forte augmentation des coûts salariaux parce qu'on a une politique volontariste de revalorisation des traitements de nos

agents, parce qu'on a aussi une pression forte et des obligations venant du gouvernement pour la revalorisation du point d'indice, 810.000 € d'impact en 2022, tout cela fait que heureusement que nous avons une gestion et un ratio qui est sous contrôle parce qu'on a déjà vu et on continue à avoir une augmentation très forte de la masse salariale, on assume parfaitement cette augmentation mais on cherche quand même à optimiser et à avoir des organisations qui soient efficaces pour pouvoir avoir ce ratio le plus pertinent possible sans mettre en tension nos lignes managériales ni les effectifs au sein de la collectivité...

(M. Mauger lève la main pour prendre la parole)

M. le Maire : Ecoutez, arrêtons les frais ... nous avons passé déjà presque une demi-heure sur le Rapport Social Unique, cela suffit pour la soirée !

M. MAUGER : Nous avons posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu... cela tient en une ligne.

M. le Maire : Je vous propose d'organiser une réunion de la commission pour en parler plus abondamment et en prenant tout le temps que vous voudrez sur le Rapport Social Unique en 2021.

13 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAVOIE (SDG74) POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE DES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A SAMOENS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je crois que là vous avez tout dit juste avec le titre, ce sera donc plus rapide que le Rapport Social Unique.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

14 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2022 / 2023

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Depuis 2003 la ville a créé des bourses aux projets dans le but d'encourager et de promouvoir les projets pédagogiques des écoles. Pour le versement de cette subvention, il est proposé d'établir pour l'année scolaire 2022/2023 une convention avec l'OCCE 92 qui percevra la subvention communale et sera chargé de la ventiler aux différentes coopératives des écoles conformément à l'article 3 de ladite convention.

Le montant total attribué pour 2022 est de 15.000 €. Pour information, cette année nous avons eu 26 projets déposés par les écoles, en comparaison l'année dernière il y en avait 18, et 26 projets pour un montant de 27.112,92 €. Des projets très variés : musique, théâtre, opéra, cirque, contes,

développement durable, citoyenneté, vous avez un bref descriptif des projets dans le document.

L'attribution des bourses a été faite en lien avec l'Education nationale en tenant compte du nombre de projets par école, de la situation de l'école, du nombre d'élèves concernés par chaque projet, tout cela en lien avec l'Education nationale qui applique aussi des critères semblables pour l'attribution d'autres projets.

Voilà ce que l'on peut dire. Pour certaines écoles il y a des projets très intéressants. Ça bouge dans les écoles d'Antony.

M. le Maire : Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Je suis heureux d'avoir le droit de parler cette fois-ci !

M. le Maire : Ça va, vous avez assez parlé ce soir !

M. MAUGER : Bientôt on ne sera plus ce soir, on sera demain.

M. le Maire : Oui, justement, on n'en est encore qu'au point 14 !

M. MAUGER : Vous avez augmenté un certain nombre de tarifs de 10 %, au moins 10 %, vous auriez pu aussi monter de 10 % les montants accordés pour les projets des écoles car si l'on tient compte de l'inflation, le maintien à 15.000 € du financement de ces projets est en fait une diminution par rapport à l'an dernier.

M. le Maire : Mais si elles demandent plus de bourses aux projets et qu'elles justifient leur demande, ce sera accordé sans problème.

M. MAUGER : On vient de dire qu'il y avait 27.000 € de demandes, donc les demandes sont là !

M. le Maire : Eh bien qu'elles viennent me voir...

M. MAUGER : Alors est-ce qu'on peut amender peut-être ?

Mme FAURET : Le montant avait déjà été augmenté l'année dernière, en 2021 le montant était passé de 10.000 € à 15.000 € déjà l'année dernière.

M. MAUGER : C'est vrai, là on aurait pu tenir compte de l'inflation, cela me semblait un minimum.

M. le Maire : On n'a rien contre ces bourses aux projets.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

15 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE : PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION PASSE AVEC LA SOCIETE SERIE MEDIAS ET AUTORISATION POUR LANCER UNE NOUVELLE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

(Rapporteur : M. Mathieu COURDESSES)

M. COURDESSES : Tout est un peu dit dans le titre, il s'agit de présenter la prolongation de notre contrat de concession avec SERIE MEDIAS qui est notre actuelle régie publicitaire pour notre mensuel Vivre à Antony, pour

une durée de six mois, jusqu'en juin 2023 ; et donc la possibilité de lancer un nouveau marché de mise en concurrence.

Pour information, l'actuel contrat ayant commencé en décembre 2018 va se terminer le 31 décembre 2022. Il est donc proposé au conseil municipal de prolonger le contrat conclu avec la société Série Médias pour une durée de six mois supplémentaires comme prévu dans le point 7.1 du contrat de concession en considérant que cette prolongation s'avère nécessaire pour organiser une nouvelle mise en concurrence.

M. MAUGER : Je vous remercie pour cette présentation, en fait il y a deux délibérations séparées. Pour préparer ce conseil j'avais demandé la communication des rapports annuels de la société Série Médias qui a le marché actuellement ; on m'a dit que je les aurais mais je ne les ai pas pour le moment sous la main. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quand même les redevances annuelles que la Ville a obtenues du concessionnaire en 2018, 2019, 2020, 2021 ?

M. le Maire : De tête, non.

M. MAUGER : J'imagine que la délibération a été préparée !

M. le Maire : On vous transmettra toutes ces informations lorsqu'on les aura cherchées. Pour le moment je ne les ai pas là en tête, non.

M. MAUGER : Il me semble que le rapport devrait contenir ce genre d'informations ?

M. le Maire : Ecoutez, là il s'agit juste de prolonger de six mois. Est-ce que vous êtes pour ou contre ?

M. MAUGER : C'est une décision à prendre en connaissance de cause ! Quelle est la redevance que la Ville a obtenue jusque-là ?

M. le Maire : Vous en tiendrez compte si vous voulez, nous on vous propose de prolonger de six mois.

M. MAUGER : Sans savoir quelles sont les redevances que la Ville a obtenues ?

M. le Maire : On les connaît : 150 000 €. Mais ce n'est pas le sujet, le sujet est de prolonger de six mois avant de faire un autre choix éventuel.

M. MAUGER : Là je trouve qu'on est un peu à l'aveugle, surtout...

M. le Maire : Mais pas du tout ! Cela fait quatre ans que l'on a cette concession !

M. MAUGER : Est-ce que vous permettez...

M. le Maire : Cela fait quatre ans que l'on a cette concession, on connaît parfaitement les chiffres, c'est 150 000 € et six mois de plus ça va faire 75 000 ! Donc maintenant il s'agira dans six mois de chercher, de prendre le temps de trouver éventuellement un autre prestataire qui prenne la suite de la concession.

M. MAUGER : Si vous me permettez de parler : la société en l'occurrence travaille avec la Ville depuis au moins 2006, il me semble

M. le Maire : Oui et même avant ça.

M. MAUGER : Avant, très bien. Il s'agit actuellement d'une micro-entreprise, quels éléments vous avez en termes de solidité de cette micro-entreprise pour continuer ce marché qui est là sur six mois de plus ?

Par ailleurs, sur la deuxième délibération, il s'agit en fait de continuer sous forme de concession. Il n'y a pas de rapport sur le choix du mode de gestion dans la deuxième délibération.

M. le Maire : Non, on va lancer la procédure.

M. MAUGER : Mais avant de lancer la procédure, il faut sans doute décider du choix ? À quel moment est-ce que l'on va décider du choix ?

M. le Maire : Non, on va lancer la procédure, vous verrez bien !

M. MAUGER : Donc vous avez déjà décidé de passer par un concessionnaire ?

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Sur quels éléments est-ce qu'on se base pour choisir que ce soit une concession ?

M. le Maire : Arrêtez, ce métier-là, on ne sait pas le faire tout seul, on n'a pas le personnel à la mairie capable de faire le travail que fait le concessionnaire, on ne sait pas le faire, on n'a pas en direct à la mairie.

M. MAUGER : Et par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une concession il faut qu'il y ait un risque d'exploitation pour le concessionnaire. Quels sont les éléments qui vous amènent à considérer qu'il y a un risque d'exploitation ? D'où ma question sur les redevances que la Ville a versées jusque-là.

M. le Maire : Cela fait trente ans que cela dure, on ne fait que prolonger quelque chose qui existe depuis toujours !

M. MAUGER : Moi je ne suis pas depuis 30 ans dans cette instance et j'aurais aimé avoir des éléments.

M. le Maire : Eh bien écoutez, vous les aurez plus tard.

M. MAUGER : Vous faites les choses dans le désordre, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Mais ce n'est pas six heures avant une réunion que l'on cherche des éléments pareils, il fallait poser ces questions avant. Nous on vous propose juste de prolonger de six mois ce qui existe depuis 30 ans, mais répondre à des questions précises sur le sujet, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il fallait les poser avant. On va chercher. Mais si vous votez contre, ce n'est pas grave, on s'en remettra.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions.)

M. MAUGER : Il y avait deux délibérations mais j'imagine que c'est le même vote ?

M. le Maire : Ah oui, même vote pour la deuxième délibération ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions.)

**16 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE
SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : C'est une délibération que nous votons tous les ans.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme REMY-LARGEAU : Une remarque préliminaire : nous avons réclamé à plusieurs reprises une réunion de la commission Solidarité qui ne s'est tenue qu'une fois depuis 2020 et donc nous nous réjouissons qu'elle ait pu avoir lieu et de savoir que vous vous êtes engagés à ce qu'elle ait lieu plus régulièrement, selon les informations transmises par mes collègues parce que malheureusement je n'avais pas pu être présente.

Par rapport à cet espace Santé Jeunes, nous vous avons régulièrement aussi interpellés sur ce sujet parce qu'il nous paraissait jusque-là que c'était un Espace Santé assez virtuel et je crois que vous en aviez convenu également, et donc si nous avons bien compris, vous avez l'intention de concrétiser cet espace dans le prochain Contrat de Ville ?

M. BEN ABDALLAH : Alors premier point : l'Espace Santé Jeunes, c'est peut-être aussi un problème de dénomination. Mais l'Espace Santé Jeunes en soi, on en avait déjà discuté l'année dernière, je me rappelle bien, c'est un dispositif, vous avez vu, ce que l'on avait dit, c'est que depuis deux ans en fait, on a un peu renforcé, tout cela repose sur l'équipe du Noyer Doré,

on avait déjà un peu renforcé ce travail en ayant une des éducatrices dont l'action était dédiée aux questions de santé.

Maintenant dans la nouvelle contractualisation, il y aura probablement aussi des réflexions à avoir sur les sujets de santé, en tout cas nous les souhaitons, Monsieur le Maire a envoyé une lettre à la Préfète sur ce sujet en particulier ; on souhaite renforcer et notamment en direction des jeunes un suivi sur les questions de santé, notamment les actions de prévention, actions de sensibilisation, il y a pas mal de sujets qui les concernent effectivement. Donc je vous rejoins là-dessus, c'est un sujet ouvert. Après, pour l'instant, en matière de politique de la Ville, on attend avec impatience ce qui se sera dit au comité interministériel qui devait se tenir le 16 décembre et qui est reporté à mi-janvier. On aura des lignes déjà plus claires sur ce qui pourra être éventuellement développé par l'État.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**17 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE
SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur : M. Saïd AIT- OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Il s'agit d'adopter un programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du Pole Solidarités pour l'année

2023. Dans sa compétence en matière de prévention spécialisée le Département des Hauts-de-Seine nous accompagne depuis maintenant de nombreuses années dans le cadre d'un dispositif communal que l'on appelle Accompagnement Suivi Jeunes, donc il s'agit d'un dispositif de prévention à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Il s'agit principalement de reconduire un certain nombre d'actions organisées autour de quatre thèmes : le travail de rue, l'accompagnement individuel, l'insertion socioprofessionnelle, et enfin les actions collectives. Donc très rapidement en ce qui concerne les différents points :

- Le travail de rue : il s'agit d'une présence sur le terrain par notre équipe d'éducateurs et de médiateurs auprès des jeunes de 11 à 25 ans pour effectuer un certain nombre de missions de repérage et de médiation. L'équipe intervient dans principalement neuf quartiers : le Noyer Doré en premier lieu mais également Pajeaud, Velpeau, Les Morins, Champagne, Joseph Delon, le centre-ville d'Antony, le quartier La Fontaine et enfin le quartier Guillebaud. Donc voilà concernant le premier point.

- Deuxième point : l'accompagnement individuel de ces jeunes. Là il s'agit, une fois que ces jeunes sont identifiés et approchés, de leur proposer un parcours individualisé dans le but de les amener à une autonomie, à une formation ou à un emploi.

- Troisième volet : l'insertion socioprofessionnelle. Là il s'agit d'accompagner ces jeunes toujours dans les différents dispositifs sociaux

professionnels : accompagnement et suivi, chantier individuel, et un nouveau dispositif que l'on a mis en place sous l'impulsion de Marc-Ali Ben Abdallah : le PRIJ.

- Et enfin un quatrième point : des actions collectives et des actions d'animation socio-éducatives. En gros il s'agit des différents séjours de rupture que l'on organise à destination de ces jeunes, d'un certain nombre d'ateliers, d'un dispositif qui s'appelle ActiV.A.C pour les 12 à 18 ans pendant les vacances ; et enfin une action importante de foot en salle qui a lieu pendant toute l'année.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces dispositifs s'élève à 449.000 €, et on sollicite une subvention auprès du Département à hauteur de 329.000 €. Je vous remercie, il vous est donc demandé d'approuver ce soir ce dispositif.

Mme REMY-LARGEAU : Je veux juste faire une petite réflexion : Vous dites qu'il est essentiellement question de reconduire des actions passées, et donc comme souvent on aimerait bien avoir en fait la communication des bilans des actions passées pour savoir justement la pertinence de les prolonger, de les reconduire ; c'est une première réflexion.

D'autre part il nous paraît important aussi de veiller à garder une présence justement de tous les services de solidarité, qu'il y ait des points dans différents quartiers notamment une présence au niveau du quartier du Noyer Doré.

M. AIT-OUARAZ : Parfait, alors pour vous répondre, on choisit de poursuivre ces actions parce qu'elles donnent des résultats positifs, elles fonctionnent plutôt bien et d'ailleurs ces résultats sont reconnus par un certain nombre d'instances départementales et nationales, et donc on choisit de les reconduire.

Concernant les bilans, je pense que nous les avons envoyés, alors je ne sais pas si tout le monde a été destinataire mais au moins les personnes qui ont participé à la commission. Alors vos petits camarades n'ont peut-être pas été sympathiques ou ont oublié de vous les transférer mais voilà. On a tous les documents à votre disposition en ce qui concerne les bilans des années passées.

Concernant votre question additionnelle : l'équipe est bien basée sur le quartier du Noyer Doré, autour d'un site que l'on appelle « l'Ecoute" situé rue Scherrer, et à partir de ce site ils vont se déployer sur les autres quartiers en fonction des attentes et des besoins, mais si vous voulez, l'ADN du service est bien au cœur du quartier du Noyer Doré.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**18 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS
AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE
2023**

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Une demande de principe de dérogation municipale au repos dominical institué par l'article L3132-26 du code du travail a été établie pour permettre aux commerces de détail d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 permet au Maire d'arrêter une liste de 12 dimanches maximum avant le 31 décembre pour l'année suivante. La décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public à fiscalité propre dans la commune et dont la commune est membre, c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris et après avis du conseil municipal.

Par la suite, l'arrêté autorisant la suppression du repos dominical pourra être délivré par Monsieur le Maire après avis des organisations des employeurs et des salariés intéressés comme prévu par l'article R 3132-21 du code du travail.

Pour l'année 2023 il est proposé d'instituer une possibilité de déroger au repos dominical pour les dimanches suivants : le premier et le dernier dimanche des soldes d'hiver, le premier et le dernier dimanche des soldes d'été, le 9 avril, le 4 juin, le 26 novembre, le 3 décembre, le 10 décembre,

le 17, le 24 et le 31 décembre. Il convient de préciser que les commerces alimentaires, épiceries, caves à vin, peuvent déjà ouvrir le dimanche jusqu'à 13h. Ces possibilités de déroger au repos dominical leur permettront d'ouvrir les dimanches précédemment décidés au-delà de sept heures. Plusieurs commerces d'ailleurs ont déjà adressé des demandes d'ouverture de leur établissement certains dimanches pendant la période des fêtes de fin d'année ou des soldes. Cette mesure est de nature à favoriser l'attractivité commerciale de la commune d'Antony en permettant aux commerces de proximité de lutter contre l'évasion commerciale.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable et la possibilité exceptionnelle de déroger au repos dominical pour les commerces de détail Antoniens et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette dérogation. Merci.

M. EDOUARD : Je serai bref car je suis opposé au travail de nuit.

M. le Maire : Vous allez droit au but !

M. EDOUARD : Je suis opposé aussi au travail du dimanche, la loi prévoit qu'il y a une possibilité de 12 dimanches maximum, vous l'appliquez en totalité, je pense que vous auriez pu ne pas le faire. Le planning s'établit sur les périodes de soldes et les fêtes de fin d'année, ce qui pourrait se comprendre, mais également sur un week-end de trois jours, sur le dimanche du Black Friday qui est vraiment l'emblème du consumérisme débridé, et sur la Fête des Mères, ce qui amène à faire travailler les

salariées des commerces ce jour-là. Les salariées « -ées », ce qui me semble un peu maladroit.

M. le Maire : Merci bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

19 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2022 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : On l'a exprimé à plusieurs reprises mais on souhaiterait qu'il y ait peut-être davantage de transparence sur l'attribution de ces bourses, notamment du fait de l'absence de membres de la minorité dans la commission d'attribution, et également sur les critères. Alors sans remettre en question les choix qui sont faits, qui sont présentés là, cela pourrait être quand même plus ouvert.

Et d'autre part, sur les critères d'attribution, on voit pour Cap sur le Monde deux projets en Europe, un qui est pour 10 mois avec 1.200 €, un qui est pour 5 mois, la moitié donc, avec 1.500 €, on a parfois du mal à comprendre pourquoi il y a cette différence et on note aussi que ces projets font référence notamment à Erasmus, or on a l'impression quand même que seuls ceux qui sont au courant encore de ces projets viennent déposer des

dossiers alors que des étudiants par exemple qui font des programmes Erasmus et qui auraient besoin d'un soutien pour ce projet, je pense qu'il y en a plus que trois dans la Ville d'Antony. Donc ne pourrait-on pas justement élargir quand même le cadre de ces bourses ? Par exemple au soutien sur des critères sociaux aux étudiants qui font des programmes Erasmus ? On peut se poser la question de savoir si les étudiants qui sont logés au CROUS sont au courant par exemple du fait qu'il existe ce type de bourse ? Pour élargir en fait le nombre de bénéficiaires et peut-être diffuser davantage l'information ou accompagner également les jeunes à monter des projets hors Erasmus mais cet aspect du soutien notamment aux étudiants qui, comme on le sait aujourd'hui, sont en grandes difficultés, pourrait être à notre avis très élargi.

Voilà, on votera évidemment pour l'attribution de ces Bourses.

M. PASSERON : Là c'est le deuxième jury, il y a eu 7 étudiants qui ont été soutenus cette année, ce n'est pas limité aux étudiants Erasmus évidemment. Les critères, vous les avez sur le site internet, il y a des critères sociaux évidemment, des critères de plafond également, les étudiants issus d'un territoire Politique de la Ville sont évidemment prioritaires ; au niveau de la communication il y a plusieurs critères parce que vous posez la question concernant le ratio entre la durée, le montant etc., il y a de nombreux critères qui sont pris en compte par un jury, par rapport à la distance, à la durée, par rapport également aux revenus, par

rapport au projet, et bien sûr dans le détail. Là on ne peut pas rentrer dans le détail et tout afficher évidemment.

Par rapport aux étudiants du CROUS, on a un partenariat avec le CROUS, on a signé un partenariat en 2019, il me semble, donc les étudiants du CROUS sont informés également de ce dispositif via ce partenariat. Mais c'est vrai que cela mériterait qu'il y ait plus de jeunes qui soient soutenus parce qu'on pourrait soutenir davantage d'étudiants sur ce dispositif.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2022 (3ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Le troisième jury s'est réuni le 23 novembre 2022. Il est demandé de bien vouloir fixer le montant de cette Bourse de l'Aventure et de la Création à une seule personne cette fois-ci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
UN JEUNE ACTIF RESIDANT A ANTONY POUR SA PARTICIPATION A
LA COURSE TRANSATLANTIQUE MINI-TRANSAT 2025 :**

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Exceptionnellement il nous arrive de temps en temps d'avoir des coups de cœur et là on a eu un coup de cœur sur ce projet et nous demandons de bien vouloir attribuer la somme de 2.000 €.

M. le Maire : Et cette somme est renouvelable éventuellement en 2023, 2024 et 2025 puisque c'est une course qui se fera en 2025 et donc qui se prépare, qui est une course très difficile. C'est 7.500 km, pas des miles, 7.500 km entre les Sables d'Olonne et la Guadeloupe.

M. PASSERON : 4.000 miles, oui, tout à fait. Il est important de préciser qu'en contrepartie, le candidat s'engage en contrepartie citoyenne à réaliser des interventions auprès des enfants de la Ville d'Antony, notamment dans le cadre des classes transplantées à Kerjouanno durant toute la période du partenariat avec la Ville. Donc ça c'est l'engagement à minima.

M. le Maire : Parce que son bateau est placé à proximité de Kerjouanno, à quelques kilomètres, au port du Crouesty.

M. PASSERON : Bien sûr on demandera qu'il mette le logo de la Ville sur son bateau évidemment, c'est le minimum.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - DEMANDE DE LABELLISATION DU 11 ESPACE JEUNES EN TANT QUE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PAR LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Le 11, Espace Jeunes en tant que structure Information Jeunesse, IJ de la Ville d'Antony, a pour vocation d'assurer à l'échelon local une mission d'information des jeunes en mettant à leur disposition les informations et documentations nécessaires dans tous les domaines qui les concernent et en conformité avec les règles déontologiques de la charte Information Jeunesse. La Ville souhaite valider le dossier de demande de labellisation du 11 Espace Jeunes en tant que structure d'informations dans le réseau Information Jeunesse, et il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette labellisation qui a lieu tous les six ans. Et pour information le 11 a accueilli 5.380 jeunes en 2022. Donc ce label a une importance toute particulière pour bien garantir l'information de qualité donnée aux jeunes.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie pour cette présentation. La labellisation doit permettre normalement, si on remplit certaines conditions

pour l'obtenir évidemment, doit permettre d'accéder à des contreparties qui sont mises en place et qui sont financées par l'État, par exemple la participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse, etc., enfin différents outils, l'accès à des outils, etc. Concrètement, est-ce que vous avez déjà une idée de ce que vous allez pouvoir mettre en œuvre grâce à cette labellisation ?

M. PASSERON : Que mettre en œuvre grâce à cette labellisation ? Une information encore plus pertinente et un accueil encore plus important des jeunes, et également des outils. On a notamment mis en place un casque de réalité virtuelle pour informer des jeunes sur des métiers, c'est assez unique dans les services Jeunesse ; on souhaite renforcer la communication grâce à ce dispositif qui n'est pas encore suffisamment connu. On travaillerait ainsi l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, ce qui est un vrai levier et un sujet très important pour les prochaines années. Également la Prévention Santé, c'est très important également, et les actions autour de la santé mentale également, c'est en lien avec mon collègue M. Vouldoukis entre autres. C'est également un des axes de développement du 11. Le CJC par exemple a été formé aux premiers secours en santé mentale en 2022 et ce n'est que le début de ce type d'action.

Mme REMY-LARGEAU : Et je l'ai évoqué déjà plusieurs fois mais en dehors du 11, est-ce que vous envisagez qu'il y ait des points relais, ne

serait-ce qu'en assurant une permanence limitée, ne serait-ce qu'une journée ou une demi-journée dans d'autres points d'Antony ?

M. PASSERON : Alors je rappelle que le 11 n'est pas simplement un lieu, c'est un service qui est au service de tous les jeunes de la Ville. Il y a des relais qui sont présents localement, alors ça ne s'appelle pas le 11 mais il y a des partenariats qui sont faits avec les établissements scolaires, les collèges, l'Ecoute du Noyer Doré également, le centre Ousmane Sy, il y a un travail qui se fait, il y a une permanence qui a été testée en 2022 dans ce centre également, on va le reconduire en 2023.

Et puis on travaille avec le PRIJ, il y a beaucoup de travail de partenariat qui se fait avec le 11, un travail de partenariat qui s'est beaucoup intensifié depuis ces dernières années ; alors ça ne se voit pas, c'est vrai, on pense le 11 centre-ville mais pas du tout, il y a un travail de l'ombre qui est de plus en plus important, on ne communique pas suffisamment là-dessus c'est vrai, peut-être qu'on devrait ; mais en tout cas je vous le confirme, il y a un partenariat qui est de plus en plus important et on s'en réjouit et on continue.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - DENOMINATION DE PLUSIEURS VOIES, ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE QUARTIER JEAN ZAY :

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : J'ai la parole cette fois-ci ici pour la dénomination des voies, des espaces et des équipements publics sur la Zac Jean Zay, dans le quartier Jean Zay. Comme vous le voyez, les travaux évoluent bien, les constructions montent progressivement et donc nous espérons pouvoir inaugurer la Zac pour le mois de septembre 2024 normalement, si tout se passe bien. Il faut donc donner des noms aux différents espaces, en commençant par la place centrale, la grande place centrale qui fera 4.000 mètres carrés, qui sera deux fois plus grande que la place Patrick Devedjian, et je vous propose de donner le nom de Simone Veil à cette grande place centrale du nouveau quartier Jean Zay. Y a-t-il des observations ?

Mme REMY-LARGEAU : Nous, nous sommes satisfaits de voir que le nom de Jean Zay sera bien présent dans ce quartier...

M. le Maire : D'abord c'est Simone Veil pour le moment.

Mme REMY-LARGEAU : Oui mais ne vous inquiétez pas, je ne confonds pas les deux personnes, c'est un commentaire général. Nous nous réjouissons aussi de voir que le nom de la place justement sera celui de Simone Veil, et en plus ce sera une place piétonne. Par contre nous regrettons qu'il y ait encore aussi peu de noms de femmes, hormis celui de Simone Veil, qui n'est pas des moindres, dans l'espace public, et en général dans ce qui est proposé à Antony, on l'avait déjà signalé dans d'autres

conseils municipaux et donc on voudrait vous donner quelques idées peut-être pour la prochaine fois parce qu'en fait, ce n'est pas le nom de candidates potentielles qui manque, on voudrait vous faire part de deux suggestions et l'on pourra détailler et argumenter ces suggestions et compléter ultérieurement parce qu'il est déjà un peu tard. Donc deux suggestions qui seraient : Cécile Rol-Tanguy qui n'est pas que l'épouse de Monsieur mais qui est aussi Cécile Rol-Tanguy à elle toute seule si je puis dire, qui est une résistante et qui a vécu à Antony, elle a habité rue Jeanne d'Arc, son pavillon a été démoli pour faire place à une opération immobilière et je pense qu'il vous avait déjà été demandé à un moment lointain de poser une plaque, ce qui n'a jamais été fait, et donc il y a une deuxième chance peut-être pour que l'on puisse donner un jour son nom à une rue ou autre.

Et puis autre personne : Françoise Colmez que vous avez connue, qui a été Présidente du Comité de défense du Parc Heller dont nous avons parlé tout à l'heure, qui a été également prof de lettres classiques en classe préparatoire à Lakanal et aussi précédemment professeur au lycée Descartes ; elle a été co-auteur de manuels de français, membre de la commission nationale des programmes et elle a été conseillère municipale sur deux mandats.

On pense que ce serait possible de garder ces noms et éventuellement d'autres que l'on pourrait vous suggérer pour d'autres choix.

M. le Maire : Très bien.

Mme CHABOT : D'abord, on aurait aimé peut-être que dans le choix des noms, les Antoniens soient consultés pour mieux s'approprier les lieux et nous, on avait même une suggestion parce que là on va donner deux fois le nom de Jean Zay, à l'école et à la crèche, et nous on proposait que l'un des bâtiments prenne le nom d'une femme illustre ; nous avons aussi des propositions éventuellement de femmes qui ne sont pas honorées à Antony : Olympe de Gouges, Simone de Beauvoir, Joséphine Baker, ou peut-être pour la crèche Françoise Dolto, ça s'y prête bien. Mais on aurait aimé effectivement que les Antoniens puissent donner un avis et puissent choisir, cela permettrait de prendre possession des lieux

M. le Maire : Déjà le Parc Heller et la rue Mounié, ce sont deux choses vraiment très importantes.

Mme CHABOT : Oui j'entends bien mais on ne va pas renommer la rue Mounié, je ne pense pas que vous vouliez la rebaptiser ?

M. le Maire : Non effectivement. Mais ce sont des choix importants.

Mme CHABOT : Oui, ce sont des choix importants mais enfin, on est amenés régulièrement quand même à proposer des nouveaux noms, donc c'est vrai qu'on pourrait consulter les habitants.

M. le Maire : Donc nous proposons Simone Veil pour la place centrale du quartier Jean Zay et je mets cette proposition au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents

et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie.

Pour le futur groupe scolaire, je propose le nom de Jean Zay. Je rappelle et vous l'avez rappelé aussi qu'autrefois l'école s'appelait déjà Jean Zay, alors elle était moins grande, elle n'avait que deux classes mais néanmoins le nom de Jean Zay existait et je propose de le maintenir, de le rétablir.

Y a-t-il des oppositions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Pour la crèche : il y avait aussi autrefois une crèche qui s'appelait Jean Zay, elle était toute petite, mais enfin il y avait quand même une crèche qui s'appelait Jean Zay. Je vous propose de rétablir le nom de Jean Zay pour la crèche future qui sera une grande crèche quand même de 60 places, une grande crèche, la crèche Jean Zay. Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Concernant le mail que l'on a appelé sur les documents de travail « le mail de Sceaux », qui remonte le long du Parc de Sceaux, vers la Sous-Préfecture, c'est un mail piéton, qui remonte depuis la médiathèque jusqu'à la Sous-Préfecture, je vous propose de l'appeler Mail Eugène Beaudoin. Eugène Beaudoin, c'était l'architecte de la RUA, de la Cité Universitaire. Donc je propose de garder son nom dans le nouveau quartier. Et pour un

Mail qui est quand même le mail piéton, l'un des deux plus importants mails piéton du quartier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Pour l'autre cours piéton, on propose le nom d'Arcos de Valdevez.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Et enfin le nom de la rue des Muses est prolongé dans la Zac et donc on pourrait donner au prolongement de la rue des Muses le nom de rue des Muses tout simplement, ce qui est évident mais la question s'est posée de savoir si les immeubles qui seraient en prolongement de la rue des Muses seraient dans la rue des Muses, eh bien oui. Ce seront des numéros suivants de la rue des Muses.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Je vous remercie et j'ai bien noté vos suggestions.

24 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES (Rapporteur : M. le Maire en remplacement de M. Fabien HUBERT)

M. le Maire : J'ai la parole en remplacement de Fabien Hubert, il s'agit de prendre en charge des dépenses dans le cadre du jumelage pour le

prochain voyage qui aura lieu à Olomouc, sur l'invitation du Maire d'Olomouc qui entend reprendre les relations après trois ans d'absence puisqu'il était venu à Antony en 2019 avec une délégation d'Olomouc, maintenant il invite une délégation d'Antony et participeront à ce déplacement entre autres Mme Perrine Précetti, Eric Arjona, Édouard Kalonji, et Claudine Mocati, et donc on propose de prendre en charge les billets d'avion pour ces quatre personnes.

M. MAUGER : La délibération n'indique pas le but du voyage à Olomouc ; c'est notre ville jumelle de République Tchèque depuis 1990 si je ne me trompe pas. N'ayant aucune pièce dans le dossier, mis à part le prix des billets d'avion, j'ai demandé le courrier d'invitation du Maire. D'après ce courrier d'une dizaine de lignes, le Maire propose de voir ensemble comment poursuivre notre coopération mutuelle.

M. le Maire : C'est ça.

M. MAUGER : Alors ça reste très vague ; il propose un voyage mi-décembre pour profiter du marché de Noël. Cela nous semble une bien mince justification du voyage. Et j'ajoute que la commission extra-municipale en charge des jumelages compte 14 membres du conseil municipal, tous de la majorité, sans aucun membre des groupes minoritaires, c'est un déni de démocratie évident, mais soyons pragmatiques. On m'a dit que cette commission ne s'est pas réunie en 2022, donc finalement ce n'est pas très grave. J'ai une question : est-ce

qu'il existe un comité de jumelage avec Olomouc ? Est-ce qu'il se réunit, et quels en sont les membres ?

M. le Maire : Non, il y a une commission de jumelage...

M. MAUGER : ... qui ne se réunit pas. Et il n'y a pas de comité de jumelage pour cette ville-là ?

M. le Maire : Non, il y a des équipes mais il n'y a pas effectivement de structure de comité de jumelage d'Olomouc. Mais en l'occurrence l'invitation du Maire d'Olomouc est de relancer les relations entre nos deux villes pour justement lancer une opération culturelle qui était déjà prévue en 2020, qui aurait dû se faire au printemps 2020 au moment où le Covid s'est déclaré. Et donc notamment avec le conservatoire d'Olomouc, les villes tchèques sont généralement très bien dotées en équipements culturels, en orchestres notamment et en chorales, et donc on va certainement arriver à monter avec eux des relations de bon niveau au niveau de la musique notamment, au niveau culturel, au niveau de la peinture également.

Mme BERTHIER : Oui, nous on a un projet également de Street Art avec Olomouc..

M. le Maire : Et également au plan sportif. Olomouc a également de belles équipes sportives, donc on va voir ce que l'on peut faire sur le plan sportif et on va en parler, notamment avec Patrick Reynier.

M. MAUGER : En ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons pour cause de manque de justification et de transparence.

M. le Maire : Bien sûr. Je signale que Fabien Hubert ne peut pas participer à cette réunion parce qu'il est à Grenoble, il est allé recevoir un prix, le prix Trophée de la Participation Citoyenne, vous voyez ça tombe bien, qui a été donné à la Ville par l'organisme compétent en la matière pour la manière dont elle a géré la consultation sur le Parc Heller. Donc nous avons un prix. L'année dernière, nous avons eu un autre prix pour la manière dont on avait géré le budget participatif du développement durable.

Donc vous êtes injustes avec la Ville, c'est normal, vous êtes partial, il y a d'autres instances qui ont mieux reconnu les mérites de la Ville en matière de participation citoyenne. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

25 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

- **2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,**
- **Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV Massy-Valenton,**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : : J'ai encore la parole, en l'occurrence pour l'opposition. Madame Aschehoug ayant quitté le conseil municipal, il convient de la remplacer et là, la majorité ne va pas entrer dans le débat, on vous laisse le soin de remplacer Madame Aschehoug au sein de la deuxième commission, celle des finances et des ressources humaines, de la 10e commission, celle de la tranquillité publique et de la sécurité, celle de Saïd, et la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV Massy/Valenton, ça c'est l'affaire de Wissam.

Qui désignez-vous pour remplacer Mme Aschehoug dans ces différentes commissions ?

M. MAUGER : Il s'agit effectivement de remplacer Sylviane Aschehoug dont on a signalé tout à l'heure l'investissement exceptionnel au sein de notre groupe, dans trois commissions : c'est Bruno Édouard qui va la remplacer à la fois dans la commission des Finances et Ressources Humaines, dans la commission Tranquillité Publique et Sécurité, ainsi que dans la commission chargée du projet d'aménagement de la ligne TGV Massy/Valenton. Et j'ajoute, même si ce n'est pas l'objet d'un vote, que c'est Isabelle Remy-Largeau qui nous représentera désormais au sein du CCAS comme ça a été évoqué tout à l'heure.

M. le Maire : Effectivement. Donc je propose que le conseil municipal valide ces choix.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents

et représentés.)

M. le Maire : Félicitations à Bruno Édouard. Ça s'arrose !

M. Édouard : Tout ce qui est excessif est dérisoire !

26 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES ET DES ELUS POUR LE PROLONGEMENT SUD DE LA LIGNE 4 DU METRO

(Rapporteur : Mme Corinne PHAM-PINGAL)

Madame PHAM-PINGAL : Presque tout est dit dans le titre. Ce sont des communes du sud des Hauts-de-Seine ainsi que des élus qui se sont rassemblés en une association pour porter le projet de prolongement de la ligne 4 du métro vers le sud, c'est-à-dire jusqu'à Bourg-la-Reine, et aussi plus tard vers le tramway qui existe à Châtenay-Malabry. Ce prolongement sera une alternative pour les voyageurs du Sud pour rejoindre Paris plus facilement, une alternative intéressante et aussi qui va permettre de soulager le RER B.

Cette association a ainsi pour objet notamment d'obtenir l'engagement des études préliminaires pour le prolongement de la ligne 4 du métro depuis la station Bagneux Lucie-Aubrac vers Bourg-la-Reine et au-delà jusqu'à la ligne de tramway qui existe à Châtenay-Malabry, précisément jusqu'à La Piscine, et également d'entreprendre toute action de communication, de

sensibilisation et de mobilisation visant à démontrer la nécessité de ce prolongement pour la dynamique territoriale.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association des Villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro.

M. le Maire : Je complète un petit peu : l'objectif, c'est d'abord d'aller à Bourg-la-Reine, depuis Bagneux cela fait 3 km de prolongement de la ligne 4 du métro, elle est arrivé à Bagneux, elle venait de Montrouge, elle arrive à Bagneux, d'aller à Bourg-la-Reine et ensuite de prendre la voie du RER B en changeant les rails, en changeant les dimensions, pour rejoindre Robinson, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement le nombre des rames qui continueraient directement vers le sud, c'est-à-dire vers Antony et vers Massy-Palaiseau. Vous comprenez ? C'était une idée qu'avait déjà soutenue en son temps Fabien Feuillade. Décidément on parle beaucoup de lui aujourd'hui mais c'était effectivement de squeezer la ligne de Sceaux pour avoir plus de rames allant vers le sud. Il l'avait soutenu et nous on ne l'avait pas suivi à l'époque, mais maintenant on reprend son idée. Chaque chose en son temps. Si M. Édouard, c'est cela.

M. EDOUARD : Je n'ai rien contre les associations qui font des projets de solutions de transports en commun, au contraire. Sur ce sujet j'ai quand même une question : C'est le montant de la cotisation ? Parce que là, dans la délibération vous dites que les crédits nécessaires seront... mais la cotisation est calculée selon une clé de répartition votée chaque année,

alors on s'engage pour combien ? C'est pour 150 € ? Ou c'est pour 4.000 € ? Ou beaucoup plus ?

M. le Maire : C'est pour le minimum, 50 €, c'est 50 ou 150 ? Moi j'avais en tête 50 € mai c'est epsilon. Il n'y aura pas d'engagement financier lourd pour la ville comme pour les autres villes non plus. Ce sera plus une question de lobbying qu'une question d'engagement de dépenses considérables d'études.

M. EDOUARD : D'accord. Alors sur le fond, si nous faisons une ligne de métro qui relie Lucie Aubrac à Salvador Allende, vous nous offrez des bonbons !

Lucie Aubrac, d'ailleurs, il ne faudra pas l'oublier aussi pour Antony ?

Par contre la logique du projet m'échappe parce qu'en fait, ce que vous disiez à propos de Fabien Feuillade, c'est faux. Je me rappelle bien qu'en fait on était très peu nombreux, le projet on l'a fait ensemble. Maintenant ça n'existe plus « Citoyen à Antony »... Vous n'êtes au courant de rien de ce qu'il se passe dans cette Ville, Monsieur le Maire !

Le projet de la ligne 4, je pense que ça va être compliqué, le temps et l'espace jouent contre vous. Vous allez être en concurrence contre plein d'autres prolongements du métro en banlieue qui sont décidés ou quasiment décidés. Le prolongement de la ligne 4 vers le sud, on n'est pas partis de Montrouge, on est partis de porte d'Orléans quand on l'a fait. Ça a pris je ne sais plus combien pour Montrouge, deux ou trois ans, ensuite

Bagneux a deux stations et ça a mis encore très longtemps, et donc là pour arriver à Bourg-la-Reine ou à plus forte raison au Plessis-Robinson en changeant les rails et à Salvador Allende en passant forcément là en souterrain, en commission il y a des membres qui disaient : c'est du 2052 à peu près !

M. le Maire : Oui mais il faut voir loin, il faut avoir une vision Monsieur Édouard !

M. EDOUARD : Oui je le sais, la pente est rude ou la route est large ou l'inverse...

M. le Maire : Oui et après jusqu'à la mer...

M. EDOUARD : Mais Salvador Allende - Lucie Aubrac, en ligne droite ça fait 7 km et en passant par Bourg-la-Reine ça fait 12 km, donc effectivement le plus simple c'est Lucie Aubrac-Bourg-la-Reine mais après, ça va être quand même un peu compliqué !

M. le Maire : Non, après c'est facile d'aller directement jusqu'à Robinson, la voie existe déjà.

M. EDOUARD : Oui mais il faut la changer, la voie.

M. le Maire : Il y a juste les rails à changer, ce n'est rien !

M. EDOUARD : Alors que le projet de Fabien Feuillade et de moi, si vous permettez, c'était effectivement de découpler la B2 par rapport à la B4, mais c'était de faire circuler des rames du RER, des demi-rames courtes en navette, c'est tout, ce qui permettait d'augmenter de cinq rames pleines

sur le sud d'Antony par heure, et ça pouvait être fait, ça peut toujours être fait en un an. Il suffit de changer un aiguillage en gare de Bourg-la-Reine. Donc c'est possible...

En fait c'est un problème de communication, on ne met pas les autres villes contre nous parce qu'en fait, pour les gens de Robinson, Sceaux et tout ça, l'inconvénient c'est qu'ils ne peuvent pas faire le trajet debout tout le temps. Mais sinon, ils ont plus de rames et ils ont moins de temps de trajet, c'est tout. Après il y a des gens, j'aime beaucoup Philippe Laurent mais il n'a pas de vision.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Donc ils vont être très contents, mes collègues, quand je vais leur dire cela !

27 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Monsieur Édouard se déporte puisqu'il a un lien d'intérêt.

Après le vélo, la marche. Les mobilités durables sont très actives à Antony comme vous pouvez le voir, cette association Rue de l'Avenir promeut,

vous l'avez compris, à la fois la marche et la place du piéton dans la ville, c'est à la fois une continuité pour la ville puisqu'à Antony on a déjà fait quand même beaucoup de choses pour le piéton, en particulier nous avons baissé la vitesse de circulation en ville, c'est déjà un très grand pas, c'est le cas de le dire ; c'est aussi tout l'abaissement et l'aménagement des trottoirs, les abaissements devant les passages piétons, etc., qui permet de faciliter la marche dans la Ville ; et puis plus récemment j'ai envie de dire quelque chose qui est vraiment plébiscité par les Antoniens, c'est la place Patrick Devedjian, une place piétonne, une place où le piéton, les gens qui marchent retrouvent une certaine liberté, une certaine sérénité, et cela m'a encore été dit hier à la remise des colis de Noël, des Antoniennes qui me disaient tout le plaisir qu'elles avaient à pouvoir passer et rester sur cette place.

Donc c'est une continuité pour la Ville et c'est aussi une ouverture à des pratiques nouvelles pour les générations futures. Je pense qu'il faut effectivement revoir quelque chose qui n'est pas nouveau, marcher ça n'a rien de nouveau, mais par contre le reconsidérer dans l'espace urbain, c'est quelque chose qu'il faut retravailler parce qu'on l'avait certainement un petit peu oublié.

Donc cette association travaille sur la marche, sur le piéton, la place de l'enfant dans la Ville, le code de la rue, mobilité et bien-être, redonner vie aux quartiers de périphérie. Elle pourra apporter des éléments techniques

et des projets que l'on a déjà mis en place comme les co-mobilités scolaires avec le projet Moby dont on a déjà parlé ; de même le savoir rouler à vélo que l'on est en train aussi de développer et de réfléchir à la cohabitation entre cyclistes et piétons, c'est un sujet effectivement qui est présent.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association pour une modique somme de 150 € pour 2023.

Mme REMY-LARGEAU : Je pense que sur le début de l'intervention on va peut-être se rejoindre puisqu'effectivement la marche est au cœur des enjeux de santé publique, du changement climatique, de l'évolution des mobilités, du tourisme, de la vitalité sociale économique, et donc effectivement le piéton demande à être davantage pris en compte dans les politiques publiques territoriales et nationales. Ce n'est pas de moi, c'est sur le site de l'association.

Vous avez dit qu'Antony essayait de promouvoir la place du piéton dans la ville, on s'en réjouit aussi, ceci dit il y a encore des progrès à faire puisque si l'on s'en tient au baromètre des « villes marchables » qui est en lien avec cette association, le premier baromètre qui a été établi de décembre 2020 à mars 2021, on en trouve les résultats également sur le site de l'association, il y a eu plus de 70.000 personnes qui ont répondu à ce premier baromètre des villes marchables, et près de 200 villes ont été évaluées. Il y a eu un classement de ces villes, 200 ont été retenues parce qu'elles avaient un nombre de réponses au questionnaire suffisant, elles

ont été classées dans 8 catégories de A+ à G. Si l'on regarde les résultats, en fait il y a eu 5 villes classées en A+ et A, une seule Ville du 92 et ce n'était pas Antony, c'était Sceaux. Et sur le podium qui était dans une autre catégorie puisque Antony ayant une population supérieure à 50.000 habitants, il y avait une autre catégorie et sur ce podium des villes de 50.000 à 99.999 habitants, Antony ne figurait pas. Donc on espère que les pas qui seront faits d'ici là permettront de monter sur le podium et on a des propositions à vous faire une fois de plus :

En effet il va y avoir un deuxième baromètre des villes, il est même déjà lancé, il a été lancé en novembre, il va se terminer le 1er février et donc on vous propose -mais c'est peut-être déjà prévu- en tout cas on encourage à inviter tous les Antoniens à participer à ce baromètre c'est-à-dire à se prononcer sur la marchabilité de notre ville ; et on trouvait qu'il serait intéressant de promouvoir cette participation des Antoniens, de publier les résultats et de tenir compte des remarques qui auront pu être faites à cette occasion.

Mme PRECETTI : Sauf erreur de ma part ça a déjà été relayé par la Ville. Et effectivement ces baromètres comme le baromètre cyclable auquel on a aussi participé, il est intéressant de les relayer fortement parce qu'il faut beaucoup de réponses en fait pour que ce soit intéressant. Si on ne répond pas suffisamment, c'est assez peu pertinent, les résultats sont peu pertinents. Donc il faut véritablement promouvoir le fait de répondre à ces

enquêtes pour qu'elles puissent avoir un intérêt et surtout les comparer ensuite d'une fois sur l'autre pour voir la progression et l'évolution.

Mme CHABOT : Je voulais juste faire une courte digression, courte compte tenu de l'heure : en fait depuis le début de la mandature, la Ville a adhéré au moins quatre fois à différents processus, en décembre 2020 au Centre Hubertine Auclert pour l'égalité hommes/femmes, en mai 2021 au dispositif Dorémi et à l'association Energie Cité Réseau de villes engagées dans la transition écologique ; et en juillet 2021 à l'association « Capital Filles », il nous paraîtrait important que ces adhésions à ces associations fassent l'objet d'un retour régulier pour que l'on voie comment le partenariat se passe, qu'est-ce que ça nous apporte et qu'est-ce que nous, nous apportons.

M. le Maire : Oui bien sûr, on en parlera, en commission notamment.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : M. EDOUARD, sorti de la salle.)

28 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY – ANTONY - HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2021

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

M. le Maire : Vous avez reçu le rapport du syndicat, vous l'avez lu attentivement, qui est-ce qui souhaite intervenir ?

M. MONGARDIEN : Une petite remarque sur l'ensemble de ces rapports qui sont intéressants, comme on les reçoit cinq jours avant le conseil municipal et comme il y a plusieurs centaines de pages dans chaque rapport, c'est quand même un peu court. Si on pouvait les avoir en avance, ce serait bien.

M. le Maire : Oui effectivement mais vous l'avez lu ?

M. MONGARDIEN : Un ou deux, oui.

M. le Maire : Le Simacur est plus proche de nous, c'est vraiment Antony et son environnement. Les rapports sur le Sipperec ou le Sigeif effectivement c'est immense, toute la région y est pratiquement, donc c'est différent.

Est-ce que vous avez des questions sur le Simacur pour commencer ?

M. MAUGER : Oui assez rapidement : le rapport a changé dans sa présentation par rapport aux années précédentes, il est découpé en deux parties. La première partie porte sur le traitement des déchets ménagers, la seconde sur la gestion du chauffage urbain. Dans la première partie j'ai observé en page 12 que les déchets mêlés sont en progression relativement constante depuis quelques années. Alors il n'y a pas de définition mais si j'ai bien compris, il doit s'agir de la partie des encombrants qui n'est pas valorisable et qui se retrouve enfouie. Donc j'aimerais savoir quelle est votre compréhension de cette progression sachant que

l'enfouissement est évidemment la dernière des solutions en matière de traitement des déchets.

M. le Maire : Oui bien sûr

M. MAUGER : Et deuxième question, dans la dernière partie : chauffage urbain : la page 36 indique la zone dans laquelle le Simacur délègue sa compétence de chauffage urbain à ENORIS, et cette zone contient Antonypole. Est-ce que c'est une extension récente ou est-ce qu'elle augure d'un raccordement au futur quartier d'Antonypole ?

M. le Maire : Eh bien on y travaille mais on n'est pas encore certains que le service puisse être rendu dans de bonnes conditions, et donc on attend d'avoir les éléments du Simacur là-dessus, mais de toute façon, il est indispensable que nous ayons des solutions qui soient vraiment les plus développement durable possibles. De toute façon ce ne sera pas du gaz. Ce ne sera pas du gaz, ce ne sera pas du pétrole, donc ce sera forcément soit de l'électricité verte bien sûr, soit du chauffage urbain. Et nous espérons aussi que le Simacur fera des choix de chauffage urbain qui seront les choix les plus verts possibles parce qu'actuellement il y a quand même une part de fioul, une part de gaz et une part de charbon surtout, tout cela il faut l'éliminer. Donc on cherche à avoir les bonnes solutions pour compléter les ordures ménagères.

M. MAUGER : D'accord. Et sur les déchets mêlés ? Les déchets mêlés qui sont en progression et qui sont enfouis...

M. le Maire : Ils sont en progression mais enfin les chiffres 2022 ne vont pas concorder avec ceux de 2021, non. On va plutôt vers une baisse de l'activité pour le moment des déchets, les déchets diminuent.

M. MAUGER : D'accord. Merci

M. le Maire : Le rapport a été commenté, il est pris acte de sa communication.

29 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2021

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Je mentionne juste une erreur : Le Sipperec n'est plus le syndicat d'électricité, c'est le syndicat Energie, il faut donc corriger et mettre le bon titre sur le document.

M. le Maire : D'accord. Sur le SIPEREC, c'est-à-dire l'électricité, y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas. Il est pris acte de sa communication.

30 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2021

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

M. le Maire : Sur le Sigeif, le gaz ? Mme Huard ?

Mme HUARD : J'ai lu avec intérêt ce rapport, enfin une partie, c'est le panorama de la production mondiale d'énergie et il souligne à juste titre les super profits des compagnies pétrolières au premier rang desquelles on trouve Total qui a fait 16 milliards de bénéfices en 2021 et à peu près la même chose sur neuf mois en 2022, pendant que les factures des consommateurs flambent. Et notamment celles des collectivités territoriales avec une augmentation du prix du gaz que souligne le rapport sur le marché spéculatif multiplié par six entre janvier et décembre 2021.

Alors c'est effectivement très dommageable, d'un côté on a un gouvernement qui ne se résout pas à taxer les superprofits, et de l'autre côté une majorité de droite au Sénat qui vient de repousser une proposition de loi visant à autoriser le retour des collectivités au tarif réglementé du gaz, proposition qui a été présentée par le groupe communiste.

Donc nous faisons l'observation que les choix de votre camp politique, Monsieur le Maire, vont contre l'intérêt des citoyens de la Ville, je pense notamment aux habitants logés dans le parc social qui ont constaté la hausse très importante des charges de chauffage et dont beaucoup ne peuvent supporter de tels coûts.

Et cela m'amène à une question : Que va faire la Ville pour prévenir les impayés et aider nos concitoyens qui sont dans cette situation ou en précarité énergétique pour faire face aux augmentations ?

M. le Maire : Tout cela a un rapport lointain avec le rapport du SIGEIF.

Mme HUARD : Peut-être, non lointain et proche justement ...

M. le Maire : Donc c'est votre avis sur le SIGEIF et c'est très bien. il est pris acte de la communication du rapport.

31 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) - ANNEE 2021

(Rapporteur : M. le Maire en remplacement de Mme Christiane ENAME)

M. le Maire : Des interventions sur le Sifurep ?

M. EDOUARD : Sur ce syndicat funéraire, j'ai quelques remarques à faire. En 2020 en France, 40 % des décès sont suivis d'une crémation. Pour répondre à cette demande de plus en plus marquée, nous avons sur le territoire, pas Vallée Sud Grand Paris, sur le territoire du Sifurep, 5 crématoriums qui sont à Arcueil, Nanterre, Clamart, Champigny sur Marne et Montfermeil. Ils ont réalisé à eux cinq 8.900 crémations en 2021, soit 1.780 par site en moyenne. Cela fait quand même six crémations par jour ouvrable, ce qui ne permet pas toujours de réaliser des cérémonies

parfaitement dignes. Ces données sont à comparer aux statistiques nationales qui sont de 1.346 crémations par site, c'est-à-dire que même le site le moins actif de nos cinq crématoriums dépasse très largement la moyenne nationale.

Si l'on regarde non plus l'activité mais le potentiel, les chiffres sont encore plus parlants : Il y a en France environ 200 crématoriums, soit un pour 330.000 habitants. Mais sur le territoire du Sifurep, simplement 5 crématoriums pour 4,7 millions d'habitants, soit 934.000 habitants par crématorium, trois fois moins que la moyenne nationale. Donc il y a une nécessité de développer l'offre en crématoriums en petite couronne. La demande est là, pour parler avec des termes mercatiques, les prix sont inférieurs à l'inhumation, ce qui a un attrait pour les populations à faibles revenus. Il faudra certainement le faire harmonieusement, je ne veux pas dire qu'il faut les mettre tous dans le 92, mais en tout cas les deux crématoriums du 92 sont parmi les plus actifs du Sifurep. Ceux d'entre nous qui ont été confrontés à la crémation d'un proche savent qu'il faut aller à Clamart ou à Arcueil, ou alors même sortir du territoire couvert par le Sifurep ou aux Ulis. Donc je pense qu'il y a un message à porter par nos représentants au Sifurep auprès de la commission des équipements funéraires, qu'il peut y avoir un intérêt à créer un crématorium sur le secteur Antony, Fresnes, Châtenay, disons sur le 92 Sud. Voilà.

M. le Maire : Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir un crématorium.

M. EDOUARD : Pourquoi ?

M. le Maire : En plus nous n'avons pas la place.

M. EDOUARD : Ça, c'est un argument...il peut très bien être à Fresnes ou à Châtenay.

M. le Maire : Peut-être... En tout cas sur Antony, moi je n'ai pas l'intention... Mais on va transmettre votre opinion au Sifurep, bien sûr, en tout cas ce ne sera pas sur Antony.

M. EDOUARD : Merci

M. le Maire : il est pris acte de la communication du rapport.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Mme CHABOT : Je suis désolée parce que je sais qu'il est tard mais c'est une question courte :

Le système de santé est au bord de l'implosion à l'hôpital et aussi en ville comme le témoigne le mouvement de grève inédit des médecins libéraux du 1er et du 2 décembre qui est reconduit à partir du 26 décembre pour une semaine. Nous avons été saisis par des médecins généralistes Antoniens par la problématique posée par la demande de consultations pour obtenir des certificats médicaux dans le but d'obtenir le remboursement du centre de loisirs ou pour des patients qui consultent à Antony mais qui vivent à Fresnes, de la cantine ; un certificat ne se justifie que s'il répond à une raison médicale et il n'est obligatoire que si un texte

législatif l'exige. Une circulaire de 2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux confirme bien qu'il ne peut pas être exigé de certificat pour une absence scolaire ou une absence de cantine. Ces consultations sont donc en grande partie inutiles et injustifiées, les médecins le savent, les parents le savent aussi, cela entraîne de l'agacement et une perte de temps pour tout le monde. Alors qu'il faut favoriser l'accès aux soins pour des gens qui sont véritablement malades, il paraît nécessaire que la municipalité définisse des règles claires concernant les absences ponctuelles : Soit se contenter d'une déclaration sur l'honneur des parents avec éventuellement un nombre maximal d'absences autorisées, soit un paiement d'office des jours manqués. L'intervention du médecin ne se conçoit que s'il y a au moins trois jours d'absence parce qu'à ce moment-là la consultation a un but médical et non pas l'établissement d'un simple certificat.

La question est donc la suivante : est-il possible d'essayer de rationaliser la demande de certificats médicaux pour rendre du temps médical aux médecins ?

M. le Maire : Oui vous avez raison, vu l'état actuel du système médical, il ne faut pas continuer dans cette voie et exiger des certificats médicaux alors que l'on sait que l'on n'a plus les médecins pour ça. D'accord. Vous avez raison, on va modifier nos procédures.

Qui d'autre voulait intervenir ? M. Mauger.

M. MAUGER : Pour une question encore plus courte. Nous n'avons pas eu de réponse tout à l'heure au sujet du RSU, je suis désolé de revenir dessus. La Ville compte 36 contractuels qui travaillent depuis plus de six ans pour la Ville alors qu'elle n'a que vingt contractuels en CDI. Comment se fait-il qu'on ne leur propose pas un CDI à toutes ces 36 personnes ?

Mme GENEST : On vous fera une réponse par écrit sur cette question-là. Eh bien oui, on vous fera une réponse par écrit. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. MAUGER : Les questions orales appellent des réponses orales, je suis désolé.

M. le Maire : Vous aurez une réponse un autre jour... Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas ...

M. MAUGER : C'est trop facile !

M. le Maire : Il n'y en a pas, dans ce cas, je lève la séance.

(La séance est levée à 00h55.)